



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ÉDIFICES LABELLISÉS 2017-2020



Label Architecture  
contemporaine remarquable

Bilan  
2017-2020



**BILAN DE LA  
POLITIQUE SUR  
LE LABEL  
« ARCHITECTURE  
CONTEMPORAINE  
REMARQUABLE »  
2017-2020**

---

**BILAN RÉALISÉ PAR  
LA DIRECTION  
GÉNÉRALE DES  
PATRIMOINES ET DE  
L'ARCHITECTURE**

Jean-François Hébert, Directeur général des patrimoines et de l'architecture ; Aurélie Cousi, Directrice, adjointe au Directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargée de l'architecture

---

**MISE EN ŒUVRE**

Corinne Langlois, Sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie ; Frédéric Haboury, Adjoint à la sous-directrice ; Vincent Lacaille, Chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage (BQAP)

Sophie Masse, Adjointe au chef de bureau (BQAP) ; Claire Vonthron, Chargée de mission (BQAP)

---

**TEXTES**

L'ensemble des textes non signés ont été rédigés par Vincent Lacaille et Sophie Masse  
Relecture : Pascale Corré, Cheffe du bureau de la promotion de l'architecture et des réseaux (BPAR)

---

**CONCEPTION, SUIVI  
ÉDITORIAL ET  
MAQUETTE**

(sur le principe graphique de l'agence Des Signes)  
Elisabeth Henry, chargée de l'édition et de l'audiovisuel auprès de la sous-directrice (SDAQCCV)

---

**STATISTIQUES**

Les données statistiques ont été réalisées par Claire Vonthron

**La direction  
générale des  
patrimoines et de  
l'architecture**

remercie l'ensemble des conseillers pour le label ACR dans les directions régionales des affaires culturelles, pour leur contribution et leur implication.

---

**AVERTISSEMENT**

Pour une meilleure lecture à l'écran, il est recommandé de choisir le mode d'affichage 2 pages

© ministère de la Culture, août 2021



# INTRODUCTION

---

## AURÉLIE COUSI

Directrice, adjointe  
au Directeur général  
des patrimoines et de  
l'architecture,  
chargée de  
l'architecture

C'est un élan européen en faveur de la préservation du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle qui a conduit la France à mettre en place en 1999 un label qui le signale à l'attention de tous, afin d'éviter de « *priver les générations futures de cet instant de la mémoire européenne* »<sup>1</sup>. Ce fut la création du label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », devenu en 2016 le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR). Cet intérêt pour l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle se poursuit aujourd'hui à travers diverses initiatives à l'échelle européenne.

En France, la politique du label ACR, qui met en lumière l'architecture récente, assure sa reconnaissance et accompagne son évolution depuis plus de 20 ans. Elle mobilise l'ensemble des champs de compétences du service de l'architecture. Depuis 2016, un grand nombre d'actions a été réalisé pour la définition de la doctrine et l'organisation de cette politique au sein des services, comme en matière d'identité et de visibilité pour le grand public, notamment par la création d'une charte graphique, la réalisation de publications de différentes natures et la mise en ligne, sur la plate-forme ouverte du patrimoine (POP), de l'ensemble du corpus.

Créer le label a permis d'approfondir la connaissance de cette architecture récente, ses caractéristiques propres, comme les conditions de sa production. La reconnaissance de sa valeur est aussi l'occasion de rappeler l'importance du rôle social de l'architecte dans la fabrique du cadre de vie, de l'évolution de ses pratiques et de ses missions au cours du siècle écoulé. Elle prouve, comme le rappelle la loi de 1977, que l'architecture est bien une expression de la culture, et que la création et la qualité architecturale sont d'intérêt public, dans une société en constante évolution.

Cet intérêt public est au cœur des réflexions et des réponses apportées par les architectes du XX<sup>e</sup> siècle à la question de la qualité du logement et de l'habitat, dont la crise sanitaire nous rappelle l'importance.

La reconnaissance des qualités de cette architecture récente, ainsi que le lancement d'un programme de recherche dédié au sein des 20 écoles nationales supérieures d'architecture ont entraîné une adaptation nécessaire de la formation initiale et continue des architectes, en l'ouvrant à la question de l'intervention sur l'existant et à de nouvelles missions pour les futurs praticiens.

Par ailleurs, les politiques publiques actuelles de réduction du bilan carbone, de lutte contre l'étalement urbain et de transformation du bâti, soulèvent des questions techniques et de financement de la réhabilitation, ainsi que des questions de propriété intellectuelle liées au droit moral de l'architecte, et plus généralement des questions relatives aux missions de l'architecte dans le processus de réinvestissement du cadre bâti.

Pour donner ou redonner le goût de l'architecture à nos concitoyens, la politique du label ACR s'appuie sur de nombreuses actions de médiation

1. Cf. la  
Recommandation  
N°R(91)13 du Conseil  
de l'Europe, adoptée  
par le comité des  
ministres du 9  
septembre 1991 à la  
suite du colloque tenu  
à Vienne sur ce thème.

et mobilise l'ensemble des réseaux et acteurs de l'architecture sur le territoire. Outre les services déconcentrés du ministère et ses établissements publics – Cité de l'architecture et du patrimoine et Écoles nationales supérieures d'architecture - les réseaux de médiation et de promotion de la qualité architecturale se mobilisent tous sur cette thématique – CAUE, maisons de l'architecture, Villes et Pays d'art et d'histoire – mais aussi de nombreuses associations locales, nationales ou internationales. L'éducation artistique et culturelle autour de l'architecture menée en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale joue également un rôle essentiel auprès du jeune public.

Ainsi, la reconnaissance de cette architecture récente se situe à la croisée de nombreuses réflexions et politiques publiques à l'échelle nationale, mais aussi internationale, et suscite un intérêt croissant comme en témoigne l'attribution du prix Pritzker 2021 à Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, architectes français dont l'essentiel de l'activité concerne la transformation de cette architecture.

L'Union européenne investit également ces sujets. En 2019, elle a attribué le prix Mies Van der Rohe à un projet de réhabilitation lourde d'un édifice du XX<sup>e</sup> siècle. En 2020, elle a initié un groupe de travail relatif à la qualité de l'architecture et du cadre de vie, et lancé, début 2021, le projet de nouveau Bauhaus européen, qui vise à rapprocher développement durable et qualité du cadre de vie, en s'interrogeant notamment sur la reconversion du bâti existant.

C'est dans ce contexte très actif en ce qui concerne l'architecture récente que s'inscrivent les travaux actuels du service de l'architecture, dont la publication de ce bilan pluriannuel de la politique du label ACR de 2017 à 2020 est un point d'étape important.

# SOMMAIRE

---

## LABEL ACR ET POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE, ENJEUX SIMILAIRES...

Du Patrimoine du XX <sup>e</sup> siècle à l'Architecture contemporaine remarquable : les changements introduits par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine	11
Comment labelliser l'architecture du XXI <sup>e</sup> siècle ?	13

---

## IDENTIFICATION/LABELLISATION

Les études au cœur de la politique du label ACR	15
Études menées par les directions régionales des affaires culturelles dans le cadre de la politique du label ACR	19
2018-2020, amorce d'une campagne de labellisation « ACR » à La Réunion : le logement social et les équipements publics, Clémence Préault	30
La labellisation en chiffres	36
Édifices et ensembles rayés de la liste des édifices labellisés ACR entre 2017 et 2020, protégés au titre des monuments historiques ou ayant plus de 100 ans	42

---

## MÉDIATION

Label ACR et médiation culturelle : initiatives pour une ouverture du regard et une pleine reconnaissance de l'architecture des XX <sup>e</sup> et XXI <sup>e</sup> siècles	45
Publications	52

---

## TRAVAUX

Le label ACR, un espace de projet	55
Mobilisation des architectes conseils de l'État en partenariat avec la Drac Paca sur les réalisations labellisées ACR, Sylvie Denante, Patrick Mauger	58

---

## CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Des questions réglementaires et financières soulevées par le label ACR	69
--	----

---

## BILAN ET PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE DU LABEL ACR

Actions du service de l'architecture de la direction générale des patrimoines et de l'architecture	73
--	----

---

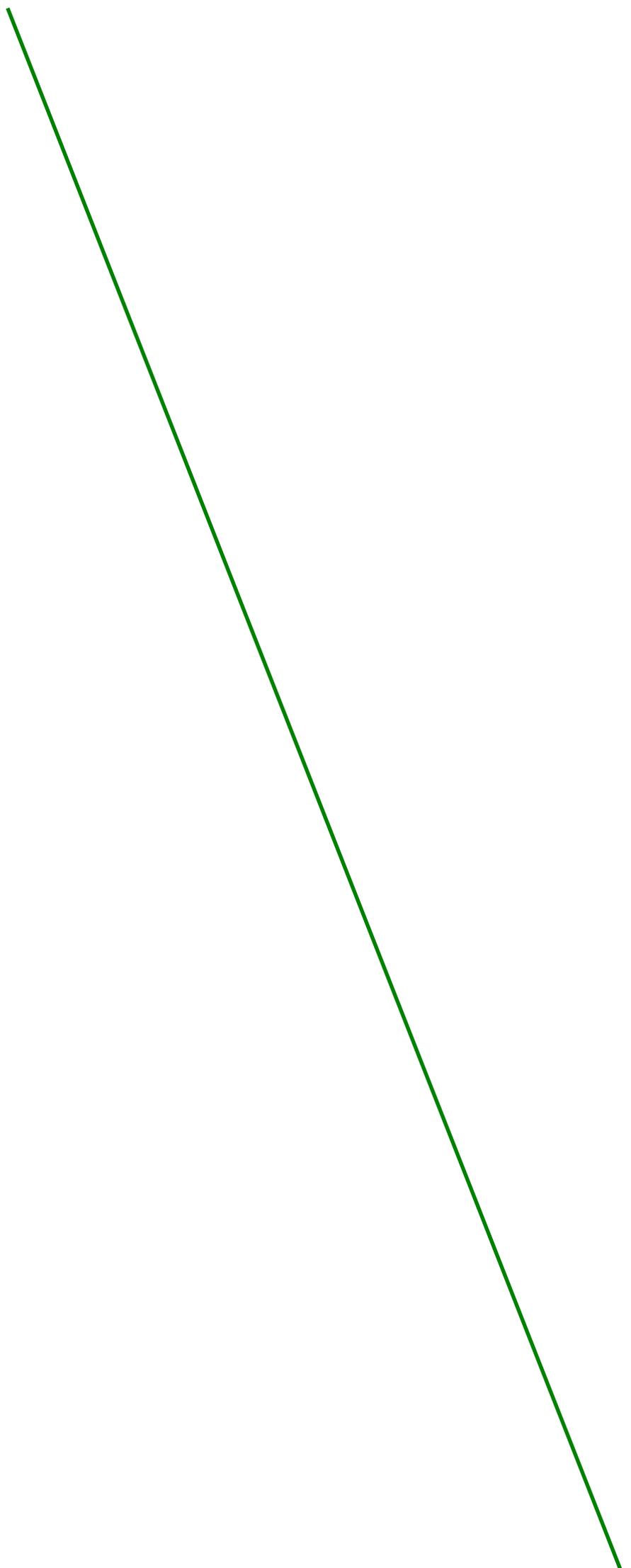
## RECENSEMENT DES ÉDIFICES LABELLISÉS PAR RÉGION

Bourgogne-Franche-Comté	77
Bretagne	77
Centre-Val de Loire	78
Corse	85
Ile-de-France	90
Mayotte	97
Nouvelle-Aquitaine	98
Occitanie	99
Pays de la Loire	105
Provence-Alpes-Côte d'Azur	106

---

## ANNEXES

Sigles et abréviations	108
Index des architectes	109
Crédits photographiques	113



**LABEL ACR ET  
POLITIQUE DE  
L'ARCHITECTURE,  
ENJEUX  
SIMILAIRES...**

# DU PATRIMOINE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE À L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE

---

## LES CHANGEMENTS INTRODUITS PAR LA LOI RELATIVE À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

Ce bilan triennal est le premier depuis le changement introduit par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) sur la politique du label. En 2016, la loi LCAP a donné une nouvelle force et une nouvelle orientation à la politique de labellisation en substituant au label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », le label « Architecture contemporaine remarquable ».

Le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » avait montré ses limites, notamment en l'absence d'un dispositif de veille sur les édifices labellisés. Il n'était pas rare que des transformations, des adaptations voire des démolitions interviennent sans qu'un accompagnement du projet ait pu être mis en place afin de conserver l'intérêt initial de l'édifice. Par ailleurs, le temps passant, il est apparu important que des constructions plus récentes puissent être labellisées alors que celles du début du XX<sup>e</sup> siècle n'étaient plus aussi menacées.

### UN LABEL GLISSANT

Avec sa nouvelle base légale et réglementaire, le label « Architecture contemporaine remarquable » n'est plus permanent car il ne peut être attribué qu'à des édifices de moins de 100 ans, qui sortiront automatiquement du champ d'application du label cent ans après leur construction. La distinction entre labellisation et protection au titre des monuments historiques est désormais plus claire : les monuments historiques cessent d'être labellisés *de facto*, les deux dispositifs ne peuvent plus coexister.

### INSTAURER UN DIALOGUE

L'attribution du label témoigne d'un choix d'une autre nature, celui de la reconnaissance et de la pédagogie, auquel s'ajoute aujourd'hui celui de l'accompagnement de la transformation du bâti. En effet, l'évolution la plus significative concerne la mise en place d'un dispositif de suivi sur les édifices labellisés, le propriétaire étant désormais tenu d'informer les services de la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de son intention de réaliser des travaux.

Cette obligation n'est pas une contrainte forte mais elle a pour objectif premier d'amorcer un dialogue entre le propriétaire et les services du ministère de la Culture pour déterminer les modalités de préservation des principes fondamentaux de l'architecture labellisée, tout en permettant son évolution.

Cette nouvelle approche qui a imposé un nouveau processus de travail, notamment de partage de l'information avec les collectivités, les ayants droit et les propriétaires de biens labellisés, a entraîné une modification de la méthode d'accompagnement par les services.

Elle a surtout apporté une modification de la nature même du label, qui devient un dispositif dynamique d'accompagnement de l'évolution d'un édifice aux qualités reconnues. La politique ACR permet d'identifier les constructions qui témoignent de notre histoire récente et notamment de l'histoire de nos modes de vie et de nos techniques. Un enjeu important est donc d'anticiper sur les transformations inéluctables à venir, et de faire en sorte de transmettre ces témoins aux générations futures en les réparant, en les adaptant, et en les réutilisant tout en préservant au mieux leurs caractéristiques les plus remarquables qui ne sont pas nécessairement ou uniquement formelles. Les édifices labellisés pourraient ainsi devenir de véritables laboratoires de projets expérimentaux et exemplaires. En recréant de l'architecture avec de l'architecture.

Cela est d'autant plus important que, face aux politiques publiques prioritaires qui concernent la réduction de l'empreinte carbone et la rénovation énergétique des bâtiments existants<sup>1</sup>, il devient urgent de se mobiliser pour préserver la qualité de cette architecture remarquable.

1. Mesures d'application de la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 (décret « tertiaire », nouvelle réglementation énergétique), plan de relance consécutif à la crise sanitaire en 2021.

# COMMENT LABELLISER L'ARCHITECTURE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE ?

---

En étendant le champ aux bâtiments du XXI<sup>e</sup> siècle, le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) est conforté comme un des outils de valorisation et de pédagogie du ministère de la Culture pour promouvoir l'architecture moderne et contemporaine, au-delà de son aspect patrimonial.

En effet, le label est attribué à des biens dont la conception présente un intérêt architectural ou technique à partager avec le plus grand nombre. Un de ses enjeux majeurs est de développer la compréhension de l'architecture récente en dotant le public, les élus et les maîtres d'ouvrage, de clefs de lecture, qui leur permettront aussi de mieux comprendre les projets en train de se faire.

Afin d'atteindre cet objectif à visée pédagogique, la labellisation de biens accessibles et visibles depuis l'espace public est privilégiée ; il est également important que le label concerne tous types de programmes, que ce soit de l'architecture du quotidien récente, peu médiatisée, ou au contraire des équipements publics qui font l'objet de valorisation et de communication importantes, souvent dans une logique de marketing territorial.

La labellisation ACR doit également concerner des interventions contemporaines dans des bâtiments plus anciens lorsque celles-ci représentent un apport qualitatif par rapport au bâtiment d'origine (mise en valeur des caractéristiques originelles du bâtiment, réponse intéressante à un changement d'usage etc.). Le label ACR permet enfin de valoriser ce champ fondamental de la rénovation/réhabilitation, en lien avec les politiques actuelles de diminution de l'empreinte carbone dans le secteur du bâtiment, de maîtrise de l'étalement urbain et de reconstruction de la ville sur elle-même, qui représente plus de 60% de la production des architectes.

Pour les édifices les plus récents, le label ne doit pas se substituer à des prix ou palmarès d'architecture, de niveau national comme de niveau régional. Ces distinctions se sont multipliées au cours des quarante dernières années et concernent tous types de programmes : équipements publics, bâtiments tertiaire, mais aussi logements individuels et collectifs.<sup>1</sup>

La création d'une base de données sur l'architecture récente, qui comprendrait notamment un recensement des bâtiments lauréats de ces concours ou palmarès est à l'étude au service de l'Architecture. Ce recensement de bâtiments reconnus au moment de leur construction, permettrait de disposer d'un corpus identifié représentatif de la culture d'une époque qui pourrait être utilisé pour de futures campagnes de labellisation.

Le label n'a pas vocation à faire la publicité des architectes ou des maîtres d'ouvrages en activité. Aussi est-il préconisé, sauf exception, d'observer une période de recul de dix ans après la date d'achèvement de la construction avant d'envisager la labellisation d'un bâtiment. Ce recul temporel permettra d'apprécier l'évolution de son état sanitaire, ainsi que de se dégager des effets temporaires de mode ou de « sur-médiatisation » autour d'un projet récemment réalisé.

---

<sup>1</sup>Des associations ou des médias spécialisés organisent des palmarès à destination des professionnels : l'Équerre d'argent et le Prix de la première œuvre portés par *Le Moniteur* depuis quarante ans, les Trophées de la construction initiés par le site internet *Bâti Actu* depuis vingt ans, ou plus récemment, le Trophée Béton animé par des industriels de la construction. Au niveau local, nombre de CAUE, ou d'unions régionales de CAUE, notamment, organisent depuis leur création des palmarès annuels ou bisannuels d'architecture.

# IDENTIFICATION / LABELLISATION

é

# LES ÉTUDES AU CŒUR DE LA POLITIQUE DU LABEL ACR

---

Les études représentent un élément fondamental de la politique du label ACR, qu'il s'agisse d'améliorer la connaissance et de fonder une sélection d'édifices en vue de leur labellisation, ou d'accompagner des projets de travaux sur un édifice déjà labellisé. Si les labellisations ont quelque peu marqué le pas, en raison de la mise en place du nouveau label, les études continuent au sein des Drac et le bilan s'avère riche pour les 3 années écoulées.

Pour cela, depuis 2014, une ligne spécifique de crédits Drac-Dac a été reconcentrée sur le programme 175 (action 2 – architecture) afin que l'usage de ces crédits au profit d'études de recensement de l'architecture récente puisse être mieux identifié par les services déconcentrés. Cette ligne est un réel succès, car toutes les directions ont à un moment ou à un autre, formulé des demandes de crédits afin de mener des campagnes d'identification de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle sur leur territoire – ce qui révèle bien leur intérêt pour le développement de cette politique. Le nombre des demandes de crédits étant chaque année plus élevé, une sélection doit être faite parmi les projets selon des critères tels qu'une nécessaire mise à niveau d'une région donnée en termes de labellisation, l'inscription dans une thématique nationale, ou un rééquilibrage typologique au sein d'une région.

Ces études sont parfois réalisées en interne, mais le plus souvent en faisant appel à un prestataire extérieur, le pilotage en Drac étant assuré par le correspondant pour le label, qui s'appuie sur un groupe de travail spécifique. Elles peuvent également être réalisées en partenariat avec les réseaux de l'architecture et du patrimoine sur le territoire, comme les CAUE, partenaires incontournables de nombreuses études, les VPah ou les services de l'inventaire.

On distingue plusieurs catégories d'études :

- les études de recensement et d'identification, générales sur une thématique ou un territoire donné, en vue d'une campagne de labellisation ;
- les études en lien avec une campagne nationale ;
- les études ciblées sur une thématique régionale ou sur la production d'un architecte de renommée régionale ;
- les études plus techniques, ciblées sur des cas particuliers menacés de démolition ou de dénaturation.

Ponctuellement, d'autres études ont été financées afin de mettre les anciens labels « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » au niveau du nouveau label « Architecture contemporaine remarquable », plus exigeant en termes d'identification des critères de labellisation et de description des édifices labellisés, les ensembles labellisés l'ayant souvent été sous forme de listes.

---

## LES ÉTUDES DE RECENSEMENT ET D'IDENTIFICATION

Ces études sont longues et s'étalent sur plusieurs années ; elles portent sur un corpus initial vaste et peuvent mener à plusieurs séances en CRPA pour

examiner les propositions de labellisation. Car à partir d'un recensement exhaustif, une sélection est opérée par étapes successives, sur la base de critères définis par le groupe de travail. En effet, recenser l'ensemble de la production du XX<sup>e</sup> siècle, période où l'on a le plus construit, s'avère être un travail d'envergure.

C'est le cas des études menées en Corse depuis 2016. Ce pan de l'histoire de l'architecture ayant été très peu étudié sur ce territoire, il apparaissait nécessaire de révéler et de documenter le patrimoine récent.

---

## LES ÉTUDES EN LIEN AVEC UNE CAMPAGNE NATIONALE

La labellisation ACR a été déconcentrée dès l'origine. Afin que cette politique nationale soit lisible et cohérente, il est important que certains types d'édifices soient repérés partout en France. C'est notamment le cas des édifices qui relèvent d'une politique publique nationale, enseignement, sport ou santé par exemple. C'est pourquoi pendant plusieurs années, l'administration centrale a proposé aux Drac de réaliser des études sur des thématiques en lien avec des travaux du service (Grands ensembles, habitat individuel groupé).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude de la Drac Centre-Val de Loire, menée sur la période 2017/2020, sur le logement social.

Depuis la création du label ACR, plusieurs thématiques nationales ont été lancées.

### LE PATRIMOINE SCOLAIRE

Afin de rendre plus homogène le corpus national du label, un premier appel a été lancé en 2017 par la ministre de la Culture Françoise Nyssen afin que soit menée une vaste campagne de reconnaissance du patrimoine scolaire. L'idée était que l'architecture des écoles, des collèges et des lycées serve de support pédagogique à une sensibilisation des futurs citoyens à l'architecture récente. Les campagnes lancées en Île-de-France, en Centre-Val de Loire ou en Occitanie s'inscrivent dans la dynamique de cet appel de la ministre.

Le service de l'architecture de la DGPA a souhaité poursuivre cette dynamique en suscitant des campagnes nationales de labellisation, à intervalles réguliers. Ces campagnes sont thématiques en lien avec des politiques publiques nationales.

### LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS CONSTRUITS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE OU AVEC SON APPUI

Afin que le ministère de la Culture soit exemplaire dans la politique qu'il porte, une campagne nationale a été lancée sur les équipements culturels construits à l'initiative ou avec l'appui du ministère depuis sa création en 1959. Elle était basée sur le travail préalable à l'ouvrage paru aux Éditions du Patrimoine pour les 50 ans du ministère, intitulé *Architecture de la culture/Culture de l'architecture*. Suivant cette impulsion nationale, depuis 2017, 30 édifices culturels (répartis dans 5 régions) ont été labellisés.

### LA PRODUCTION DES ARCHITECTES LAURÉATS DU « GRAND PRIX NATIONAL DE L'ARCHITECTURE »

Une autre campagne est en cours de préparation autour de la production des architectes lauréats du « Grand prix national de l'architecture » (GPNA), prix décerné par le ministère qui récompense l'ensemble de la carrière d'un architecte. En 2018, a été distingué Pierre-Louis Faloci, 36<sup>e</sup> grand prix décerné depuis sa création. En 2021, 50 édifices labellisés ACR sont l'œuvre d'un Grand Prix.

### L'ARCHITECTURE DU SPORT

En vue d'une valorisation de l'architecture du sport lors des jeux olympiques de 2024, une campagne nationale sur les édifices du sport est également lancée depuis 2019.

Toutefois, il faut signaler que les Drac gardent l'initiative des campagnes qu'elles souhaitent mener sur leur territoire. Les documents qui leur sont transmis par le service de l'architecture sont destinés à faciliter le repérage et l'identification par les services.

---

## LES ÉTUDES CIBLÉES SUR UNE THÉMATIQUE RÉGIONALE OU SUR LA PRODUCTION D'UN ARCHITECTE DE RENOMMÉE RÉGIONALE

Plutôt que des recensements généraux sur le territoire régional, les études sont de plus en plus ciblées sur un enjeu de dimension régionale. Elles viennent souvent en soutien d'une politique de la région, pour laquelle le patrimoine est un enjeu identitaire important.

Les campagnes concernant **la deuxième Reconstruction** en Normandie ou en Nouvelle-Aquitaine, permettent de valoriser une architecture longtemps décriée, mais sur laquelle le regard a changé depuis l'inscription de la ville du Havre sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 2005.

En Guyane, dans un territoire où les conditions climatiques et politiques locales ont généré une architecture très spécifique, une étude actuellement en cours concerne **la production architecturale post coloniale**.

En Île-de-France, une campagne importante a été lancée lors de la création de la métropole, pour mettre en évidence **le phénomène de métropolisation** et les transformations de la relation entre le centre et la périphérie de Paris. Elle a donné lieu à l'étude de cent quarante édifices sur un corpus identifié de plus de 400 édifices.

Pour certains territoires ruraux, la reconnaissance de la présence d'une architecture contemporaine est également un enjeu de revitalisation et d'appartenance à la dynamique nationale, comme c'est le cas dans quelques départements d'Occitanie.

---

## LES ÉTUDES PLUS TECHNIQUES, CIBLÉES SUR DES CAS PARTICULIERS CONCERNÉS PAR DES TRAVAUX OU MENACÉS DE DÉMOLITION OU DE DÉNATURATION

Pour certains bâtiments ou ensembles concernés par des travaux, ou menacés de démolition ou de dénaturation, la Drac peut commander un diagnostic patrimonial ciblé sur cet édifice, mettant en avant ses qualités propres, qu'elles soient architecturales, techniques ou historiques, et son importance dans la production de son auteur.

Ces études, plus techniques, permettent d'alimenter le dialogue avec le porteur de projet ou la collectivité en vue d'un infléchissement de son projet lorsque celui dénature trop fortement les qualités premières de l'édifice.

Il est intéressant de noter l'augmentation des demandes de ce type au cours des dernières années. Cela est vraisemblablement lié à l'évolution du label ACR, qui met en place l'accompagnement des travaux d'évolution du bâtiment.

De tels diagnostics favorisent également une meilleure connaissance de certains mouvements de construction spécifiques au XX<sup>e</sup> siècle, ou de la production d'un architecte de renommée locale.

C'est le cas d'une étude réalisée par la Drac Bretagne sur un lotissement « Castors » à Guingamp, qui a également permis de donner des clefs de lecture aux propriétaires et de les aider à optimiser d'un point de vue architectural, leur projet de rénovation.

En Paca, des crédits d'étude ont été consacrés à la **production de Max Bourgoïn**, architecte ayant beaucoup construit dans le Vaucluse, qui a permis l'identification de l'ensemble de sa production en vue de labellisations, et qui conduit à envisager une protection au titre des monuments historiques d'un ensemble tertiaire construit à Avignon.

Certaines études s'inscrivent dans une démarche volontaire de la part du propriétaire maître d'ouvrage de futurs travaux, qu'il faut saluer et encourager. En effet, ce type de démarche doit être diffusé au maximum, car il est révélateur d'une acculturation réussie des décideurs.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'étude sur le **campus de la Bouloie** s'inscrit dans le projet global de rénovation et réhabilitation thermique du campus universitaire porté par le rectorat. L'étude a permis d'alimenter le diagnostic préalable nécessaire à l'identification des priorités du projet de rénovation.

## **Étudier l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle pour la valoriser**

Au fondement de la politique du label ACR, la connaissance de l'architecture récente suscitée par les diverses études menées, représente un enjeu majeur dans la poursuite du développement du label. Ces études seront amenées à évoluer à mesure que la connaissance du territoire s'enrichira et que des enjeux nouveaux émergeront, de dimension locale comme nationale. Par exemple, il pourrait être intéressant de mener des campagnes d'études portant sur le riche patrimoine immobilier du XX<sup>e</sup> siècle de certains maîtres d'ouvrage, et d'en profiter pour sensibiliser ceux-ci à la qualité architecturale de leurs édifices. Il en est de même pour que la production artistique liée au 1% dans les programmes publics d'architecture soient mieux identifiée afin d'être mieux prise en compte lors des travaux de transformation des édifices. Ce double regard révèle souvent une coopération étroite entre artiste et architecte qu'il est intéressant de valoriser.

Le ministère souhaite également capitaliser et valoriser toute la connaissance que la politique du label permet de produire, que cette connaissance émane des travaux d'études menés par les Drac ou des travaux de recherche lancés par les laboratoires de recherche des Écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa).

Le recensement permet d'identifier une matière très importante mais on peut déplorer une faible proportion d'édifices labellisés au regard du vaste ensemble d'édifices recensés – qui s'explique notamment par la nécessité de recueillir l'avis du propriétaire avant de procéder à la labellisation d'un bien.

Il y a un réel enjeu à diffuser l'ensemble de la matière récoltée sur le territoire, à la mettre à disposition des chercheurs comme du grand public, dans l'optique de valoriser l'ensemble de la production architecturale du XX<sup>e</sup> siècle qui participe à la qualité du cadre de vie de notre territoire.

Il y a un second enjeu important de communication des études réalisées aux décideurs locaux, et aux porteurs de projets afin qu'elles permettent d'alimenter la réflexion sur les projets à venir.

Ces études ciblées sur un ensemble ou un bâtiment doivent aussi se coordonner avec les calendriers de financement des différents maîtres d'ouvrage (contrats de plan État-Région par exemple). Une meilleure coordination des études avec les calendriers opérationnels permettra une meilleure appropriation et une véritable sensibilisation des élus et des décideurs.

Ainsi, s'adapter à la réalité opérationnelle est nécessaire à la mise en œuvre d'une politique efficace de valorisation de l'architecture.

# ÉTUDES MENÉES PAR LES DRAC DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »

Seules sont répertoriées dans ce bilan les études dont les crédits ont été engagés dans la période concernée à savoir entre 2017 et 2020.

---

## BRETAGNE

### ÉTUDE SUR UN LOTISSEMENT CASTORS À GUINGAMP (AIDE À LA DÉCISION TRAVAUX), 2017

Équipe retenue  
Laboratoire GRIEF - ENSA Bretagne  
Étude terminée

Cette étude avait pour objet l'analyse typologique d'un lotissement Castors. Cet ensemble urbain composé de maisons auto-construites selon les plans d'Ernest Novello, présente un intérêt au regard de l'histoire sociale de la commune. L'étude architecturale et urbaine qui comporte des descriptifs techniques et une analyse urbaine doit permettre à la collectivité d'accompagner les résidents lors des travaux de transformation qu'ils envisagent sans dénaturer les principales caractéristiques du lotissement.

### RECENSEMENT ARCHITECTURE ET URBANISME DU XX<sup>e</sup>s. À SAINT-BRIEUC, 2017

Équipe retenue  
Bureau d'études AUA de Tours  
Étude terminée

Un diagnostic a été réalisé en parallèle du projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (en cours d'approbation). Cette étude portait à la fois sur des ensembles (lotissements) et bâtiments isolés, construits entre 1930 et 1980. En définitive, vingt bâtiments ont été sélectionnés et étudiés sous forme de fiches selon les critères d'attribution du label ACR afin d'être présentés en commission régionale de l'architecture et du patrimoine (CRPA).

### FICHES MONOGRAPHIQUES SUR 70 ÉDIFICES REPÉRÉS DANS L'ÉTUDE MENÉE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, 2018

Équipe retenue  
Laboratoire GRIEF - ENSA Bretagne sous la dir. de Raphaël Labrunye  
En attente

Une nouvelle phase de rédaction de notices documentaires initialement prévue en 2018 doit être engagée en 2021.

## ÉTUDE SUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE DE LA BOULOIE À BESANÇON, EN VUE D'UNE RÉHABILITATION THERMIQUE, 2018-2019

Équipe retenue

Fabien Drubigny, architecte du patrimoine

Stéphanie Honnert, architecte du patrimoine

Étude terminée



Dans le cadre de la création de la région Bourgogne-Franche-Comté, la direction de l'enseignement supérieur, le rectorat et la communauté d'Université et Etablissements (COMUE) envisagent la réhabilitation du site universitaire de la Bouloie assortie d'une redensification. L'université de BFC a lancé une étude globale de réhabilitation et de densification sur le site du campus. Il est prévu que la présidence de l'université s'y installe sous l'appellation « campus du XXI<sup>e</sup> siècle ». Une pré-étude a été réalisée par l'architecte Bernard Quirot en 2000.

Les visites du site ont permis de constater que les campus dits « à l'américaine » (donc peu denses) étaient constitués de bâtiments remarquables non seulement par leurs architectures propres, mais également par une grande qualité d'usages et qu'ils étaient fort appréciés des utilisateurs. Afin de préserver ses atouts, la Drac BFC a souhaité effectuer un travail de recherche sur ce qui constitue la qualité des lieux en vue de leur préservation lors des campagnes de travaux envisagés. Au-delà de l'étude des bâtiments pris isolément, ce sont les qualités paysagères, le traitement des espaces publics et les grands axes et perspectives de composition qui seront étudiés. Fin décembre 2018, une étude architecturale et patrimoniale a été commandée par la Drac en complément de l'étude globale à deux architectes du

patrimoine : Fabien Drubigny et Stéphanie Honnert, co-traitante.

L'étude a été restituée aux représentants de la COMUE, de la ville de Besançon et de la Drac en juin 2019 et sa version définitive a été remise en septembre 2019. Dans le cadre des mises aux normes sanitaires et thermiques, la région a participé au projet global en réalisant trois études thermiques issues de scénarii différents à l'échelle d'un îlot du campus universitaire: îlot Tournier (1963-1976). Lors de la restitution de l'étude de la Bouloie la COMUE a souhaité que le même travail puisse être entrepris et prolongé sur le campus universitaire de Montmuzard à Dijon.

Le campus de Dijon-Montmuzard est très riche et présente un état de conservation globalement satisfaisant. Il est plus vaste que celui de la Bouloie avec un nombre important de bâtiments. De nombreux documents d'archives sont à disposition et doivent être compilés. La conduite d'une étude architecturale et patrimoniale est à réaliser. Elle sera conduite en 2021. Le plan du campus et les premières constructions ont été réalisées par l'architecte Roger Martin Barade architecte rationaliste et moderniste classique dijonnais. Les architectes suisses Herzog et de Meuron sont les auteurs du schéma directeur mis en place dans le cadre du plan « Université 2000 ».

### CAMPUS DE LA BOULOIE BÂTIMENTS DE MÉTÉROLOGIE

Besançon (25)

Georges Jouven et  
Paul Phelouzat,  
architectes

© Fabien Drubigny

# CENTRE-VAL DE LOIRE

## RECENSEMENT DE GRANDS ENSEMBLES ET LOGEMENTS COLLECTIFS REMARQUABLES XX<sup>e</sup> ET XXI<sup>e</sup> S., 2018

Équipe retenue

Manufacture du Patrimoine

Étude terminée



Cette étude ouvrait une nouvelle phase de labellisation par la Drac Centre-Val de Loire, et avait pour objectif d'aboutir à une sélection d'édifices ou ensembles éligibles au label ACR à la suite de la précédente campagne menée en 2015-2016.

Une sélection de 50 édifices, extraite avec le concours du groupe de travail a fait l'objet d'une campagne d'inventaire sur le terrain, de recherches complémentaires permettant d'approfondir les connaissances sur ce patrimoine, ainsi que la rédaction de fiches monographiques. Cette étude doit être finalisée début 2021. Elle sera complétée par un rapport de synthèse comprenant une approche historique, architecturale et sociologique globale et individuelle.

### RÉSIDENCE JEAN-MACÉ MAINVILLIERS (28)

1985

Adam et Joab,  
architectes

Label ACR, 2020

© Manufacture du  
Patrimoine

« Région aux formes architecturales et urbaines variées, mosaïque de paysages ruraux, urbains et forestiers, le

Centre-Val de Loire a connu au cours des années d'après-guerre une transformation générale de ses physionomies, conséquence de la croissance économique et démographique. Les mutations des Trente Glorieuses accompagnent le changement de civilisation lié aux nouveaux modes de vie et de consommation et aux circonstances géopolitiques. La modernité et le style international viennent s'inscrire jusque dans le cœur des villes,

Lancés dès le milieu des années 1950, les premiers grands ensembles prennent le relais de la Reconstruction en mettant partiellement en œuvre les plans prévus dix ans auparavant pour les abords des gares de Tours et d'Orléans. La formule de l'habitat collectif standardisé va très rapidement se répandre sur l'ensemble du territoire régional. (Château-Renault, Gien, Saint-Amand-Montrond, Issoudun) auront leurs cités HLM. La politique des grands ensembles, quant à elle, est mieux connue lorsqu'elle est rattachée aux actions des grands maires bâtisseurs de la région – Roger Secrétain, Pierre Sudreau, Jean Royer – quoique les récits des opérations considérables des quartiers nord de Blois ou de l'aménagement de la vallée du Cher demeurent encore à valoriser;

Les villes moyennes – Dreux, Vierzon, Montargis connaissent également une forte poussée de construction au cours des années 1960-1970, accompagnant la croissance. Il serait pourtant réducteur de ramener la production d'habitat des années 1960 au seul logement collectif : des lotissements de maisons individuelles présentent parfois une qualité architecturale et urbaine remarquable. Conséquence de l'ère de l'automobile, le périurbain possède ses formes propres, longtemps méprisées mais qui sont aujourd'hui tout autant des vectrices de l'identité d'un territoire.

Le travail d'identification de l'architecture tertiaire et industrielle des réalisations des Trente Glorieuses est maintenant largement engagé mais peut encore être complété. Il gagne surtout à être étendu plus en aval, alors que l'architecture de la fin du XX<sup>e</sup> siècle intègre le champ patrimonial en même temps qu'elle est, parfois, déjà menacée. Les années 1950-1960 ont vu l'essentiel des grandes opérations confiées à des maîtres d'œuvre établis en région parisienne, malgré la présence d'agences de qualité ayant un ancrage territorial.

Le renouvellement générationnel et le changement des circuits de commande, à partir des années 1980, ont permis l'affirmation de nouveaux praticiens aux travaux singuliers.

Le développement des structures intercommunales, surtout à partir des années 1990, a en même temps lancé la construction d'un grand nombre d'équipements sportifs et culturels participant au renforcement du lien entre l'architecture et le grand public, en particulier en dehors des grandes villes. Le patrimoine désaffecté – industriel notamment – donne lieu à des exercices de reconversion conjuguant la valorisation du passé et l'exercice de création contemporaine.

La modernisation de la région Centre-Val de Loire et l'effort porté sur les mobilités a aussi donné lieu à des recherches architecturales et techniques remarquables dans le domaine des ouvrages d'art. L'attention portée, aussi, depuis une vingtaine d'années, au développement des mobilités douces amène la reconfiguration des espaces publics autour des transports en commun; les gares routières, pôles d'échanges ou passerelles piétonnes sont pensés comme des lieux de rencontre propices à une expression architecturale neuve.

La reconquête des bords de Loire à Orléans (Michel Corajoud architecte) est un exemple remarquable de la relation retrouvée entre la ville et le paysage naturel dans lequel elle s'inscrit. »

## ÉTUDE SUR L'ARCHITECTURE SCOLAIRE ET SPORTIVE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, 2018 ET COMPLÉMENT EN 2019

Équipe retenue

La manufacture du Patrimoine

En cours

Suite à une première étude menée par le service de l'inventaire de la Région Centre-Val de Loire sur les lycées et plus précisément sur le mobilier dans les lycées qui avait permis une première identification, la Drac a initié une étude plus large, sur l'ensemble du patrimoine scolaire (tous niveaux) et sportif de la région.

---

## CORSE

### INVENTAIRES DU PATRIMOINE HAUTE-CORSE XX<sup>e</sup> (2016) ET CORSE-DU-SUD (2017)

Équipe retenue

Audrey Giuliani, historienne

Étude terminée

### REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES EN HAUTE-CORSE ET EN CORSE-DU-SUD (2017)

Équipe retenue

Jean-Christophe Attard, photographe

Reportage réalisé

### ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE 60 NOTICES DES ÉDIFICES LABELLISÉS ACR (2019)

Équipe retenue

Emmanuel Garcia, architecte du patrimoine et Audrey Giuliani, historienne

En cours



Plusieurs études ont été menées depuis 2016.

La première étude d'inventaire a été lancée en 2016 par la Drac, permettant d'identifier une centaine d'édifices toutes typologies confondues en Haute-Corse et en Corse du Sud. Ce travail a ensuite été poursuivi en vue de mener des campagnes de labellisation. Ce pan de l'histoire de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle a été très peu investigué en Corse, il apparaissait donc nécessaire de révéler et documenter un patrimoine que l'on peut qualifier de « vivant » et de le mettre en lumière. En 2017, deux reportages photographiques en Haute-Corse et en Corse-du-Sud ont été réalisés. À la suite de ces opérations, une soixantaine d'édifices ou ensembles ont été labellisés ACR en 2019. En 2020-21 une nouvelle étude documentaire va permettre d'enrichir la connaissance sur ce patrimoine et la rédaction de notices. Les études se nourrissent entre elles et permettent une réflexion plurielle, fertile et épistémologique. Les investigations peuvent dépasser le simple cadre de la mission compte tenu du foisonnement de la production architecturale du XX<sup>e</sup> à explorer et de l'intérêt suscité par la matière.

Le panel retenu en vue de la labellisation est représentative de ces différentes périodes qui ont marqué l'histoire récente de la région.

**IMMEUBLE  
D'HABITATION, 18  
BD DU GÉNÉRAL-  
GIRAUD**  
Bastia (2B)  
1955-1960  
Maître d'œuvre  
non identifié  
Label ACR 2019  
© Jean-Christophe  
Attard

---

## ÎLE-DE-FRANCE

### MISSION DE TRANSFORMATION DES LABELS XX<sup>e</sup> EN ACR ET ARCHIVAGE

Équipe retenue  
Société GRAHAL  
en cours d'achèvement

Cette étude portait sur la transformation de 110 anciens labels « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » en labels « Architecture contemporaine remarquable » afin de les mettre en conformité avec le décret de 2017. Elle concernait 40 ensembles de logements et 75 édifices du culte. Elle comprenait la rédaction d'une fiche documentaire pour chaque label, avec une date significative pour le délai de 100 ans, une motivation de labellisation ainsi que la définition d'un périmètre. Elle intégrait également une mission d'archivage pour le versement des dossiers (documentation en vrac, correspondances) au centre de documentation sur les monuments historiques.

---

## GUYANE

### ÉTUDE ARCHITECTURE XX<sup>e</sup> EN GUYANE, 2018-2019

Équipe retenue  
Antoine Bruguerolle, architecte du Patrimoine  
Étude terminée



Cette étude dont le cahier des charges a évolué entre la commande et le rendu final a été présentée en CRPA le 14 novembre 2019. Elle comprend en introduction les différents thèmes qui peuvent être associés à cette architecture ainsi qu'une suggestion de catégorisation des immeubles par type (église, dispensaires, lotissement etc.). Le corps de l'étude comprend 43 fiches classées par communes puisque l'aire géographique a été élargie au territoire. Les fiches présentent la désignation, la dénomination, les auteurs, la date de construction, le commanditaire, l'entrepreneur, l'adresse, les références cadastrales, une description et un historique, l'appartenance à un courant artistique, l'intérêt de l'oeuvre et les sources documentaires. Elles sont illustrées au minimum d'une « photo d'identité », d'un extrait cadastral et d'une vue aérienne. Les plus développées comprennent au verso des vues de détails, des plans, de l'iconographie source.

**ÉCOLE JEAN MACÉ**  
Cayenne, route de  
Montabo  
1960  
Boris Ziwès,  
architecte  
© Antoine  
Bruguerolle

---

## NORMANDIE

### ÉTUDE : CENTRES-VILLES DE NORMANDIE, RECONSTRUCTION, 2019

Équipe retenue

Ensa de Rouen sous la direction de Patrick Gourbin, enseignant et chercheur

Périmètre de l'étude : 12 villes

Calvados : Caen (île Saint-Jean) ; Lisieux ; Vire

Eure : Évreux ; Louviers

Manche : Avranches ; Coutances

Orne : Flers ; Argentan

Seine-Maritime : Rouen (rive gauche) ; Caudebec-en-Caux ; Yvetot

Dans le cadre de la mise en œuvre du label ACR, la Drac Normandie a initié depuis janvier 2020 une étude portant sur les centres-villes reconstruits de douze villes en Normandie. Cette étude urbaine et architecturale du patrimoine immobilier, confiée à l'Ensa de Rouen s'est attachée à réaliser une analyse portant sur les villes retenues, ainsi qu'à un repérage des édifices ou ensembles susceptibles de répondre aux critères du label ACR. Après une pré-sélection de 170 édifices repérés avec fiches d'identification et analyse typologique, une sélection menée par le groupe de travail en étroite concertation avec les architectes des bâtiments de France des territoires concernés permettra d'établir une quarantaine de notices monographiques sur les biens retenus. La finalisation de l'étude comprendra également une synthèse restituant l'ensemble des problématiques dégagées de l'analyse de ce patrimoine emblématique, peu étudié ni encore reconnu à l'échelle de la région.

---

## NOUVELLE-AQUITAINE

### ÉTUDE SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE LA PÉRIODE DE LA RECONSTRUCTION EN NOUVELLE-AQUITAINE (1940-1958), 2017

Équipe retenue

Philippe Bancilhon, architecte

Bernadette Canard-Giroux, architecte-urbaniste, spécialiste du paysage

Émilie d'Orgeix, historienne, maître de conférence H.D.R, Université Bordeaux Montaigne

Gilles Ragot, historien, Professeur, Université Bordeaux Montaigne

Marie-Laure Turban, architecte (agence Bancilhon)

En cours

Cette étude a donné lieu à la sélection de 50 édifices ou ensembles urbains (religieux, privés, scolaires, industriels, publics, commémoratifs, etc.) à partir d'un corpus de plus de 800 communes.

À partir de 883 communes sinistrées, l'étude s'est concentrée sur les 84 qui ont cumulé 92,5% des dommages de guerre en Nouvelle-Aquitaine, puis sur les 51 communes soit dotées d'un plan de reconstruction et d'aménagement (P.R.A) (41), soit retenues pour leur exemplarité (10). Les critères de sélection des ensembles urbains et édifices ont ensuite été encore affinés en équilibrant (1) les typologies urbaines et architecturales, (2) les valeurs architecturales et les critères d'éligibilité du label ACR, (3) les postures doctrinales des architectes, (4) les séries d'édifices réalisés par des architectes agréés (tels Robert Lafaye ou Pierre Grizet) dont la production a semblé particulièrement importante, tout en assurant (5) que les douze départements de la région soient représentés dans l'étude.

Ces 50 ensembles feront ensuite l'objet de fiches détaillées.

Outre ces livrables, est également prévu un système de cartographie pour repérer les édifices. Des actions de valorisation complètent l'étude, organisées notamment par les membres d'une structure étudiante, « Archimuse » : expositions, journées d'étude, interventions auprès du public scolaire, collecte de témoignages, publication d'un catalogue, etc.

La phase 3 « Livrables » de l'étude proprement dite, s'achèvera en septembre ou octobre 2021.

## ÉTUDES DE RECENSEMENT DE BÂTIMENTS REMARQUABLES XX<sup>e</sup> ET XXI<sup>e</sup> s. EN LOZÈRE, DANS L'AUDE ET LES PYRÉNÉES-ORIENTALES, 2017-2018

Équipes retenues

Lozère : CAUE 48

Aude et Pyrénées-Orientales : Florence Marciano, chargée d'études

Études terminées



Ces études doivent permettre de procéder à des campagnes de labellisation à partir des sélections établies avec les CAUE et les architectes des bâtiments de France des départements concernés avant d'être soumis au groupe de travail régional. Celui-ci est composé d'ABF, de CAUE, d'architectes, de professeurs des Ensa et de responsables de l'Inventaire, des CRMH et du conseiller pour l'architecture.

Les études menées pour ces trois départements concernaient toutes les typologies d'édifices construits entre 1950 et 2000.

- en Lozère 46 édifices ont été inventoriés ;
- dans l'Aude sur 102 édifices inventoriés, 13 ont été sélectionnés ;
- dans les Pyrénées-Orientales, sur 231 édifices repérés, 22 ont été retenus.

La sélection avec les CAUE et les ABF s'est effectuée en 2 étapes sur la base de fiches sommaires réalisées par la chargée d'étude. Les critères essentiels retenus à ce stade ont été : la notoriété de l'architecte, la notoriété locale de l'œuvre, l'état d'authenticité par rapport à l'état d'origine.

Le passage en CRPA devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2021.

### MAISON DE L'AGRICULTURE

Perpignan (66)

Louis Arretche, architecte

© Jean-François Peiré

## ÉTUDE SUR L'ARCHITECTURE SCOLAIRE (PREMIER DEGRÉ : ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES) DE LA RÉGION OCCITANIE EN VUE D'UNE CAMPAGNE DE LABELLISATION

« ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE », 2019-2021

Équipe retenue

Florence Marciano et Laura Girard, chargées d'études

En cours



Inscrite dans le cadre d'un programme pluriannuel d'actions en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle auprès des plus jeunes (premier degré), cette étude de labellisation ACR a permis de rassembler près de 1170 écoles en croisant un recensement systématique des écoles situées dans les préfectures, sous-préfectures et chefs-lieux de cantons avec une étude des publications, des cartes postales, des inventaires d'archives (séries T et sous-série 2O des archives modernes et les archives contemporaines) et un retour de consultation des partenaires locaux (CAUE et Udap). Le recensement se présente sous la forme d'une base de données comprenant à minima dénomination, adresse postale complète, photographie et datation approximative. Cette phase a été complètement réalisée à distance et n'a ainsi

subi aucun retard inhérent au premier confinement (covid-19).

En septembre 2020, une pré-sélection de 250 édifices a permis de sélectionner 110 écoles qui feront l'objet d'études monographiques lors de l'étape suivante. Les photographies à disposition faisant état d'altérations sur plusieurs édifices (changements de menuiseries, extensions, dispositions spatiales modifiées), il a été convenu de commencer l'étude des 110

### ÉCOLE PRIMAIRE

Sigean (11)

André Teppe et Charles Bourély, architectes

© Michèle François

édifices par des visites sur sites afin de constater la nature des modifications opérées et leur impact sur une éventuelle future labellisation.

Une vingtaine d'écoles ont été visitées à ce jour (Aude, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne), le déroulement de cette phase de l'étude ayant été fortement perturbé par le deuxième confinement, engendrant un retard de deux mois.

En parallèle, la réouverture partielle des lieux d'archives en décembre a permis le démarrage du travail de documentation sur les édifices (environ 35 édifices) et sur les constructions en série et en commande groupée (documentation générale, bibliographie et dossiers des écoles) aux archives départementales de l'Hérault, du Gard, de l'Aveyron, du Lot et du Tarn-et-Garonne et des archives municipales de Nîmes. Afin de compléter la connaissance en parallèle de la campagne de labellisation, l'étude comporte un volet "mobilier" qui concerne l'inventaire et la photographie de décors et mobilier anciens, particulièrement les bureaux d'enseignants souvent présents et entretenus.

Un marché a été passé en 2020 pour les collèges et les lycées. Malheureusement le contexte n'est pas très favorable et l'on peut craindre que le programme de rénovation-restructuration engagée par la région sur tous les lycées ait un impact sur la qualité architecturale de ces édifices.

---

## PAYS DE LA LOIRE

### MUR DE L'ATLANTIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

Équipe retenue

Alain Chauzette, auteur

En cours

Cet inventaire doit permettre de retrouver les traces du mur de l'Atlantique secteur par secteur, au travers d'un texte historique de présentation générale, complété par une iconographie étayée par des plans et des cartes.

Cette étude, comportant plusieurs volumes a pour objectif de réaliser un inventaire du patrimoine fortifié français et allemand construit dans la région.

Elle comporte une étude des fortifications de la ville de Nantes, des fortifications des secteurs d'Angers et du Mans, de la forteresse de Saint-Nazaire (secteurs de la Turballe, de Saint-Nazaire et du Pays de Retz).

Pour effectuer cette recherche l'auteur a travaillé à partir de documents d'archives françaises, allemandes, britanniques et américaines, de photographies aériennes anciennes, complétée sur le terrain par une longue campagne d'investigation. Une liste de critères a été établie afin de choisir parmi les édifices à retenir notamment : la rareté de l'ouvrage, son "atypisme" architectural, la présence de fresques, l'état de conservation, le degré de sa représentativité dans sa catégorie (station-radar, batterie de côte, point d'appui etc.)

Pour chaque ensemble retenu, une distinction (labellisation ACR, éventuellement classement MH) est proposée et motivée. Enfin cet inventaire constitue un outil de connaissance très riche pour la réalisation de futurs secteurs patrimoniaux remarquables.

---

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2017

### RÉALISATION DE DOSSIERS DE SORTIES DE LABEL ACR

JANVIER 2019

Étude terminée

Dans le cadre du label « Architecture contemporaine remarquable », réalisation de dossiers de sortie de label ACR : préparation de 10 dossiers d'édifices labellisés de plus de 100 ans d'âge, à destination des communes afin de les inviter à les répertorier dans leurs PLU.

## 2018

### MISE EN ŒUVRE DE LA LOI LCAP ET DU NOUVEAU LABEL ACR

Équipe retenue  
Elsa Galland  
Étude terminée

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la création du nouveau label ACR a concerné 215 édifices ou ensembles précédemment labellisés "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle". L'information sur le changement de nature du label a nécessité la rédaction, l'amendement, la mise en forme, l'impression, le scan et la mise sous plis de 380 courriers à l'attention des collectivités compétentes, des propriétaires des édifices labellisés XX<sup>e</sup> siècle et relevant désormais du label ACR, et de ceux dont les édifices protégés ou construits il y a plus de 100 ans sortent automatiquement du champ du nouveau label ACR.

Il a été procédé à la mise au point de la procédure de labellisation en application de la loi LCAP, à savoir :

#### **Pour tous les édifices anciennement labellisés « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » :**

- la mise à jour du fichier des propriétaires privés et publics : depuis l'origine, tous sont informés par courrier au moment de la labellisation. La 1<sup>re</sup> campagne en Paca datant de novembre 2000, ce travail s'est révélé considérable et s'est souvent heurté à la réticence des interlocuteurs (notamment dans le cas des copropriétés), ou pour les villas privées, de difficultés consécutives à des changements de propriétaires ;
- la mise au point de tous les modèles de courrier afférents, sachant que ceux-ci doivent faire l'objet d'une adaptation au cas par cas ;
- l'information aux maires des communes d'assiette, systématiquement doublée d'une information au service compétent en matière d'urbanisme (communautés d'agglomérations, métropoles, etc.), pour l'inviter à répertorier le label dans le PLU ;
- l'adaptation et la tenue d'un tableau de suivi pour l'ensemble des édifices ;
- les périmètres de labellisation ont été versés dès 2016 dans l'atlas des Patrimoines (en anticipation de la loi LCAP). Est en cours : la vérification de leur présence effective dans l'atlas, les corrections ou mises à jour éventuelles, l'impression sur papier et le classement dans le dossier de chaque édifice (papier et numérique).

#### **Pour les nouveaux labels ACR :**

- la mise au point d'un modèle de décision préfectorale, puis son circuit de diffusion et d'information, en application du décret d'application de mars 2017, sachant que 5 à 6 courriers sont nécessaires par dossier, impliquant parfois un circuit complexe en fonction du destinataire (maire de grande ville, parlementaire, etc.) ;
- la rédaction d'une notice monographique et son versement sur le site Internet de la Drac Paca ;
- le traçage du périmètre labellisé et son versement dans l'atlas des Patrimoines.

#### **Pour les édifices de plus de 100 ans :**

Une procédure a été mise au point dès 2017. L'information afférente est faite aux propriétaires et aux communes d'assiette. Les dossiers sont présentés en groupe de travail XX<sup>e</sup>, une information est faite en CRPA. Ils sont transmis aux communes, en les invitant à répertorier les « anciens labels » dans leurs PLU.

## EXPERTISE DE L'IMMEUBLE MOULIN DE FRANCE À MARTIGUES (13)

Équipe retenue  
CAUE 13  
Étude terminée



La commune de Martigues a sollicité le CAUE 13 afin de l'aider dans la mise en œuvre de recommandations architecturales destinées à accompagner la copropriété du Moulin de France, dans une réhabilitation qui respecte la qualité architecturale de ce bâtiment labellisé en 2006, tout en améliorant ses performances acoustiques et thermiques. Le CAUE a été chargé d'une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage, à caractère technique ayant pour objet la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales. La mission comporte la réalisation d'une notice historique, d'une analyse architecturale, d'une évaluation patrimoniale, de recommandations et d'un guide synthétique de tous les éléments réunis et prescrits, qui ont fait l'objet d'une publication. La Drac, sensible à la préservation de ce bâtiment et consciente de l'enjeu de sa réhabilitation a proposé à la ville de Martigues et au CAUE 13 de les accompagner dans la bonne conduite de cette étude et de participer à son financement.

**IMMEUBLE MOULIN DE FRANCE**  
Martigues (13)  
1968  
Atelier BCDMB, Eugène Manolakakis, Claude Delaugerre, architectes  
Label ACR 2006

## ÉTUDE ET VALORISATION DE L'ŒUVRE D'ODETTE DUCARRE DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Équipe retenue

Association Architectures Alpes-de-Hautes-Provence, Bernard Brot et Estelle Malabave ; Ensa de Marseille Jean-Baptiste Hemery, enseignant et architecte, Lorène Hernandez, Lucile Pratali, étudiantes en master 2  
Étude terminée

Ce travail de pré-inventaire des archives d'Odette Ducarre, s'inscrit dans le cadre d'une mission définie par la Drac Paca pour l'étude et la valorisation de l'œuvre architecturale d'Odette Ducarre.

Le dépouillement et le référencement des archives, conservées à domicile, ont été accompagné d'un entretien avec l'architecte. Un second inventaire pourrait concerner la production artistique (dessins, croquis de vêtements, de mobilier, peintures).

## 2019

### DOSSIERS DE LABELLISATION ACR À AVIGNON EXTRA-MUROS

Équipe retenue  
CAUE 84  
En cours

Exploitation des résultats de l'étude documentaire et prospective sur 41 réalisations architecturales et urbaines du XX<sup>e</sup> siècle dans Avignon extra-muros (périmètre quartiers politique de la ville) réalisée par le CAUE de Vaucluse.

La mission confiée au CAUE est une mission d'assistance auprès de la Drac dans la préparation d'une campagne spécifique de labellisation « Architecture contemporaine remarquable ».

- en apportant son expertise de terrain dans la sélection des dossiers à labelliser ;
- en assurant la réalisation de dossiers de labellisation, sur la base d'une trame de dossier et d'une méthodologie élaborées par la Drac.

L'objectif d'un examen des dossiers en CRPA dans le courant de l'année 2020, en vue de leur labellisation ACR, a dû être reporté en raison de la pandémie. Il a été décidé de concentrer dans un premier temps le travail sur les édifices appartenant à la ville d'Avignon, parmi lesquels la bibliothèque Jean-Louis Barrault, qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation.

## AUTOUR DE LA MÉMOIRE DE MAX BOURGOIN : MODES CONSTRUCTIFS & VOCABULAIRE ARCHITECTURAL D'UN PATRIMOINE D'EXCEPTION EN VAUCLUSE.

Équipe retenue

Isabelle MOULIS, ethnologue du Patrimoine

Étude terminée



L'oeuvre de Max Bourgoïn (1914-2009) fait partie intégrante du patrimoine remarquable du XX<sup>e</sup> siècle en Vaucluse. L'intérêt porté à l'architecte du San Miguel, du siège social départemental de Groupama, mais aussi des barres aujourd'hui disparues de Champfleury, ou de la résidence Sixte-Isnard et son groupe scolaire, dépasse le cercle des spécialistes et des chercheurs.

L'étude proposée alimente les connaissances sur Max Bourgoïn, selon 3 axes :

- La collecte de mémoire de personnes qui ont côtoyé et travaillé avec l'architecte ;
- Le réseau des gens de métiers qui sont intervenus sur les chantiers, afin de révéler le maillage du territoire par

ces hommes de l'Art ;

- Le corpus de connaissances techniques relatives aux systèmes constructifs, aux matériaux et à leurs mises en oeuvre dont résultent les spécificités du vocabulaire architectural.

NB. En complément d'autres recherches, cette étude a été utilisée pour la réalisation en urgence du dossier de labellisation de l'ancien siège social de Groupama (Avignon), menacé de démolition. L'ensemble a été labellisé le 17 décembre 2020.

**BÂTIMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GROUPAMA**  
Avignon (84)  
1967-1969 ; 1984  
Max Bourgoïn,  
architecte  
Label ACR 2020  
© Sylvie Denante

## 2020

En raison de la crise sanitaire, les études ont pris du retard en 2020.

La rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien de la résidence Les 200 Logements, de Fernand Pouillon à Aix-en-Provence (label ACR) est envisagée pour 2021.

La finalisation de dossiers sur les lotissements des Bouches-du-Rhône par le laboratoire INAMA de l'Ensa-Marseille (cf. appel à projet du BRAUP) demande à être poursuivie avec un autre partenaire.

La mise en oeuvre de la série de programmes courts sur des bâtiments labellisés ACR, initiée par la Drac Paca, produite par Image de Ville et réalisée par Jean-Luc Chaperon s'est poursuivie. Le premier film réalisé concerne la villa Arson.

## ANALYSE DES ENDUITS DE LA VILLA FALCONETTI (F. POUILLON) À CABRIÈS (13)

Équipe retenue

Laboratoire Epitopos

Étude terminée

Cette villa, construite en 1936-1937 à Cabriès (13) est la première résidence secondaire conçue pour des particuliers par l'architecte Fernand Pouillon, au tout début de sa carrière et alors associé d'Henri Enjouvin.

Cette analyse a pour but de retrouver la formule initiale de l'enduit (nature/proportion des agrégats, liants et pigments), de façon à redonner à la villa son aspect extérieur d'origine.

L'édifice sera présenté en CRPA le 18 mars 2021 en vue de sa labellisation ACR.

Parallèlement, une monographie est en cours de rédaction par l'association « Les Pierres Sauvages de Belcastel » à qui une subvention a été attribuée.

---

## RÉUNION

### HABITAT SOCIAL 1950-1980, 2018

Équipe retenue

La Manufacture du Patrimoine

Étude terminée

(voir texte de Clémence Préault, p. 30)

# 2018-2020, AMORCE D'UNE CAMPAGNE DE LABELLISATION ACR À LA RÉUNION

---

## LE LOGEMENT SOCIAL ET LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

**CLÉMENCE PRÉAULT**  
CHARGÉE D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES  
RÉFÉRENTE LABEL ACR  
DAC DE LA RÉUNION

La majeure partie du patrimoine réunionnais, en particulier dans les aires littorales urbaines est constituée de constructions du XX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'aux années 1950-1960, l'architecture reste cependant marquée par les typologies traditionnelles de cases créoles en bois ; les édifices publics conservent aussi pour la plupart des caractéristiques néoclassiques héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. Des courants tels que l'art nouveau ou l'art déco n'ont fait qu'une faible percée dans l'île. Le secteur de la construction connaît une modernisation et un essor après la départementalisation de La Réunion en 1946. Plusieurs édifices construits durant cette période par l'architecte Jean Bossu, qui possédait une agence à La Réunion, ont été inscrits au titre des monuments historiques en 2011. Mais hors de l'œuvre de cet architecte reconnu, peu de constructions ont été étudiées et valorisées. En effet, avant 2018, seuls deux labels « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » avaient été attribués sur le territoire réunionnais : l'aéroport Roland-Garros à Sainte-Marie et la chapelle de l'ex-Apeca au Tampon (cette chapelle est depuis inscrite au titre des monuments historiques).

La Dac de La Réunion a lancé en fin d'année 2018 une étude confiée à La Manufacture du Patrimoine, en groupement avec Caroline Soppelsa, historienne de l'architecture. Ce pré-inventaire a concerné les thématiques du logement social et des équipements publics construits entre 1946 et les années 1980. L'essor de la construction sur la période concerne en particulier ces deux domaines.

L'étude a permis le repérage de près de 400 édifices sur l'ensemble du territoire, parmi lesquels 100 ont fait l'objet d'une fiche détaillée et 64 ont été présélectionnés en vue d'une labellisation « Architecture contemporaine remarquable ». En fin d'année 2020, les réunions du groupe de travail ACR, composé de spécialistes locaux du patrimoine et de l'architecture, ont permis la sélection de vingt programmes de logements sociaux sur les vingt-quatre proposés, qui ont été présentés en CRPA en décembre 2020.

---

### LE LOGEMENT SOCIAL

La thématique du logement social est un enjeu majeur pour l'histoire de la construction à La Réunion. À la fin des années 1950 l'île connaît une importante croissance démographique en raison d'une baisse de la mortalité infantile.

Les populations auparavant en majorité agricoles commencent à se masser près des zones urbaines en particulier à Saint-Denis et au Port, avec le développement d'un secteur industriel. L'habitat populaire réunionnais est constitué principalement de paillottes en milieu rural et de bidonvilles aux abords des centres-villes et à l'emplacement de certains anciens camps d'engagés. Afin de résoudre ce problème de

logement insalubre sont créés plusieurs organismes publics en collaboration avec le département et l'État, grâce à l'appui de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer (devenue en 1958 la Caisse centrale de coopération économique) : la Société immobilière du département de La Réunion (SIDR) en 1949, puis sa filiale la Société d'habitation à loyer modéré de La Réunion (SHLMR) en 1971. La Société d'équipement du département de La Réunion (SEDRé) naît en 1968, comme partenaire principal pour les grands programmes d'équipement. La question de l'amélioration de l'habitat rural est prise en charge prioritairement par la Caisse du Crédit Agricole et Mutuel de La Réunion, qui propose des systèmes de prêts pour accession à la propriété.

Les programmes, entrepreneurs et architectes de ces types de logements sont longtemps restés méconnus pour ce territoire. Le repérage de ces édifices ainsi que des équipements publics qui est souvent lié à ces opérations a permis l'identification des maîtres d'œuvres ainsi que la restitution de l'historique du développement des programmes.

Jean Bossu était jusque là le seul architecte réellement connu à La Réunion sur la période, l'étude a permis de faire émerger le rôle important de nombreuses autres agences d'architecture : Jean Hébrard et Pierre Abadie, Marc Schaub, Guy Lejeune, Fabien Vienne, Louis Dubreuil, le Groupe 4 ou encore Christian Tolède notamment.

---

## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie employée pour l'étude a commencé par un repérage sur le terrain des édifices et opérations pour certains préalablement identifiés grâce à la bibliographie, toutefois peu abondante, ainsi qu'à des revues de presse.

Le repérage de terrain, appuyé par des personnes ressources indiquées par la Dac sur les différentes communes, a permis d'ajouter et d'écartier des édifices. Les archives des bailleurs sociaux (SIDR et SHLMR) ont apporté de nombreuses informations sur les projets de logements sociaux ainsi que sur les maîtres d'œuvres. Les archives communales n'ont pu être exploitées que pour une minorité de communes.

Le logement social réunionnais se caractérise par l'importance du logement individuel, en lotissement, jumelé ou en bande. Ces maisons sont construites de manière économique par des systèmes constructifs modernes et grâce à des plans types. L'étude a permis le recensement d'un très grand nombre de plans types attribués à différents architectes. Ce type de logement a connu un grand succès en raison de sa proximité avec l'habitat traditionnel constitué d'une « case à terre ». Toutefois ce type de logements n'a pas pu être proposé pour l'instant en CRPA en vue de l'attribution du label ACR en raison des difficultés à obtenir les accords des propriétaires.

La Réunion a aussi connu une politique de construction de grands ensembles, plus facilement labellissables, grâce notamment à la coopération, dans le cadre de l'étude, des deux bailleurs sociaux historiques, la SIDR et la SHLMR qui ont permis l'accès à leurs archives. Ces ensembles sont nés dans le cadre de projets d'aménagement de nouveaux quartiers en coopération avec les municipalités concernées notamment sur les villes de Saint-Denis et du Port. Des plans d'urbanisme sont mis en place en faisant appel à des architectes-urbanistes reconnus, en associant des architectes d'opérations locaux pour la mise en œuvre des immeubles. Les plans des immeubles témoignent pour beaucoup d'une recherche d'adaptation au climat par une utilisation de dispositifs de ventilation et de protection solaire sur les bâtiments. Les systèmes constructifs modernes en béton, notamment préfabriqués, sont utilisés en reprenant certains principes de l'habitat traditionnel : emploi de varangues (systèmes de terrasses couvertes de la case créole), séchoirs en claustras de béton ou encore ouvertures doublées de brise-soleil en éléments de béton préfabriqués.

La recherche concernant la construction des équipements publics a été possible par la consultation des archives communales et départementales. En effet de nombreux projets sont soutenus par le département sur la période. De nombreux architectes s'illustrent sur ces deux thématiques. La période qui suit la départementalisation est

marquée par une politique d'équipement du territoire en bâtiments administratifs, culturels et sportifs. Il a été décidé d'exclure de cette première étude l'architecture scolaire, corpus trop important, qui fera l'objet d'une étude spécifique.

La base de données finale comprend 357 édifices repérés. Le premier dépouillage des sources avait permis d'identifier une soixantaine de bâtiments, chiffre qui a été augmenté à 170 après une première phase de repérage sur le terrain et dans la documentation. L'approfondissement de la recherche documentaire ainsi que l'examen des vues aériennes anciennes a permis de préciser les datations et d'exclure certains édifices du corpus. Cette analyse a été complétée par les archives lorsque que cela était possible, notamment pour les sociétés immobilières, les archives départementales et municipales. Ce corpus enrichi a ensuite été de nouveau confronté au repérage in situ.

La base de données a été saisie avec une charte adaptée de la grille « Mérimée », par le bureau d'études, avec des critères spécifiques demandés pour le territoire réunionnais, notamment pour indiquer la présence d'éléments caractéristiques comme les varangues pour la ventilation des espaces. La base de données se double de fiches détaillées réalisées à partir des éléments documentaires et du repérage de terrain pour la description des édifices et les photographies. La phase de mission terrain a aussi permis la collecte d'éléments sur place.

---

## CONSTITUTION DE LA LISTE

La liste a été élaborée, enrichie et hiérarchisée tout au long de la mission en écartant les datations hors du champ défini pour l'étude, les édifices ayant subi des dénaturations ou ayant un faible intérêt architectural et patrimonial.

Les fonds publics les plus utilisés pour cette étude ont été ceux de la direction départementale de l'Équipement ainsi que les permis de construire conservés dans la série contemporaine des archives départementales. Des archives privées d'architectes, versées aux archives départementales, ont été également des fonds précieux pour la recherche tels ceux de Jean Bossu, Jean-Michel Bossu, agence Marot-Tremblot, Christian Tolède ou du Groupe 4. Les fonds iconographiques, tels que celui du photographe Jean Colbe, ont également permis de mieux documenter chaque édifice. Une part importante d'archives a aussi été récoltée directement auprès des producteurs avec des organismes tels que l'agence française de Développement, Electricité de France ou encore la société d'Aménagement foncier et d'Établissement rural.

Concernant les opérations de logements sociaux, pour lesquelles certains immeubles ont été dupliqués sur plusieurs communes, il a été choisi de ne garder dans le corpus des édifices labellissables que les opérations les plus authentiques par rapport à l'état d'origine.

La sélection des équipements publics a permis une représentativité de divers types d'édifices : administration de l'Etat et des collectivités territoriales, notamment communales ; postes ; marchés ; bâtiments liés à l'énergie, aux réseaux et aux transports ; édifices de la gendarmerie, police et justice ; hôpitaux et bâtiments d'assistance ; édifices de la culture et du sport, ainsi que les loisirs sociaux. La sélection au sein du corpus des équipements publics et la labellisation est prévue au cours de l'année 2021.

Au-delà des labellisations en cours, l'étude menée a permis une analyse approfondie de l'architecture de la période 1946-1980 à La Réunion, qui n'était alors connue que par des études partielles et souvent des monographies d'édifices ou d'architectes. Des thématiques restent cependant à aborder pour compléter cette étude : architecture scolaire, architecture domestique privée, architecture religieuse. L'amorce de la campagne de labellisation a également permis d'enclencher une meilleure prise en compte de ce patrimoine auprès des propriétaires, bailleurs sociaux et collectivités, même si une pédagogie reste à mener pour la reconnaissance de cette architecture encore mal considérée.



**SAINT-BENOÎT, SOUS-PRÉFECTURE**

Détail de l'entrée de la résidence sous-préfectorale  
1970

Louis Dubreuil, architecte (?)



1



2

**1. SAINT-DENIS, RÉSIDENCE  
LES CARICUBES**

1976-1978  
Groupe 4, architectes  
Propriétaire : SHLMR

**2. SAINT-DENIS,  
RÉSIDENCE MAZAGRAN I  
DITE « ÉCAILLES DE TORTUE »**

1966-1967  
Marc Schaub, architecte

**3. LE PORT, VOIE TRIOMPHALE  
CITÉ HÉLIOPORT**

1979-1983  
J.-M. Bossu / Groupe 4, architectes  
Propriétaire : SDIR



3



4



5



**4. CILAOS, VVF LES FLEURS JAUNES**  
 (actuellement Village des Sources)  
 1978-1980  
 Guy Lejeune, architecte  
 Propriétaire : commune de Cilaos

**5. SAINT-DENIS, IMMEUBLE LABOURDONNAIS**  
 (ancien hôtel Labourdonnais et  
 agence Air France)  
 1960-1961  
 Jean Hébrard, Daniel de Monfreid,  
 Jean Zalio, architectes  
 Propriétaire : département

Toutes les illustrations ont été réalisées  
 par La Manufacture du Patrimoine

# LA LABELLISATION EN CHIFFRES

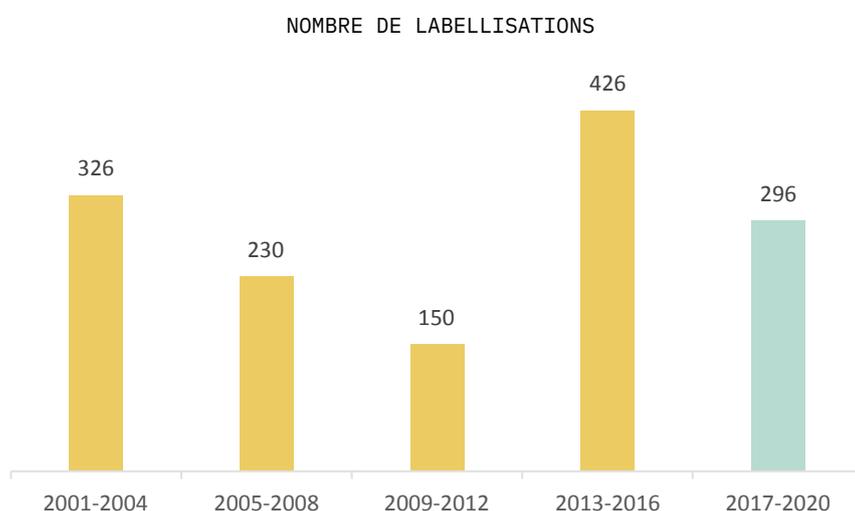
---

La période 2017-2020, objet du présent bilan, tient une place particulière dans l'histoire relativement courte du label, puisqu'elle fait immédiatement suite à la réforme introduite par la loi LCAP en 2016. Un regard sur les chiffres à l'échelle nationale permet d'esquisser certaines tendances dans l'application de la politique du label et notamment ses inflexions récentes.

---

## LE NOMBRE DE LABELS ATTRIBUÉS

Au total les édifices labellisés (2000-2020) sont au nombre de 1565, dont 296 ont obtenu le label entre 2017 et 2020.

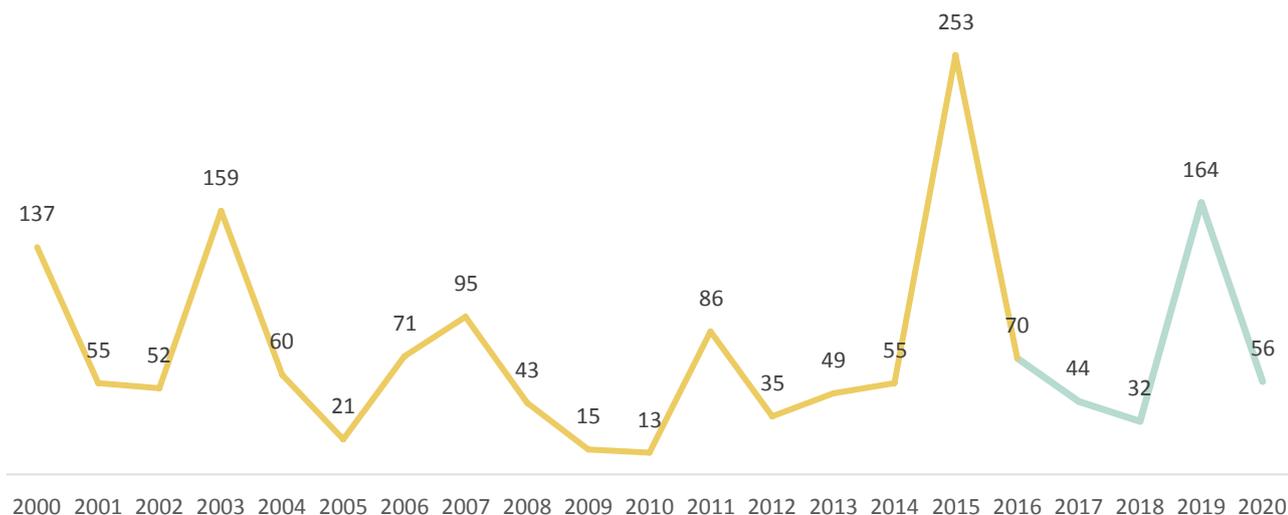


**FIGURE 1**  
Nombre de labels attribués par période de 4 ans depuis 2001

On observe un ralentissement des labellisations entre la période qui nous intéresse et celle qui la précède immédiatement : 426 labellisations en 2013-2016 puis 296 en 2017-2020.

Deux facteurs conjoncturels principaux peuvent expliquer ce fléchissement : la réforme de 2016 qui a modifié la méthode de traitement des dossiers au sein des Drac, notamment en introduisant de nouvelles obligations autour du label (alors même que la période précédente avait été prolifique), et la crise sanitaire de 2020 qui a bouleversé l'activité professionnelle dans son ensemble. Le rythme de labellisation est cependant resté plus élevé qu'il ne l'était avant 2013. L'importante augmentation de labels dans la période 2013-2016 peut s'expliquer par la mise à disposition des Drac-Dac de crédits d'études ayant permis de procéder à d'importants recensements, et, par suite, à de nouvelles labellisations.

## NOMBRE D'EDIFICES LABELLISES ENTRE 2000 ET 2020



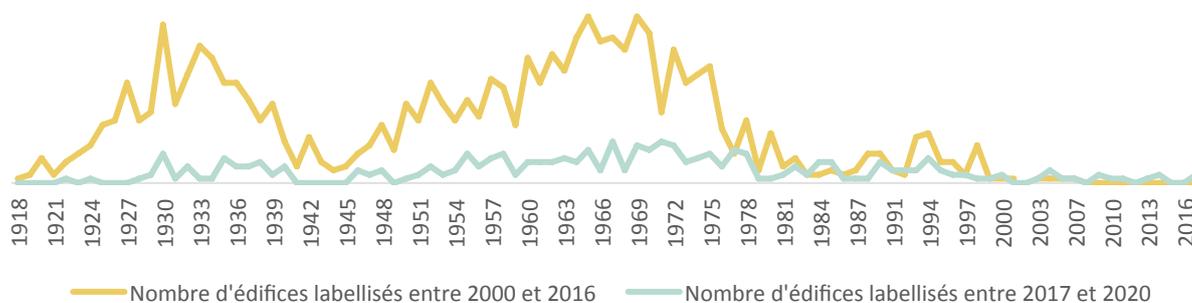
**FIGURE 1**

Nombre de labels attribués par année depuis 2000

En observant année par année, apparaissent des pics importants en 2000, 2003, 2015 et 2019 (et dans une moindre mesure, 2007 et 2011) qui infléchissent ces résultats par période quadriennale ; ils correspondent à des labellisations par listes, souvent l'aboutissement de campagnes d'études lancées les années précédentes.

## LES PÉRIODES LES PLUS REPRÉSENTÉES

### NOMBRES D'EDIFICES LABELLISES PAR DATE DE CONSTRUCTION

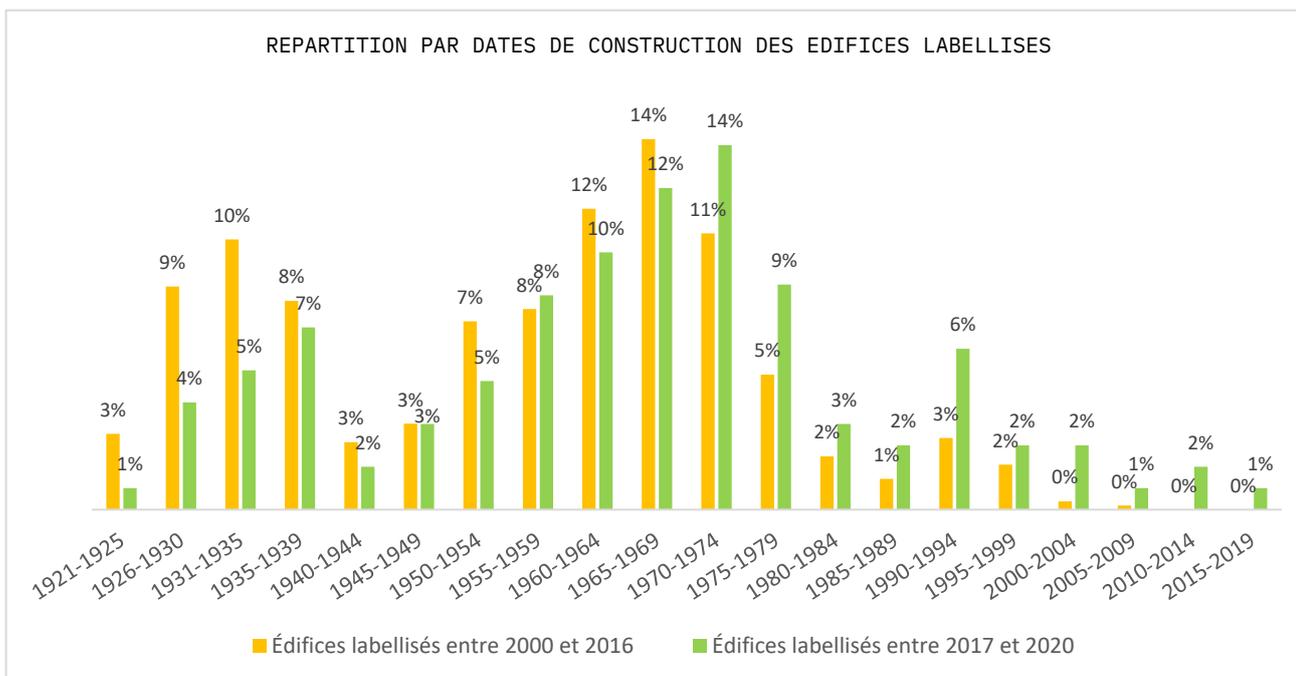


**FIGURE 2**

Nombre d'édifices labellisés par date de construction, comparaison entre les périodes 2000-2016 et 2017-2020

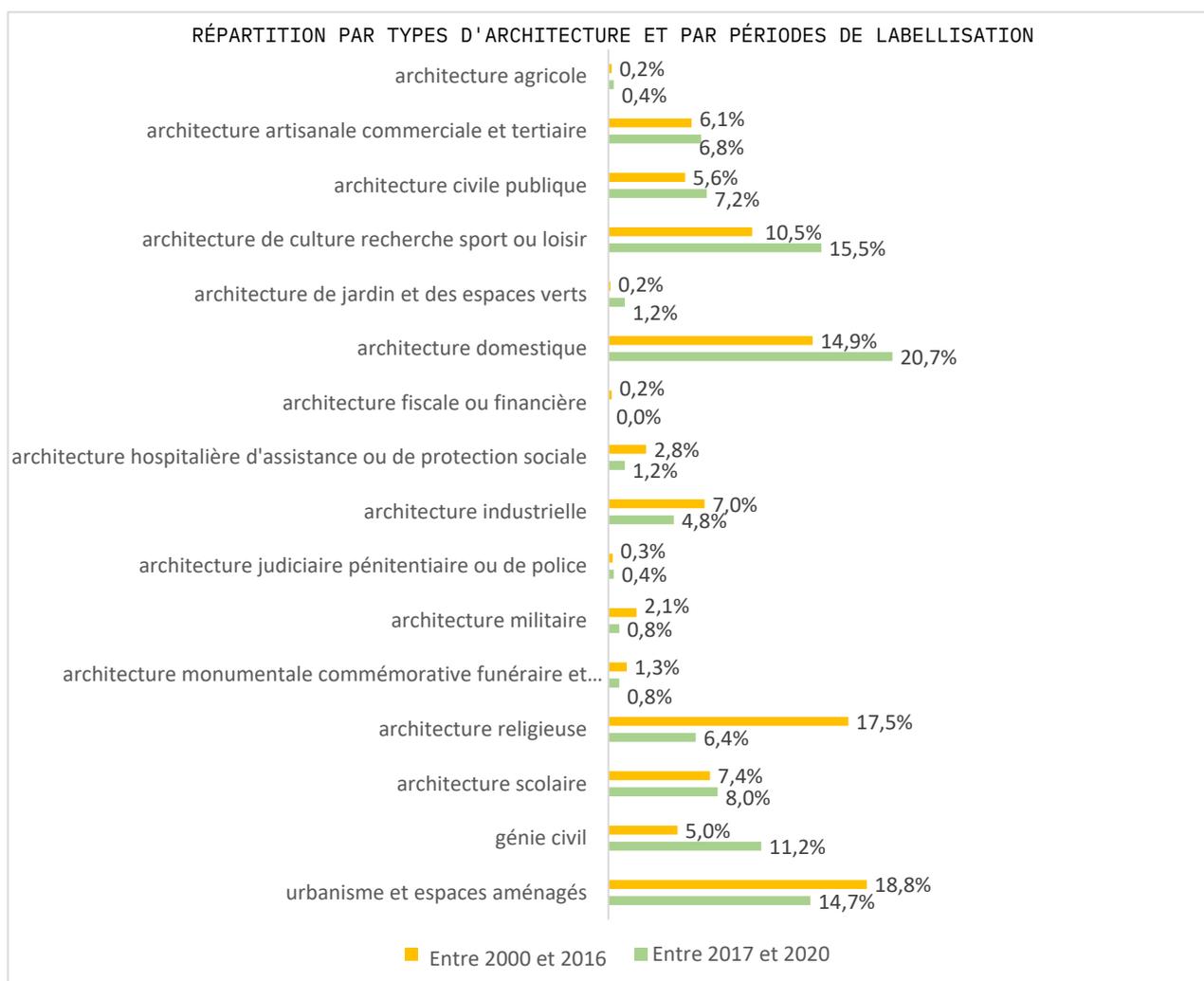
Plusieurs mécanismes expliquent cet état des lieux : la production architecturale faible au début des années 1940 puis très importante durant les Trente Glorieuses ; la reconnaissance patrimoniale plus aisée des constructions des années 1930 ou à l'inverse, le manque de reconnaissance initial de l'architecture des Trente Glorieuses, qui a incité certaines Drac à labelliser afin de participer à changer le regard généralement porté sur cette production.

Une tendance se dessine néanmoins ces dernières années, avec des pics moins prononcés autour de 1930 et 1970, et davantage de labellisations d'édifices plus récents. Ceci est en cohérence avec la réforme, qui a déplacé la fenêtre temporelle du label en ciblant désormais les édifices de moins de 100 ans d'âge, et non plus ceux construits au 20<sup>e</sup> siècle. Les deux graphiques ci-après montrent un léger aplatissement, et un décalage des courbes dans le temps (vers la droite).



**FIGURE 3 BIS**  
Proportion des édifices labellisés selon leur date de construction (par période de 5 ans)

## LES TYPOLOGIES D'ÉDIFICES



**FIGURE 4**

Variations des types d'architecture les plus labellisés entre 2000-16 et 2017-20. Les catégories les plus labellisées restent les mêmes.

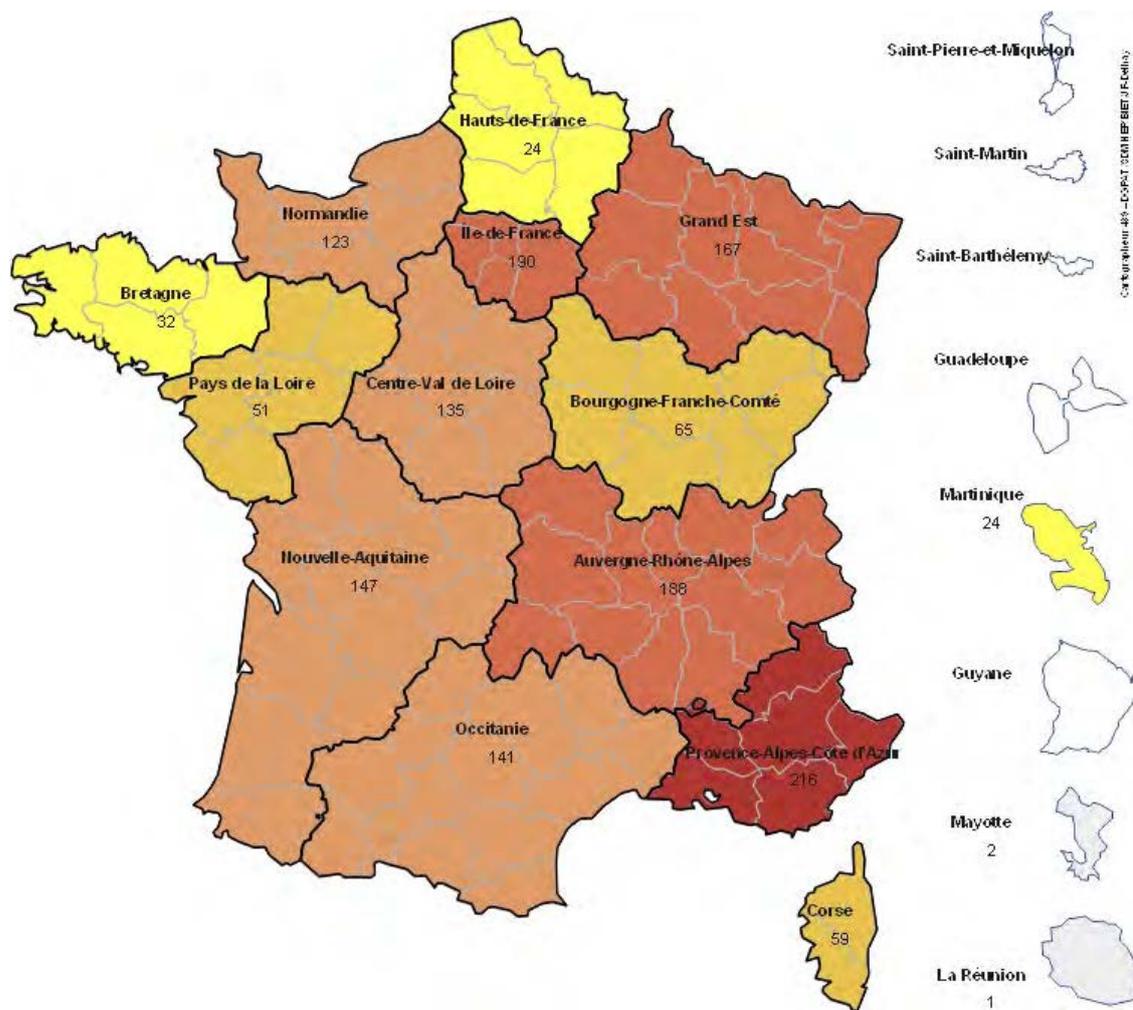
En termes de programme architectural, les variations sont plus fortes. Une majorité des études, puis des campagnes de labellisations des Drac sont thématiques et portent en général sur un type d'architecture en particulier. Naturellement, chaque période observée reflète ainsi les orientations principales des derniers travaux effectués. Certaines catégories sont cependant globalement mieux représentées que d'autres, comme l'urbanisme, l'architecture domestique ou l'architecture religieuse, ce qui s'explique aussi par le fait que ces types d'édifices sont plus nombreux. Pour la période 2017-2020, l'architecture domestique représente 20,7% des labellisations. Viennent ensuite les équipements culturels, de recherche, de sport et de loisirs (15,5%), puis les ensembles urbains et leurs espaces aménagés (14,7%). Plus précisément, les sous-types d'édifices les plus nombreux à avoir reçu le label sont les suivants :

- les maisons (32) et les immeubles (18) (catégorie domestique);
- les lotissements (21) (urbanisme) ;
- les musées (10) (culture, recherche, sport et loisir) ;
- les ponts (9) (génie civil).

À l'inverse, les types d'architecture les moins représentés dans le corpus des labels ACR concernent l'architecture de l'économie de la finance et les équipements du domaine de la justice et de la police. Ces catégories sont très spécifiques et le corpus de départ est plus restreint que pour les ensembles urbains ou l'architecture domestique, par exemple, ce qui peut expliquer le déséquilibre. Parfois également, ce sont les propriétaires qui refusent une labellisation car ils craignent les contraintes qu'elle pourrait engendrer.

Les jardins et espaces verts sont aussi très peu présents parmi les labels, ce qui peut s'expliquer par le fait que le premier label, « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », qui a permis la constitution de la plus grande partie du corpus actuel, avait pour vocation première de faire reconnaître du patrimoine bâti. Ainsi lorsque du patrimoine paysager a été labellisé, c'était dans le cadre de labels attribués à des grands ensembles dont la conception première avait inclus une conception paysagère, ou encore dans le cas de labellisations d'espaces urbains. À cela s'ajoute la concurrence éventuelle d'un label spécifique aux jardins, le label « Jardin remarquable ». Il serait d'ailleurs très intéressant de travailler à développer la reconnaissance par le label de ces espaces paysagers, car le XX<sup>e</sup> siècle s'avère un siècle inventif dans ce domaine et témoigne d'une grande richesse de réalisations, lesquelles sont aujourd'hui méconnues, souvent menacées, dénaturées ou purement et simplement démolies.

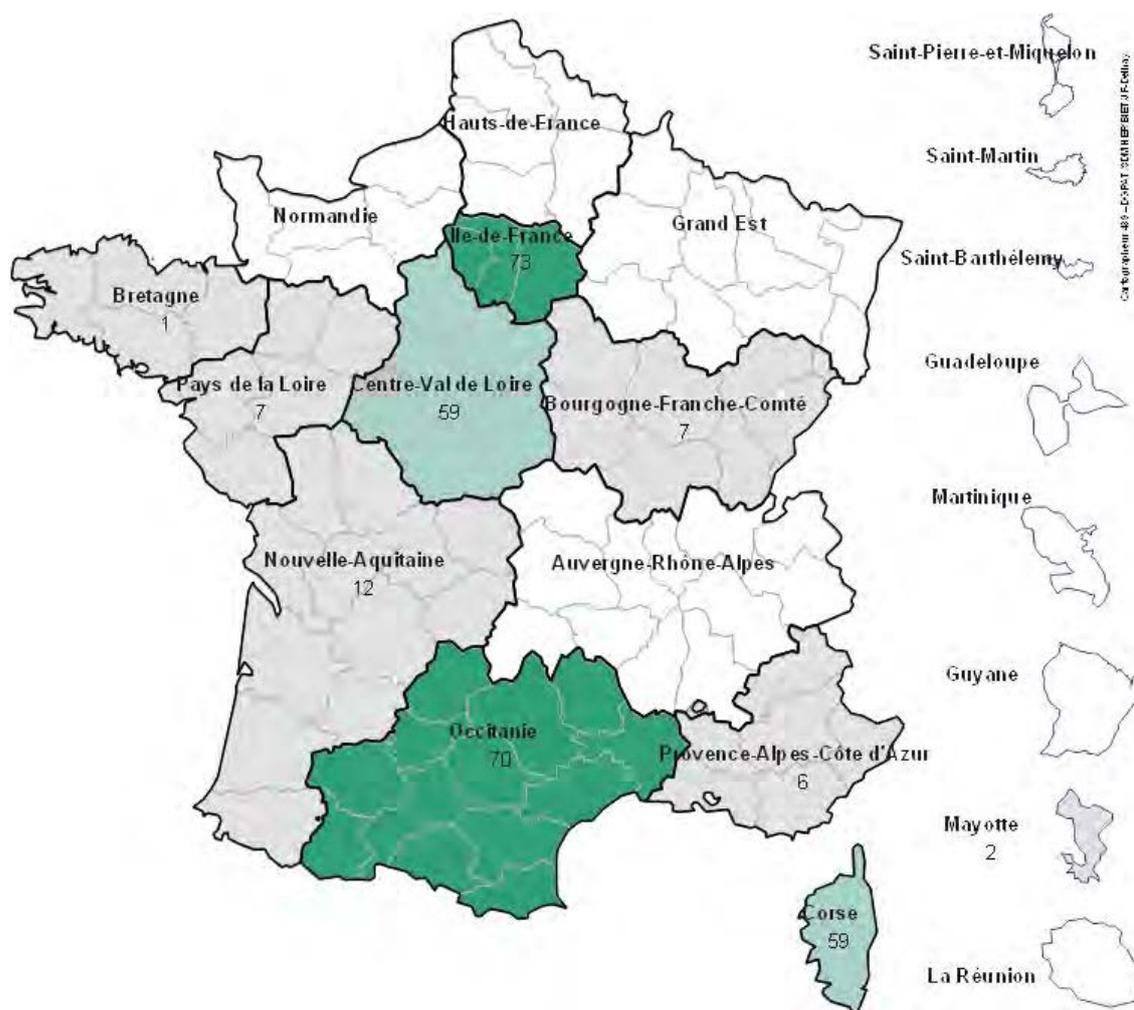
Les études généralistes permettent de labelliser de manière plus équilibrée différents types d'édifices en une seule campagne, mais elles sont également plus sélectives pour chaque catégorie – elles aboutissent donc à peu de labellisations pour chaque type. C'est sur le long terme que chaque Drac-Dac peut harmoniser, en tant que de besoin, le corpus labellisé (en termes de typologie comme de période de construction).



**FIGURE 5**  
Répartition par région des édifices labellisés depuis 2000

## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Comme pour les typologies de biens labellisés, la répartition géographique varie assez fortement dans le temps, au gré des campagnes d'études menées par les Drac qui aboutissent ensuite à des labellisations. Les cartes ci-après montrent la variation régionale entre l'ensemble de la période d'existence du label (2000-2020), et la dernière période quadriennale : 2017-20. Les situations sont très disparates. Dans certaines régions, la labellisation de l'architecture contemporaine remarquable nécessite encore un travail d'identification mobilisant d'importants crédits d'étude. C'est notamment le cas dans des régions où certaines périodes plus anciennes, le XIXe siècle ou la première Reconstruction par exemple, ne sont pas encore totalement inventoriées et protégées.



**FIGURE 6**  
Répartition par région des édifices labellisés depuis 2017

**ÉDIFICES ET ENSEMBLES LABELLISÉS  
"ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE"  
RAYÉS DE LA LISTE ENTRE 2017 ET 2020  
PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
OU AYANT PLUS DE 100 ANS**

DÉPARTEMENT	N° DÉPARTEMENT	VILLE	ADRESSE	TITRE COURANT	TYPES GÉNÉRIQUES	AUTEUR (S)	DATE DE CONSTRUCTION DÉBUT	DATE DE CONSTRUCTION FIN	DATE LABEL	DATE CRPS	OBSERVATIONS Inscription MH Label de plus de 100 ans Démolition
<b>AUVERGNE - RHÔNE - ALPES</b>											
Rhône	69	Saint-Didier-au-Mont-d'Or	54, route de Limonest	Maison dite Le Méruzin ou villa Gros	architecture domestique	Tony Garnier, architecte	1920	1920	2003	10/03/2003	Plus de 100 ans
Haute-Savoie	74	Douvaine		Ensemble regroupant une salle des fêtes, une place publique, une école maternelle	urbanisme et espaces aménagés	Pascal Häusermann, Patrick Le Merdy, Claude Häusermann-Costy, architectes	1968	1975	2003		IMH 20/01/ 2017
Haute-Savoie	74	Monnetier-Mornex	Lieu-dit-Les Treize-arbres	Station supérieure de téléphérique dite, téléphérique du Salève	génie civil	Maurice Braillard, architecte, André Rebuffel, ingénieur, Georges Riondel, ingénieur	1931	1931	2003		IMH 30/03/2018
Haute-Savoie	74	Morzine	296 chemin de Mas Métout	Chalet Sol i Neu	architecture domestique	Renée Faublée, architecte ; Zelman, peintre	1937	1938	2003		IMH 16/04/2018
Haute-Savoie	74	Petit-Bornand-Les-Glières	plateau des Glières	Monument à la Résistance dit "Monument du plateau des Glières"	architecture monumentale commémorative funéraire et votive	Émile Gilioli, sculpteur ; E. Schoendoerffer, ingénieur	1973	1997	2003	10/03/2003	IMH 27/05/2020
<b>BRETAGNE</b>											
Finistère	29	Brest	8, place du 19ème Régiment d'Infanterie	Gare SNCF	génie civil	Urbain Cassan, architecte de l'entreprise ; Lucien Brasseur, sculpteur	1935	1935	2006	23/11/2006	IMH 19/09/2018
Finistère	29	Brest	boulevard du Commandant-Mouchotte	Eglise Sainte-Thérèse-du-Landais	architecture religieuse	Louis Freyssinet, architecte ; André Bouler, peintre-verrier	1959	1959	2006		IMH 15/02/2019
Finistère	29	Brest	rue Louis-Pasteur	Eglise Saint-Louis	architecture religieuse	Michel Yves, architecte	1958	1958	2000		IMH 12/12/2018
Ille-et-Vilaine	35	Rennes	54, mail François Mitterrand	Maison de l'entrepreneur Antoine Novello	architecture domestique	Antoine Novello, entrepreneur, auteur commanditaire ; Yves Lemoine, architecte	1930	1930	2000	20/06/2000	IMH 27/03/2018
<b>CENTRE-VAL DE LOIRE</b>											
Loiret	45	Orléans-la Source	7, rue Beaumarchais	Centre nautique de la Source	architecture de culture recherche	Olivier-Clément Cacoub, Claude-André Lefèvre, Jeanne Leblanc-Lefèvre, architectes	1962	1969	2016	23/03/2016	Démolie en 2018
<b>GRAND EST</b>											
Marne	51	Reims	23, rue Gambetta	Maison de l'architecte Ernest Kalas	architecture domestique	Ernest Kalas, architecte	1920	1920	2000	14/09/2000	Plus de 100 ans

DÉPARTEMENT	N° DÉPARTEMENT	VILLE	ADRESSE	TITRE COURANT	TYPES GÉNÉRIQUES	AUTEUR (S)	DATE DE CONSTRUCTION DÉBUT	DATE DE CONSTRUCTION FIN	DATE LABEL	DATE CRPS	OBSERVATIONS Inscription MH Label de plus de 100 ans Démolition
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>											
Paris	75	Paris 16e	16, avenue du Président Kennedy	Maison de la Radio	architecture de culture recherche sport ou loisir	Henry Bernard, architecte ; François Stahly, Louis Leygue, sculpteurs ; Georges Mathieu, Jean Bazaine, Gustave Singier, peintres	1956	1961	2016	24/11/2016	IMH 26/03/2018 partiellement
<b>MARTINIQUE</b>											
Martinique	972	Fort-de-France	30, boulevard du Général-de-Gaulle	immeuble La Nationale, actuellement immeuble de bureaux GAN	architecture domestique	Xavier Rendu, architecte	1938	1938	2015	12/05/2015	IMH 24/01/2017
Martinique	972	Le Lamentin	rue Victor-Schoelcher ; capitaine-des-Marelles- Hardy	Ancien hôtel de ville	architecture civile publique	Louis Caillat, architecte ; René Dormoy, ingénieur	1934	1934	2015	08/12/2015	IMH 08/06/2017
<b>NORMANDIE</b>											
Calvados	14	Deauville	boulevard de la Mer	Établissement de bains de mer dit Bains pompéiens	architecture de culture recherche sport ou loisir	Charles Adda, Alphonse Gentil, François Eugène Bourdet, architectes	1924	1924	2006	14/03/2006	IMH 11/06/2019
Seine-Maritime	76	Arques-la-Bataille		Cimetière des Caffres	architecture monumentale commémorative funéraire et votive	Maître d'œuvre non identifié	1920	1920	2002	31/01/2002	Plus de 100 ans
Seine-Maritime	76	Le Trait	Le nouveau Trait	Cité ouvrière	urbanisme et espaces aménagés	G. Majou, architecte	1920	1920	2001	21/06/2001	Plus de 100 ans
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>											
Lot-et-Garonne	47	Villeneuve-sur-Lot	rue de Penne	Église Sainte-Catherine	architecture religieuse	Edouard-Jules Corroyer, Lucien Roy, Gaston Rapin, architectes	1930	1930	2007		IMH 24/07/2020
<b>OCCITANIE</b>											
Gard	30	Vergèze	561, avenue Émile-Jamais	Cave coopérative vinicole	architecture industrielle	Henri Floutier, architecte	1939	1939	2013	14/02/2013	démolie
Hérault	34	Sète	187, rue François-Denoyer	Villa de Pierre Soulages	architecture domestique	Jean Rouzaud, architecte	1959	1959	2018		IMH 28/10/2019
Haute-Garonne	31	Toulouse		Magasin Perry	architecture artisanale commerciale et tertiaire	Bernard Bachelot	1965	1968	2017	07/02/2017	IMH 10/03/2019
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>											
Loire-Atlantique	44	Saint-Nazaire	avenue Léo-Lagrange	Salle des sports Léo-Lagrange dite « La soucoupe »	architecture de culture recherche sport ou loisir	Louis Longuet, René Rivière, Roger Vissuzaine, Gustave Joly, architectes; René Sarger, Jean-Pierre Batellier, ingénieurs	1965	1965	2003	14/05/2003	IMH 29/05/2019
Loire-Atlantique	44	Saint-Nazaire	boulevard Jean-Mermoz	Église Sainte-Anne	architecture religieuse	Henri Demur, Noël Le Maresquier, architectes ; Bernard Lafaille, ingénieur ; Hélène Porson, sculptrice	1955	1959	2014	27/11/2014	IMH 29/05/2019
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>											
Alpes-Maritimes	6	La Gaude	route de Saint-Laurent	Institut de recherche dit Centre d'études et de recherches IBM	architecture de culture recherche sport ou loisir	Marcel Breuer, Robert Gatje, architectes	1960	1970	2000		IMH 02/09/2020
Var	83	Sanary-sur-Mer	39, route de Bandol	Villa	architecture domestique	Pierre Barde, architecte	1928	1928	2000		IMH 07/10/2019
<b>LA RÉUNION</b>											
La Réunion	974	Le Tampon	4 rue du Père Favron	Chapelle dite de l'ex-Apeca	architecture religieuse	maître d'œuvre non identifié	1928	1928	2016		IMH 07/06/2018

# MÉDIATION

# LABEL ACR ET MÉDIATION CULTURELLE : INITIATIVES POUR UNE OUVERTURE DU REGARD ET UNE PLEINE RECONNAISSANCE DE L'ARCHITECTURE DES XX<sup>e</sup> ET XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

L'appropriation par le public de l'architecture récente qui, quoique, est souvent méconnue et mal aimée, est un enjeu particulier du label. En complément d'une identification par un logotype, une plaque logotypée et une charte graphique, le soutien à la mise en place de dispositifs de médiation doit être une priorité à développer en lien avec les acteurs locaux.

La pédagogie doit permettre de lutter contre les démolitions intempestives et les travaux altérant la qualité des bâtiments récents. Pour ce, il s'avère nécessaire qu'au-delà du grand public, les maîtres d'ouvrage, les élus mais aussi tous les professionnels de l'architecture et du patrimoine se l'approprient et en reconnaissent la valeur. La sensibilisation à l'architecture de moins de 100 ans peut s'appuyer sur des éléments dont ne bénéficient pas les époques précédentes: la mémoire habitante, les fonds des architectes vivants ou de leurs ayants droits, la mémoire technique, la photographie ou la filmographie. Tous ces éléments sont des ferments pour de nouvelles formes de médiation, utilisant tous les médias aujourd'hui disponibles notamment numériques (jeux, application, simulation 3D) mais aussi l'intersection entre les domaines artistiques, techniques et architecturaux.

Les actions de médiation sont au cœur de la politique de reconnaissance de l'architecture récente depuis la création du label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », qu'elles soient mises en œuvre par le ministère de la Culture, (services centraux et déconcentrés), par ses établissements publics (Cité de l'architecture et du patrimoine, Écoles nationales supérieures d'architecture) ou par les réseaux de l'architecture que constituent les CAUE, les Maisons de l'architecture, les Villes et pays d'art et d'histoire et les associations. La 1<sup>re</sup> circulaire du 18 juin 1999 soulignait ainsi que « La protection juridique ne peut être un outil suffisant s'il n'est accompagné de mesures importantes de sensibilisation auprès des élus et du public ».

Cette sensibilisation à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle requiert des outils différents de ceux consacrés au patrimoine, ainsi que l'a démontré le groupe de travail « sensibilisation, appropriation », mis en place par le service de l'architecture (DGPA) dans le cadre du comité opérationnel du label ACR.

Sur les trois dernières années, de nombreuses actions ont pu être menées sur l'ensemble du territoire.

Il faut distinguer les actions de diffusion de la connaissance en direction des professionnels de l'architecture et des maîtres d'ouvrage, de celles qui s'adressent au grand public, qui répondent à des enjeux d'éducation du regard et correspondent à une pratique culturelle.

### ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Les publications valorisent principalement les études de recensement et d'identification sur le territoire, comme l'ouvrage publié en 2018 aux éditions Lieux Dits sous la direction scientifique et avec le soutien de la Drac Grand Est<sup>1</sup>, ou comme l'ouvrage *Un Inventaire du patrimoine du XX<sup>e</sup> s. dans le Grand Avignon*, publié par le CAUE 84, avec le soutien de la Drac Paca, ou encore le hors-série de la revue culturelle *Le Festin*<sup>2</sup>, présentant l'ensemble des édifices labellisés en Nouvelle-Aquitaine, réalisée en partenariat avec la Drac en 2019. D'autres publications, monographiques, sont dédiées à un architecte, à un artiste ou à un bâtiment, comme celles de la collection « Duo », éditée par la Drac Occitanie<sup>3</sup>.

La création d'un site patrimonial remarquable (SPR) est aussi l'occasion d'études et de publications, qui feront l'objet d'expositions, comme celui de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié, dont l'étude préalable réalisée avec l'Ensa de Nancy, concerne l'architecture de la seconde Reconstruction. À l'échelle nationale, la revue *In Situ* prépare actuellement deux numéros consacrés à la reconnaissance patrimoniale de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. Les articles, en provenance de France mais aussi de nombreux pays européens, traiteront des politiques publiques relatives à cette reconnaissance patrimoniale, et notamment du label ACR en France, comme des problématiques de projet.

Le maintien d'un rythme régulier de publications est important pour une diffusion de la connaissance à l'ensemble des publics. Pour autant, l'accès à l'information sur les édifices étudiés, labellisés ou non, reste à parfaire pour une meilleure prise en compte dans les politiques d'aménagement. La géolocalisation des édifices, initiée en 2020, devrait permettre en quelques années d'y remédier en utilisant l'open-data.

### COLLOQUES ET CONFÉRENCES S'ADRESSANT AUX PROFESSIONNELS : ARCHITECTES, MAÎTRES D'OUVRAGES, ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La sensibilisation des élus et des porteurs de projets est un enjeu prioritaire, particulièrement dans le cadre des programmes importants de rénovation à venir notamment les programmes de rénovation thermique des bâtiments identifiés dans le cadre du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Les nombreux réseaux présents sur le territoire (CAUE, Maisons de l'architecture, Ensa) organisent des colloques et conférences sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, destinés principalement aux professionnels. Ces événements sont souvent liés à la réalisation d'études ou de publications financées par les Drac-Dac.

Les CAUE, dont beaucoup sont titulaires de l'agrément pour dispenser des formations continues, sont des acteurs fondamentaux de cette politique.

Certains d'entre eux participent avec les Drac au recensement des bâtiments des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles sur leur territoire de compétence, et accompagnent ces études d'opérations de valorisation. C'est le cas, par exemple, de l'union régionale des CAUE de la région Auvergne-Rhône Alpes, qui a organisé des Journées sur la thématique « Intervenir sur l'architecture du XX<sup>e</sup> », après avoir contribué à des études de recensement en 2018 et 2019. Il en a été de même pour le CAUE 01 qui a organisé une exposition dossier sur le patrimoine XX<sup>e</sup>

<sup>1</sup> Architecture du XX<sup>e</sup> siècle - Grand Est, Éditions Lieux Dits, 2018

<sup>2</sup>cf. Publications, p. 52

<sup>3</sup> *Ibid.*

de l'Ain, en 2019 et le CAUE 05 qui a proposé des Journées d'études sur le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle en 2019.

### **FORMATION EN INTERNE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Cette sensibilisation est également nécessaire pour les services internes du ministère de la Culture, confrontés au nouveau champ patrimonial que représente l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. La rénovation thermique ou le changements d'usage d'un bâtiment conduisent à une nécessaire réflexion chez des professionnels qui n'ont été ni formés ni sensibilisés à ces sujets. C'est le cas par exemple des chargés d'études en CRMH ou de certains techniciens ou architectes des Bâtiments de France en Udap. Pour les mêmes raisons, la sensibilisation des membres des CRPA et CNPA, amenés à se prononcer sur les labellisations, est un chantier à ouvrir.

Le service de l'architecture réfléchit à la mise en place de modules pour de telles formations. Cette sensibilisation en interne pourrait être développée avec l'appui de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) des réseaux investis dans cette thématique, comme les CAUE ou les Ensa. Les architectes conseils de l'État, pourraient également contribuer à cette sensibilisation lors de leurs vacances en Drac.

Le développement de la complémentarité et de la coordination de l'action des réseaux dans ce domaine est un enjeu important pour les années à venir.

### **CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES**

Pour l'intervention sur l'architecture existante, la pédagogie par l'exemple paraît le meilleur moyen de faire passer des messages, auprès d'un public plus ou moins aguerri : il est donc important de capitaliser les bonnes pratiques (démarches exemplaires, réhabilitations de qualité), afin de diffuser ces exemples dans l'ensemble de la sphère professionnelle, à travers des colloques, des publications et des revues professionnelles.

Cette sensibilisation peut aussi s'appuyer sur des réseaux associatifs spécialisés, comme l'association Docomomo qui depuis 2 ans, a pris en compte la nécessité de se pencher sur l'évolution de ce patrimoine récent, suit et promeut des réhabilitations exemplaires, à l'occasion de colloques et rencontres biennales, en partenariat avec le service de l'architecture et la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Pour ce faire, le partage de la connaissance au sein des réseaux de l'architecture en région est fondamentale pour constituer une base de données diffusable dans les réseaux professionnels.

La création d'un centre de ressources du même type que la plate-forme Creba pour le bâti ancien, pourrait être au centre d'un dispositif de capitalisation, de formations et de sensibilisation à l'attention de l'ensemble de la filière professionnelle.

### **FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ARCHITECTES, PROGRAMMES DE RECHERCHE**

La formation initiale des architectes a évolué, et, au sein de chaque Ensa, la question de la réhabilitation est désormais abordée dans l'enseignement du projet. La formation continue sur la thématique reste à développer, particulièrement en terme de méthode, comme cela est enseigné dans le cadre du DSA de l'école de Chaillot, sur le patrimoine plus ancien.

Le programme de recherche initié par le Bureau de la recherche architecturale, urbain et paysagère (Braup), depuis 4 ans, « l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, matière à projets pour la ville durable », à destination des laboratoires des Ensa, est à ce titre un programme exemplaire, qui a permis de mesurer l'intérêt des professionnels pour une meilleure connaissance de l'architecture récente.

La 4<sup>e</sup> session, qui s'est déroulée à partir de la fin 2019, a permis de remettre au premier plan, la nécessité de l'expérimentation et de la réalisation de prototypes à l'échelle 1 pour la réhabilitation de bâtiments, en association avec les Grands Ateliers Innovation Architecture. Le soutien à ce type de démarches, permettra d'avancer dans la recherche de solutions techniques qualitatives et économiques pour la réhabilitation de cette architecture, particulièrement dans le cas de constructions industrialisées.

---

## LES ACTIONS EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC ET DU JEUNE PUBLIC

Depuis la création du label, de nombreuses initiatives ont été lancées à destination du grand public, à l'occasion de publications ou d'événements de niveau national (comme les Journées européennes du patrimoine ou les Journées nationales de l'architecture) ou régional (comme les « Folles journées de l'architecture » proposées par l'Ensa de Nancy, par exemple) : expositions, promenades urbaines, conférences.

De nombreuses initiatives, portées par les réseaux de l'architecture sont soutenues par les Drac, comme les circuits dédiés à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle proposés par l'association Promenades Urbaines en 2019, ou « le Festival d'architecture », porté par le CAUE 94, ou bien encore dans des villes emblématiques de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, à Ivry-sur-Seine en 2018 et à Créteil en 2019.

Sur certains territoires VPah l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle est devenue un sujet à part entière, le label venant reconnaître parfois des villes de la 2<sup>de</sup> reconstruction, comme Royan ou Lorient, et donnant ainsi naissance à un programme pérenne de médiation culturelle consacré pleinement à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle (programme inscrit dans la convention VPah) : visites guidées, expositions, publications. Il faut souligner que depuis les années 2000, le service de l'architecture a fait de la démarche de candidature au label VPah un outil de sensibilisation des élus à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle inscrite sur leur territoire, laquelle est systématiquement recensée dans le dossier de candidature. Le réseau des animateurs de l'architecture et du patrimoine est régulièrement formé à cette architecture récente – la dernière formation continue mise en place remonte à l'automne 2015 et avait pour thème « *Parler d'architecture moderne et contemporaine : Patrimonialisation - Réhabilitation - Médiation* ».

Tous ces événements sont importants pour l'appropriation de leur propre cadre de vie par les habitants, qui peut se faire notamment à l'occasion de projets de rénovation urbaine (comme le PNRU par exemple). Il y a un intérêt à ce que les habitants soient partie prenante des décisions relatives à la transformation de leur lieu de vie. C'est le constat, fait par le CAUE de Haute-Savoie, qui voit aujourd'hui les fruits des actions de valorisation de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle menées depuis quinze ans. Aujourd'hui on entend des habitants s'insurger contre des travaux qui leur sont imposés, de par la conscience qu'ils ont d'habiter des lieux de valeur. Cette tendance est en croissance.

### ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

La sensibilisation du jeune public est fondamentale pour amener ces futurs citoyens à s'intéresser à la qualité de leur cadre de vie.

Il importe de développer des propositions adaptées dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. L'approche pédagogique est à construire en partenariat avec les enseignants : il s'agit d'élaborer des propositions pédagogiques « sur mesure ».

L'EAC concerne tous les temps de l'enfant : temps scolaire, hors temps scolaire, et tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au lycée. De nombreux outils peuvent être mobilisés par ailleurs tels que les ouvrages jeunesse, ou les jeux d'architecture. Pour l'éducation qui s'inscrit dans le temps scolaire, une piste intéressante consiste à sensibiliser l'élève au plus près de son environnement scolaire, en prenant comme support pédagogique l'architecture scolaire elle-même, c'est-à-dire celle dans laquelle il est amené à passer un temps important.

De nombreuses initiatives en région existent, qui sont portées pour l'essentiel par les Villes et Pays d'art et d'histoire et les CAUE.

On signalera que, depuis deux ans, les Journées nationales de l'architecture comportent désormais une journée dédiée aux jeunes, le vendredi, opération qui a pour nom « Levez les yeux ». Elle a été mise en place de façon partenariale avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

## AUDIOVISUEL

En France, l'audiovisuel public ne s'est toujours pas approprié le sujet de l'architecture contemporaine, à de rares exceptions près, comme la série « Architecture » diffusée sur Arte (série de 60 films de 26mn sur un bâtiment remarquable, majoritairement du XX<sup>e</sup> siècle, réalisés depuis 1995 et soutenue dès l'origine par le ministère de la Culture). Ce sont souvent des documentaires étrangers, (séries allemandes et suisses sur des thématiques comme l'architecture de la montagne ou l'architecture durable) qui sont diffusés sur les chaînes publiques, Arte par exemple. Certaines chaînes privées développent également des documentaires sur des ensembles patrimoniaux exceptionnels (châteaux et forteresses, ensembles urbains du XIX<sup>e</sup> siècle, constructions de l'extrême).

Le film d'architecture est un vecteur important de médiation, plébiscité par les médiathèques et centres de documentation des Ensa notamment. C'est pourquoi le service de l'architecture soutient depuis plusieurs années l'association « Images en bibliothèques » dans ses actions de formation à destination des réseaux : bibliothèques mais aussi CAUE, maisons de l'architecture et VPah.

La maison de l'architecture de Haute-Savoie organise depuis plus de 20 ans un festival annuel « Les Rencontres internationales du film d'architecture d'Annecy » qui se déroule sur trois jours, à l'automne, à Annecy et dans plusieurs villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Drac Paca a lancé, en 2019, un programme de réalisation de 6 films documentaires sur des bâtiments ou ensembles labellisés ACR, construits dans chacun des 6 départements de la région<sup>4</sup>. L'ensemble est destiné au grand public avec comme objectif de donner envie et la volonté de montrer la variété de la production d'édifices tant publics que privés, en apportant une grande diversité typologique, et en choisissant des architectes très différents. Ce sont des films scénarisés d'une durée de 10mn, réalisés par l'association « Image de Ville », avec l'appui de l'architecte conseil de l'État, pour un budget de 10 000 euros par film (P 175 action 2). Ils seront diffusés à partir de 2021.

L'audiovisuel grand public reste cependant un espace à conquérir.

## OUTILS NUMÉRIQUES

Les réseaux sociaux sont un nouveau champ à investir. Nouveaux moyens de communication très propices à la diffusion de la culture architecturale auprès du plus grand nombre, le ministère de la Culture accompagne désormais toutes les grandes manifestations nationales (journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture) par la publication de contenu sur Instagram, twitter.

On peut identifier des initiatives ponctuelles récentes dans le domaine du numérique, qui permettent d'envisager l'ouverture d'un large champ de développement possible.

L'application Archistoire, qui permet des visites augmentées a été développée sur plusieurs territoires (Avignon, Toulon notamment avec l'appui du CAUE). Si elle concerne l'ensemble de l'histoire des lieux, elle n'omet pas la valorisation de l'architecture récente.

Des expositions, comme l'exposition photographique « Archilumen, dialogue sensible entre lumière et architectures dans le Var », proposée par le CAUE du Var en 2018, ont fait l'objet de développement sur une application mobile. Le Pavillon de l'Arsenal a mis en place, quant à lui, le « Guide Paris archi ». Cette application permet de découvrir en images plus d'un siècle d'architectures décrites par l'architecte et enseignant Éric Lapière, soit 1 200 édifices des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, géolocalisés. L'application repère instantanément les bâtiments remarquables, les équipements, les immeubles de logements, de bureaux, à proximité, vous explique leur histoire et leurs spécificités au travers de descriptions et de photos originales. Bien que peu détaillée, elle offre une visibilité intéressante sur les ressources architecturales de proximité.

Toutefois, si le numérique constitue un potentiel non négligeable pour toucher en particulier les jeunes publics, il importe de pouvoir évaluer ces nouveaux outils, leur appropriation par les publics et leurs apports réels. Ainsi

---

<sup>4</sup> La villa Arson à Nice, le village de Savines-le-Lac, le Tétrodon de Fos-sur-Mer (aujourd'hui à Martigues), la résidence des Mûriers à Manosque, l'ensemble culturel de Châteauvallon et la résidence de Saint Miguel à Avignon.

les applications Smartphone, très volontiers téléchargées, restent parfois très peu utilisées. C'est le constat qu'avait fait la VAH d'Angers qui avait mis en place une application Smartphone sur les lignes du tramway (11 circuits) et qui l'a réorientée depuis vers une nouvelle proposition plus adaptée : signalétique urbaine patrimoniale, qui sera équipée de puces NFC. L'évaluation qui est faite par la ville d'Angers de l'usage des applications Smartphone est partagée dans le monde des musées. Bien qu'en attente de ce type d'outils : le public en fait peu d'usage.

Ainsi, si le numérique a sa place, pour autant les choses matérielles conservent une place essentielle et continuent à avoir du sens.

Le ministère de la Culture présente sur le web les édifices labellisés ACR grâce à la plateforme ouverte du Patrimoine (POP) : Environ 1500 édifices y disposent d'une notice permettant au grand public d'accéder à leur description et à leur histoire. Cet ensemble de notices est progressivement enrichi tant dans ses contenus qu'en termes d'images.

La géolocalisation en cours de l'ensemble des édifices labellisés au sein de l'atlas de la culture et l'ouverture des données permettent d'envisager le développement à court ou moyen terme d'applications dédiées, accessibles par Smartphone.



# PUBLICATIONS SUR LE LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »

## OCCITANIE



PAULE PASCAL, FEMME  
SCULPTEUR DES ANNÉES 1960-  
1985. LA RENCONTRE DE LA  
MATIÈRE ET DE L'ESPACE  
Plouvier Paule, Clier  
Josette, François Michèle,  
coll. Duo, Drac Occitanie,  
juin 2017



CLAUDE CHARLES MAZET (1908-  
2000). L'INNOVATION AU  
SERVICE DE L'ARCHITECTURE  
D'APRÈS-GUERRE  
François Michèle (dir.),  
Marciano Florence avec la  
collaboration de Clier  
Josette, Liardet Olivier,  
coll. Duo, Drac Occitanie,  
déc. 2019



LE LABEL « ARCHITECTURE  
CONTEMPORAINE REMARQUABLE »  
DANS LE GARD ET L'HÉRAULT  
François Michèle (dir.),  
coll. Duo, Drac Occitanie,  
juillet 2020

## GRAND EST



### ARCHITECTURE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE - GRAND EST

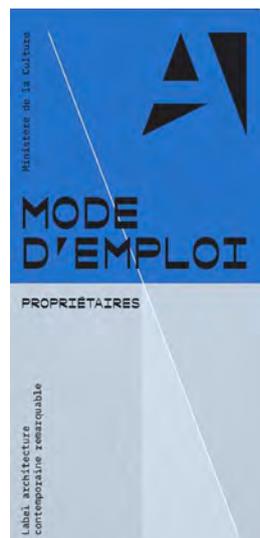
Drac Grand Est, ouvrage collectif, Éditions Lieux Dits, 2018

## NATIONAL



### LABEL PATRIMOINE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE. 15 ANS DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ministère de la Culture, ouvrage collectif, 2018



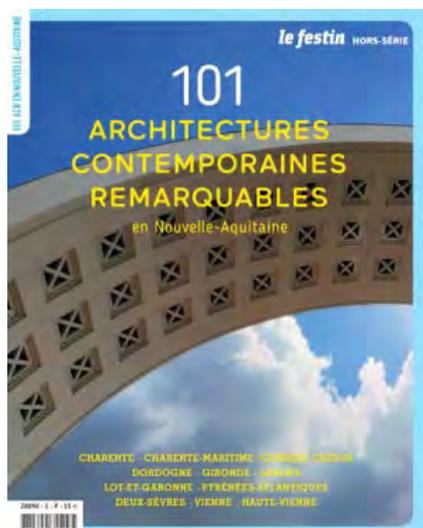
### MODES D'EMPLOI PROPRIÉTAIRES

Ministère de la Culture, Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, janvier 2020



### MODES D'EMPLOI COLLECTIVITÉS

## NOUVELLE-AQUITAINE



### 101 ARCHITECTURES CONTEMPORAINES REMARQUABLES EN NOUVELLE-AQUITAINE

*Le festin*, hors-série, 2019

# TRAVAUX

# LE LABEL ACR, UN ESPACE DE PROJET

---

L'intervention sur les édifices labellisés est un sujet éminemment actuel. La politique de labellisation a aujourd'hui 20 ans et elle a connu un succès indéniable sur certains aspects. Le label prend son origine dans une recommandation du Conseil de l'Europe qui prônait d'une part, l'amélioration de la connaissance et de la reconnaissance du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle et d'autre part, sa sauvegarde et sa préservation.

## LE LABEL ACR : UN PARADOXE

Le label mis en place en France a permis de dépasser certaines difficultés initiales liées à la reconnaissance d'une architecture encore récente, d'instaurer une dynamique de travail au niveau national et d'ouvrir le débat avec de nombreux propriétaires privés ou collectivités territoriales. De fait, même si une marge de progression persiste<sup>1</sup>, cette architecture est aujourd'hui mieux connue et reconnue, y compris parfois à travers des moyens de protection forts comme l'inscription ou le classement au titre des monuments historiques. Mais le label reste avant tout un signallement d'intérêt et une invitation à découvrir, sans qu'aucune contrainte forte ne pèse sur les propriétaires en termes d'intervention sur ces édifices. Ainsi, les bâtiments « seulement labellisés » et non protégés se heurtent à un paradoxe : ils peuvent parfaitement être signalés, reconnus comme intéressants, remarquables, faisant partie du patrimoine et dans le même temps, être dénaturés voire démolis à l'occasion d'une campagne de travaux.

## UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION

Après 1945, les modes de vie ont évolué très vite générant un très grand nombre de programmes nouveaux notamment en matière d'équipements : le sport, les loisirs, l'éducation, la culture, les lieux de travail, la décentralisation ont généré de très nombreuses architectures nouvelles jouant aussi avec des techniques nouvelles. Depuis l'avènement du numérique, nos modes de vie évoluent de nouveau rapidement questionnant une partie des programmes édifiés dans la génération précédente. Ces bâtiments sont à la recherche de nouveaux usages, usages qui vont à leur tour demander la transformation du bâtiment initial. Le XX<sup>e</sup> siècle ayant été particulièrement prolifique en termes de construction, de très nombreux bâtiments sont aujourd'hui concernés par ces opérations de réhabilitation, remise aux normes, reconfiguration, reconversion, rénovation ou démolition-reconstruction. Et ces projets se trouvent à l'articulation de politiques publiques aux objectifs parfois difficiles à concilier. Par exemple, les injonctions écologiques d'amélioration drastique des performances thermiques (qui mènent souvent à l'application systématique d'une isolation thermique par l'extérieur), s'opposent souvent à la nécessité culturelle de préserver l'écriture particulière des façades. La volonté de conserver le patrimoine et la mémoire technique, sociale et culturelle, qui s'inscrit dans la matière d'origine peut butter contre la réglementation et les modalités de financement de la construction, adossées à des normes, des modes de faire, des produits ou des techniques conçus pour la construction neuve et non l'adaptation de l'existant.

De nouveaux enjeux se dégagent ainsi pour le label ACR, liés à l'évolution des édifices labellisés. Ces enjeux sont d'importance car il s'agit d'assurer la sauvegarde et la préservation matérielle d'un patrimoine très menacé, en dehors des moyens de protection classiques pour lesquels l'État exerce un contrôle fort, assorti de financements. Pour travailler dans ce sens, certaines

---

<sup>1</sup> Mécaniquement, l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle en vieillissant, devient progressivement plus susceptible d'être reconnue comme patrimoniale au sens des monuments historiques. Néanmoins, le label devenu architecture contemporaine remarquable cible désormais les bâtiments de moins de 100 ans, donc y compris des édifices du XXI<sup>e</sup> siècle ; l'enjeu de la reconnaissance d'une architecture très récente (moins de 50 ans) reste donc entier et les efforts doivent être maintenus en ce sens.

préconisations générales concernant les travaux sur édifices labellisés peuvent être rappelées, et plusieurs pistes d'actions complémentaires explorées. Parmi les champs restant à explorer, la réparation de bâtiments construits en utilisant des techniques industrielles invite à penser des modes d'intervention adaptés au grand nombre de constructions qui en sont issues. Ce sont donc des partenariats entre architectes, entreprises et industriels qui sont à construire, la réparation de ce parc immobilier important ne pouvant faire appel systématiquement à des techniques et des savoir-faire hautement spécialisés. Si réparer devient une solution simple à mettre en œuvre et peu coûteuse, alors on peut espérer que la démolition ne sera plus le premier réflexe des maîtres d'ouvrage confrontés à l'obsolescence de certains bâtiments.

---

## LES RECOMMANDATIONS POUR LES TRAVAUX

Face au vieillissement inéluctable des bâtiments, le label doit être un espace de projet. Il doit devenir un outil pour convaincre les porteurs de projets et propriétaires de s'inscrire dans des démarches vertueuses. Cette approche de projet s'envisage à plusieurs étapes du processus.

Lors de l'attribution du label, il est avant tout crucial d'identifier dans les motifs de labellisation, ce qui fait l'intérêt propre du bâtiment (outre son inscription dans un mouvement, une époque ou la production d'un architecte) : sa conception en réponse à un programme spécifique ou à un contexte urbain ou paysager, son intérêt du point de vue de la maîtrise ou de la valorisation d'une technique spécifique, etc. La question se pose également de la contractualisation avec le propriétaire, lors de la labellisation. Cela permettrait d'anticiper sur les travaux à venir, au-delà de l'obligation réglementaire des 2 mois avant le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme et de permettre un véritable travail sur le projet de transformation.

### UN DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

Lors des travaux et dès la programmation, il s'agit avant tout d'éviter la démolition *a priori*. Une phase de diagnostic global patrimonial, architectural et technique est indispensable avant toute intervention. Trop souvent négligé en raison d'un calendrier ou d'un budget trop serrés, ce diagnostic global est pourtant une source de compréhension du bâtiment d'origine et d'économie de temps et d'énergie dans la suite du processus.

À titre d'exemple, dans le cas de la station de sports d'hiver de Flaine, le label a obligé les propriétaires privés à se poser les bonnes questions, lorsqu'il a été envisagé de rénover certains bâtiments, tout en opérant un changement d'usage pour certains. Ainsi l'intervention, basée sur une étude historique et documentaire détaillée, et sur la compréhension de ce qui fait l'intérêt de cette architecture de béton au cœur des montagnes, a permis d'envisager une rénovation franche et visible, mais respectueuse de l'ensemble d'origine et répondant aux objectifs de confort thermique actuels. Cette rénovation a été aussi l'occasion de redécouvrir la qualité de certains espaces et équipements (cheminée, par exemple) qui avaient disparu à l'occasion de rénovations intermédiaires.

---

## LA VALORISATION DES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

Pour illustrer ces recommandations et capitaliser sur les expériences réussies, le ministère souhaite recenser et valoriser des opérations de réhabilitation exemplaires.

Cela permettra d'enrichir la réflexion autour de ces sujets et de diffuser les bonnes pratiques. Les bons exemples peuvent porter plus particulièrement sur des solutions techniques (ou administratives, financières), des méthodes de projet ou des collaborations réussies entre acteurs. Toutes les dimensions des projets sont intéressantes à mettre en avant et collectivement, cette valorisation doit permettre de mieux cerner les conditions de réussite d'un projet de réhabilitation et d'installer une culture commune à toutes les parties prenantes.

À terme, il serait particulièrement intéressant d'aboutir à une base de données ou une plateforme commune à différents acteurs des réseaux de l'architecture comme la Cité de l'architecture et du patrimoine, les CAUE ou encore le réseau des Maisons de l'architecture. La mise en partage des

ressources pourrait également être élargie à des partenaires extérieurs identifiés intéressés à ces sujets.

---

## LES PARTENARIATS ET L'EXPÉRIMENTATION

Le développement de partenariats nouveaux, l'accompagnement des acteurs des projets et le soutien à la recherche appliquée, permettraient également de trouver des solutions spécifiques aux défis posés par ces réhabilitations, et ainsi de concrétiser les ambitions de qualité portées par le ministère.

Certains maîtres d'ouvrages particulièrement concernés par ces questions, pourraient bénéficier d'un accompagnement personnalisé, formalisé par un engagement réciproque entre le propriétaire et les services du ministère. Ce contrat engagerait le propriétaire à conduire des travaux respectueux des qualités reconnues du bâtiment<sup>2</sup>, le ministère s'engageant à partager sa connaissance des édifices, son analyse de la situation et à formuler des conseils au maître d'ouvrage. Ce type de contrat ne pourrait s'envisager que dans le cas de propriétaires d'un parc immobilier important (bailleur social ou collectivités par exemple). Il permettrait d'initier des démarches pilotes afin de faire école pour d'autres projets plus modestes. Pour des ensembles de grande envergure, ce type de contractualisation pourrait se traduire par la mise en place d'une charte de bonnes pratiques partagées.

Par ailleurs, les liens entre le label et le monde de la recherche pourraient être resserrés, notamment par le biais des dispositifs soutenus par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (chaires partenariales, projets de recherche appliquée, fabrication de prototypes).

En dehors de la recherche strictement académique, toutes les démarches innovantes ou expérimentales représentent un contexte intéressant à investir pour permettre ce rapprochement induit par le label ACR, entre les notions de préservation et d'évolution d'une architecture remarquable, d'un point de vue opérationnel.

---

<sup>2</sup> Comme pour d'autres labels portés par le ministère, comme « Jardin remarquable » ou « Maisons des illustres », qui impliquent pour les propriétaires des obligations telles que l'entretien ou l'ouverture au public de leur bien labellisé.

# MOBILISATION DES ARCHITECTES CONSEILS DE L'ÉTAT EN PARTENARIAT AVEC LA DRAC PACA SUR LES RÉALISATIONS LABELLISÉES ACR

---

**SYLVIE DENANTE**

ADJOINTE AU CONSEILLER POUR  
L'ARCHITECTURE ET LES ESPACES  
PROTÉGÉS

**PATRICK MAUGER**

ARCHITECTE, ARCHITECTE CONSEIL DE  
L'ÉTAT À LA DRAC PACA

---

## INTRODUCTION

D'une façon générale, les stations de ski apparaissent actuellement comme des espaces dans lesquels les enjeux d'évolution, de modernisation, de transition énergétique se posent de façon aigüe : vieillissement des équipements et logements, absence d'entretien parfois, conséquences du réchauffement climatique, gestion paysagère.

### LA STATION DES ORRES

Parmi les stations de ski labellisées dans les Hautes-Alpes, la station des Orres 1650, à proximité d'Embrun, a été conçue à la fin des années 60, à l'initiative des pouvoirs publics, par l'architecte-urbaniste Jean-Michel Legrand. Elle se caractérise par un plan d'urbanisme tracé selon un schéma organique, très attentif à la topographie et au paysage. En matière d'architecture, les immeubles (chalets, petits et grands collectifs) sont tous de facture différente, caractérisés par des volumétries organiques tirant parti des diverses orientations et mettant en œuvre matériaux modernes et traditionnels, bardage en mélèze en particulier. Les toitures, véritable cinquième façade, jouent un rôle majeur dans l'inscription paysagère. L'ensemble de cette station nouvelle a été labellisée en 2007. Le périmètre labellisé (consultable sur l'atlas des patrimoines) n'intègre aucun espace protégé, ni abords de monuments historiques. La commune a répertorié la station labellisée ACR dans la dernière révision de son PLU en 2018 (au titre du « Petit patrimoine »). Elle a parallèlement été informée par la Drac de la création du nouveau label.

### MÉTHODE DE TRAVAIL ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA DRAC

Dans cette configuration<sup>1</sup>, la commune n'est pas tenue de consulter la Drac en amont de travaux sur un édifice labellisé ACR. Elle la consulte néanmoins depuis 2 ans en amont des projets de travaux dans le périmètre labellisé, quel que soit le pétitionnaire : construction de cabanes dans les arbres, construction d'un bâtiment pour l'école de ski, extension de l'Office de tourisme, extension d'un chalet. Les deux premières demandes n'ont pas connu de suite ; en revanche, les deux dernières, datant de l'été et de l'automne 2020, illustrent de façon intéressante la mobilisation conjointe de l'ACE et de la Drac sur les travaux impactant du patrimoine labellisé. L'une relève d'une maîtrise d'ouvrage publique, l'autre privée. La méthode de travail entre la Drac et l'ACE s'est progressivement mise en place. Elle repose sur la réactivité des interlocuteurs, et s'appuie sur la doctrine de labellisation ACR : mettre clairement en avant les qualités qui ont motivé la reconnaissance patrimoniale tout en acceptant les évolutions

---

<sup>1</sup> Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » pris en application de l'article L. 650-1 du code du patrimoine ; Art. R. 650-6. - I. - « Lorsque le bien faisant l'objet du label n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme, le propriétaire de ce bien informe par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le préfet de région, deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable, de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier ».



#### **LA STATION DES ORRES 1650**

La station se caractérise par un plan d'urbanisme calé sur la topographie et l'ouverture sur le paysage. Les immeubles présentent des volumétries organiques tirant parti des diverses orientations et mettant en œuvre matériaux modernes et traditionnels, comme un bardage en mélèze. Les toitures, véritable cinquième façade, jouent un rôle majeur dans l'inscription paysagère.

nécessaires aux nouveaux usages. Sur le plan administratif, le pétitionnaire adresse à la Drac le Cerfa relatif aux travaux sur édifice labellisé ACR. Mais le traitement du dossier s'effectue concrètement et en parallèle par un dialogue (messagerie et téléphone) entre le pétitionnaire, ou son maître d'œuvre, et la Drac, complété d'une visite sur place.

---

## **PREMIÈRE ÉTUDE : L'EXTENSION DE L'OFFICE DE TOURISME, AGENCE POSTALE ET POLICE MUNICIPALE**

La collectivité a saisi la Drac une fois la programmation arrêtée, avant la consultation de maîtrise d'œuvre. Elle fait état du besoin d'accueillir les visiteurs dans un Office de tourisme réorganisé, modernisé et agrandi. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'architecte François Dufayard et envoyée à la Drac.

Le bâtiment est situé à l'entrée de la station, avant un grand parking où les vacanciers vont stationner leur voiture pendant leur séjour pour accéder au cœur piétonnier de la station. Le bâtiment est d'échelle modeste, édifié en partie sur une dalle béton abritant des garages, dalle qui forme le soubassement de l'ensemble. L'architecture se caractérise par un jeu de trois toitures qui suivent la pente, dialoguent avec la silhouette de la montagne et annoncent l'architecture de la station marquée par les toitures.

Le dossier reçu par la Drac en août 2020 propose trois pistes pour agrandir le bâtiment : la première consiste à s'étendre sur la place sur laquelle ouvre le bâtiment, et les deux autres à surélever la toiture centrale. Aucune ne nous semble pertinente et nous rédigeons une note en ce sens en demandant à conserver le jeu de toitures, et en ouvrant la réflexion sur des pistes d'extension dans le creux de la cour de service.

Une visite est organisée le 14 septembre, et une note de conseil est envoyée le 28 septembre, afin de respecter la consultation de la maîtrise d'œuvre début octobre.

L'architecte sélectionnée après la procédure prend contact directement par mail auprès de la Drac le 30 novembre, pour présenter l'esquisse retenue et demander si elle peut continuer dans la direction proposée. Le parti-pris est intéressant, conserve le jeu des trois toitures, en effectuant la translation de la toiture intermédiaire.

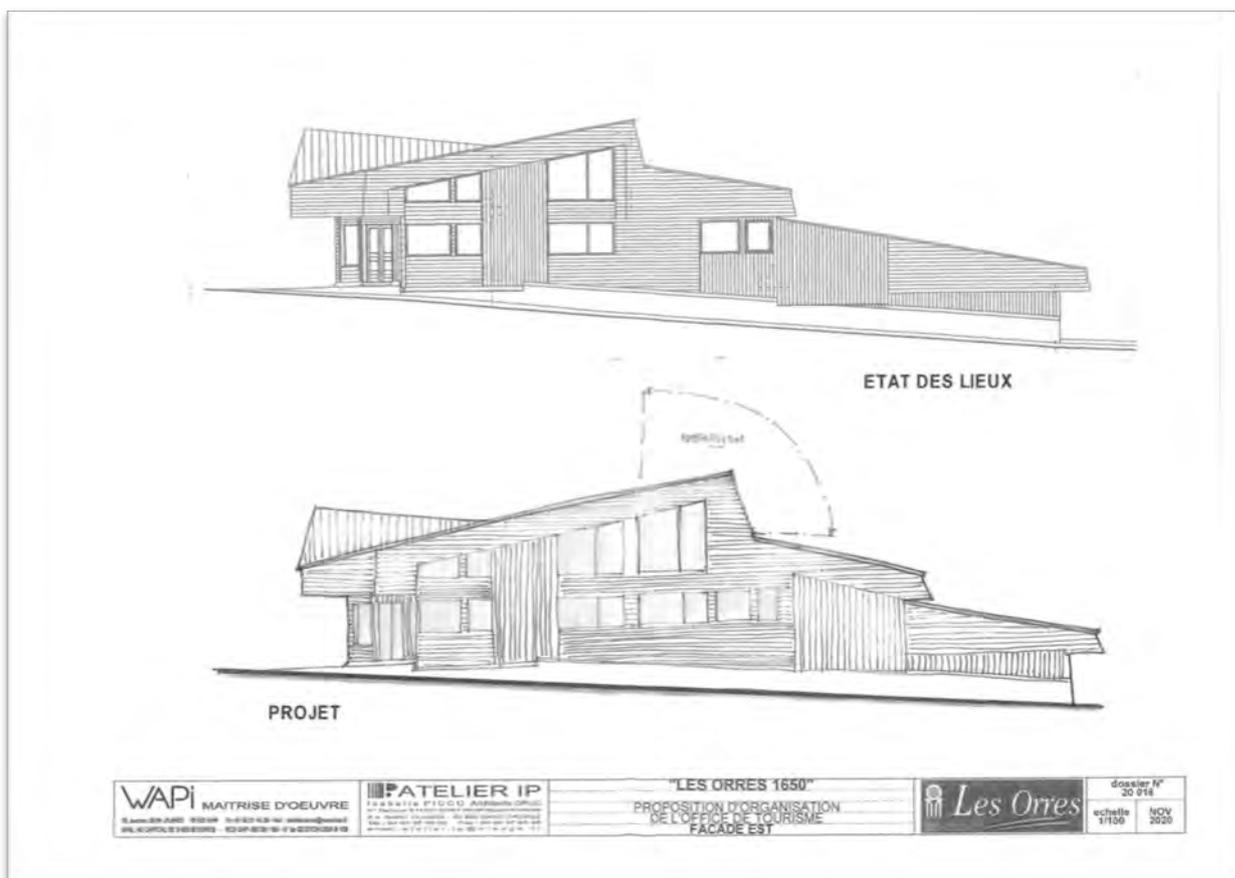
Lors de la rédaction de la note d'accord, l'architecte conseil de l'État appelle l'architecte de l'esquisse, qui lui fait part de la demande supplémentaire de l'Office de tourisme d'une modification des façades pour ouvrir une large baie sur le paysage. Après discussion, la Drac conditionne son accord à la manière dont seront traités les espaces extérieurs. Le courrier correspondant est envoyé le 18 décembre, pour respecter encore une fois le calendrier édicté par la commune, le dépôt de demande de permis de construire étant prévu pour janvier 2021. Un dernier aller-retour fin janvier concerne la couverture d'un escalier extérieur proposée en métal. La Drac suggère de conserver l'usage du matériau bois, ce qui est accepté par l'architecte et le maire.

Au vu de ces échanges, le maire propose une visio-conférence fin janvier. Entouré de son adjoint, sa directrice du service de l'urbanisme et de son architecte conseil, il présente à la Drac un travail sur l'image future de la station, son positionnement, les évolutions des pratiques. La commune et la Drac partagent les problématiques des copropriétés, des terrasses des commerces en pied d'immeuble, de la galerie commerciale sous les immeubles avec des doubles entrées côté piste et côté externe, des stationnements pas assez nombreux. La Drac suggère la rédaction d'un guide des bonnes pratiques et d'une charte d'aménagement de la partie labellisée.



**OFFICE DE  
TOURISME**  
La silhouette des  
toitures est  
caractérisée par  
un jeu de trois  
volumes qui  
jouent avec la  
ligne des  
montagnes





**OFFICE DE  
TOURISME**

L'esquisse proposée reprend la préconisation du 28 septembre de conserver le principe du jeu de décalage des toitures et de soigner cette « cinquième façade ». La toiture la plus haute est simplement translaturée, permettant ainsi de conserver la silhouette générale. La cohérence de l'ensemble est assurée par la continuité de la géométrie des ouvertures et l'utilisation du matériau d'origine pour les façades et la couverture.



## DEUXIÈME ÉTUDE : L'EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE PAR UN PARTICULIER

La seconde interpellation date du 6 octobre 2020, quinze jours après la visite conjointe de la conseillère adjointe et de l'architecte conseil de l'État. Elle émane d'un constructeur, en charge pour un client privé, de l'extension d'un chalet dans la partie basse de la station, dans le périmètre labellisé. Cette demande est formalisée le 14 octobre par le Cerfa correspondant au label ACR.

Le chalet est composé d'un premier niveau de soubassement traité par des murs verticaux blancs, surmonté d'un double étage sous une toiture asymétrique descendant sur toutes les façades par un revêtement en mélèze. Les ouvertures sont diverses, allant de portes fenêtres ouvrant sur des balcons bois, à de petites ouvertures horizontales pour la cuisine et les pièces d'eau.

Le projet d'extension proposé est de bonne qualité, il respecte l'idée de la toiture champignon sur un socle béton gérant la déclivité du terrain. Il s'agit d'une extension accolée à la première sur l'ensemble de la hauteur, avec un jeu de toiture. Une première recommandation est envoyée le 19 octobre par mail, confirmée par courrier du 22 octobre, confortant cette première esquisse, demandant à ce que l'esprit des fenêtres soit prolongé, notamment une petite fenêtre pour la nouvelle cuisine et suggérant la possibilité d'un ajout de balcon et de porte fenêtre pour cette même pièce.

Le projet amendé est proposé à la Drac dès le 23 octobre, transmis à l'ACE le 26 octobre. Une note d'accord est envoyée par mail le 27 octobre puis par un courrier formel de la Drac le 9 novembre.

En travaillant sur cette note, nous constatons que la maison faisant moins de 150 m<sup>2</sup> *a priori*, le projet n'est pas signé par un architecte. Nous prenons alors conscience que le Cerfa ACR ne requiert pas formellement le statut du maître d'œuvre, ni les surfaces à construire.

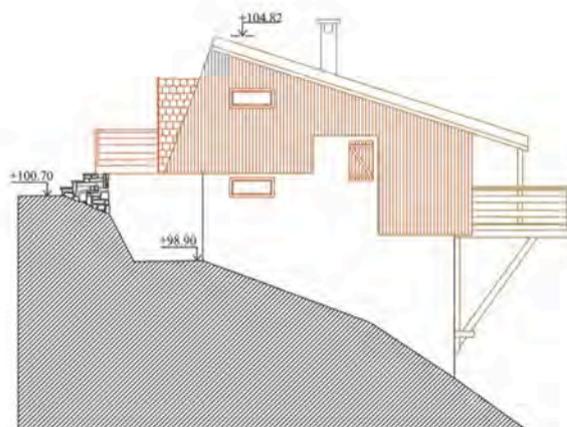


## CHALET RUE DES MOUFLONS

### FAÇADE NORD

Le projet d'extension proposé pour le chalet respecte l'idée de la toiture champignon sur un socle béton gérant la déclivité du terrain.

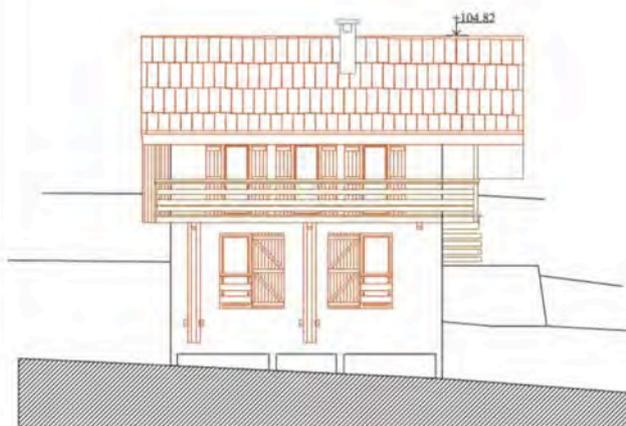
1. État de lieux
2. Premier projet proposé par l'architecte (sept. 2020)
3. Second projet après avis de la Drac (oct. 2020)  
La Drac préconise que l'esprit des percements d'origine soit conservé pour la cuisine située sous le comble de l'extension : percement d'une petite fenêtre horizontale en pignon et ajout d'une porte-fenêtre en façade ouest.



ÉTAT DES LIEUX

### FAÇADE OUEST

1. État des lieux
2. Projet proposé par l'architecte
3. Second projet après avis de la Drac : ajout d'une porte-fenêtre en façade ouest.



ÉTAT DES LIEUX



PROJET INITIAL DE L'ARCHITECTE



PROJET MODIFIÉ APRÈS AVIS DE LA DRAC



PROJET INITIAL DE L'ARCHITECTE



PROJET MODIFIÉ APRÈS AVIS DE LA DRAC

---

## CONCLUSION

À la lumière de ces exemples, on peut conclure que l'association de l'architecte conseil de l'État pour accompagner la Drac dans la mise en œuvre de la procédure de travaux sur des réalisations bénéficiant du label « Architecture contemporaine remarquable » se révèle très positive. Il convient toutefois de souligner qu'elle nécessite impérativement certaines conditions, notamment en raison des délais imposés par la procédure<sup>2</sup>.

En conséquence, la réactivité de la Drac, comme celle de l'ACE, est la première condition, indispensable, de réussite. Par nature, l'arrivée de ce type de dossier pour instruction par la Drac n'est pas prévisible et ne peut être anticipée dans la gestion d'un emploi du temps. Dans la mesure où l'activité de l'ACE en Drac est effectuée sous forme de vacations (2 journées par mois en général), et qu'au minimum une visite de terrain est également indispensable, on comprend immédiatement le peu d'opportunités dont les 2 acteurs disposent pour répondre. À cela s'ajoutent les difficultés liées aux déplacements, au suivi des échanges et des courriers. Dans les cas de réussite de la procédure, c'est donc cette réactivité qui est fondamentale, et saluée par nos interlocuteurs. Ceux-ci comprennent alors très bien l'intérêt de saisir le préfet (la Drac) très tôt, afin de ne pas être retardés au moment du traitement de leur permis par l'autorité compétente.

Afin d'augmenter encore leur réactivité, l'ACE et la responsable du label ACR en Drac PACA envisagent pour 2021 de programmer sur le label ACR un partage rapide, en visio-conférence tous les quinze jours. Il conviendra également de préciser le processus d'échanges avec la collectivité en amont de travaux dans le secteur labellisé.

Le cas des Orres met en évidence le rôle décisif de la commune dans l'application de cette politique : c'est encourageant car cette dernière s'appuie fortement sur la sensibilisation des élus, leur mobilisation et leur rôle de relais auprès de leurs administrés. Dans le cas du chalet de la rue des Mouflons, le service urbanisme a été le déclencheur. Le pétitionnaire s'est appliqué à l'exercice. Il a tenu à saluer la Drac pour son écoute et sa réactivité. On peut donc imaginer qu'il se fera lui-même le relais auprès d'autres maîtres d'ouvrage. Il reviendra aux services, et à l'équipe ACE-Drac d'être en capacité de répondre aux sollicitations, voire de la renforcer si la demande monte en puissance.

---

<sup>2</sup> Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » pris en application de l'article L. 650-1 du code du patrimoine ; Art. R. 650-6. - I. - « Lorsque le bien faisant l'objet du label n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme, le propriétaire de ce bien informe par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le préfet de région, deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable, de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier » .



**CADRE  
JURIDIQUE  
ET  
FINANCIER**

# DES QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES SOULEVÉES PAR LE LABEL ACR

---

La politique du label soulève de nombreuses questions dans les domaines juridiques et financiers. Le nouveau label, avec l'obligation faite aux propriétaires d'information de la Drac en amont des travaux à venir, met en avant la nécessité d'approches différentes en matière de protection, comme en matière de droit de la construction.

Il sera nécessaire d'apporter des réponses à ces questions récurrentes dans les années à venir.

## LIEN AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE PROTECTION

Le label n'étant pas une protection juridique comme celle de la protection au titre des monuments historiques et ne générant pas de servitude, la labellisation ne réduit pas les droits réels du propriétaire sur le bien labellisé. Cependant la labellisation d'un édifice lui confère une forme de protection indirecte en changeant sa perception par le public. Il est intéressant de noter que, lors de travaux envisagés sur un bien labellisé, l'approche du propriétaire ou de la collectivité sera différente de celle concernant un édifice qui n'a fait l'objet d'aucune identification préalable.

La question de l'anticipation des travaux, et de l'accompagnement du propriétaire ou de la collectivité paraît donc fondamentale. À ce titre, la mise en place, pour des ensembles de bâtiments notamment, de dispositifs contractuels et partenariaux demande à être étudiée, sur la base de cas spécifiques qui pourraient servir d'exemple.

Sans aller vers la mise en place systématique de sites patrimoniaux remarquables (SPR), dotés de plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (PVAP), pour les ensembles urbains (comme des villes nouvelles par exemple), il peut être étudié la mise en œuvre de chartes qualitatives négociées avec la collectivité ou le propriétaire, et mises en œuvre avec l'appui d'acteurs locaux, comme les CAUE. Le lien à créer avec les dispositifs de reconnaissance portés par les collectivités et inscrits dans les PLU (en application du L 151-19 du Code de l'urbanisme) est également à étudier.

## LE DROIT MORAL DES ARCHITECTES

Les biens labellisés ont vocation à évoluer et à être adaptés aux modes de vie contemporains y compris formellement. Il est donc nécessaire, lors de la labellisation, d'admettre la transformation et le projet, sans rechercher un maintien systématique de toutes les dispositions matérielles de l'édifice, mais *a minima* le respect des principes généraux du projet initial, et autant que possible, le maintien d'une partie significative de la matérialité du bâtiment. Les modifications sont à apprécier au cas par cas. C'est un message à faire passer auprès des propriétaires et des architectes en charge des interventions.

En effet, le respect du droit moral des architectes met à la charge du propriétaire d'un immeuble la démarche d'informer l'architecte auteur de l'ouvrage (ou ses ayant droits) préalablement à tout projet de modification afin de rechercher avec lui les moyens de préserver le caractère original de son œuvre. Le code de déontologie de l'architecte prévoit la même obligation entre confrères.

Il est donc important d'intégrer dans la formation initiale et continue des architectes, ce principe d'intervention dans le respect des fondamentaux du projet d'origine, comme de réfléchir à l'évolution des bâtiments dès leur

conception, afin de les adapter à l'évolution inévitable des usages et des modes de vie.

## **LE DROIT DU RÉEMPLOI**

En raison de l'évolution des réglementations et normes, de nombreux équipements du bâtiment, en particulier de second œuvre sont devenus obsolètes et difficiles de réemploi, comme les serrureries et garde-corps, par exemple. C'est le cas des menuiseries extérieures, qui sont les premières victimes des rénovations thermiques, alors que le travail de serrurerie ou de menuiserie est un marqueur important de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, la recherche et le traitement de la lumière, ainsi que la création de liens entre l'extérieur et l'intérieur d'un bâtiment, sont des éléments fondamentaux de la création architecturale du siècle dernier et certaines formes sont caractéristiques d'une période ou d'un courant de pensée en particulier.

Dans une logique de construction durable et économe en ressources, il est donc important de se pencher sur le droit du réemploi, afin de permettre la réutilisation d'éléments, dans le cadre d'interventions ultérieures à la construction. Cela implique, notamment, une prise en compte de l'existant comme ressource, et non comme déchet, dès la phase diagnostic.

Ces questions soulèvent également des questions d'assurabilité des éléments réutilisés.

## **LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE**

Il paraît fondamental, afin de lutter contre le dogme en vigueur de l'isolation thermique par l'extérieur, de se doter d'outils et de référentiels concernant les qualités thermiques des bâtiments de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Comme pour la lumière, le travail du matériau mis en œuvre sur la peau du bâtiment est aussi important au XX<sup>e</sup> siècle qu'aux siècles précédents. Il est donc tout à fait anormal que l'ensemble des réglementations actuelles n'en tiennent pas compte et ne réservent des exceptions qu'aux bâtiments protégés au titre des monuments historiques, niant ainsi presque un siècle de création architecturale.

Pour inverser cette approche, il serait utile de s'appuyer sur des retours d'expériences précis : à titre d'exemple, recueillir des données comparatives sur les améliorations des performances théoriques (prévues en phase projet) et réelles (constatées, 2 ou 3 ans après la mise en service) des édifices rénovés. Sur cette base il serait possible de réévaluer l'équilibre bénéfico-risque de l'isolation thermique par l'extérieur (gains thermiques vs pertes patrimoniales, ou d'éclairage par exemple), et de réviser les objectifs fixés par la réglementation. Dans ce domaine il serait intéressant de mobiliser la recherche appliquée en architecture au sein des Ensa, en lien avec des écoles d'ingénieurs et le CSTB, par exemple.

## **LE FINANCEMENT DES INTERVENTIONS SUR LE BÂTI**

L'intervention sur l'existant doit rester concurrentielle d'un point de vue économique, mais elle se heurte à une logique de démolition-reconstruction qui prédomine depuis de nombreuses années<sup>1</sup>. La nécessité grandissante de la prise en compte du coût global<sup>2</sup> et de l'économie des ressources pourrait participer à renverser cette tendance. Mais aujourd'hui cette recherche constante de réduction des dépenses (en argent, et en temps) entraîne le plus souvent un appauvrissement du bâtiment d'origine, car elle motive l'absence d'un diagnostic architectural approfondi, et l'utilisation de matériaux et de composants économiques, sans prise en compte des qualités du bâtiment d'origine (isolation par l'extérieur, menuiseries PVC, etc.)

Du point de vue de la sauvegarde des édifices remarquables du XX<sup>e</sup> siècle, il y a donc un enjeu fondamental à infléchir le paradigme actuel et

---

<sup>1</sup> Bien que souvent plus coûteuse dans l'absolu, la démolition-reconstruction est parfois plus rentable à court terme et pour le propriétaire concerné, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine car elle est mieux subventionnée que la réhabilitation.

notamment les mécanismes de financement dans le domaine de la réhabilitation/rénovation (thermique, urbaine) des bâtiments.

Les bâtiments labellisés ACR font souvent appel à des techniques de construction industrialisées, qui ont été utilisées massivement mais qui peuvent être difficiles à réparer aujourd'hui, en raison, dans certains cas, d'un savoir-faire perdu. Aujourd'hui, beaucoup de ces constructions qui ont entre 30 et 70 ans font face à une usure normale. Le défi est d'apprendre à les réparer et à les adapter aux normes actuelles, sans les démolir. Il devrait être envisageable de réaliser des rénovations à l'échelle industrielle, de manière qualitative et concurrentielle, respectant ainsi les qualités de leur conception d'origine. Les exemples existent mais ils restent encore au stade du prototype. Les édifices labellisés pourraient servir à augmenter le nombre de ces prototypes ou à répliquer des solutions déjà expérimentées une première fois. C'est à cette condition que ces solutions innovantes qualitatives pourront se développer à grande échelle. La recherche appliquée au sein des Ensa, avec des partenariats industriels et des maîtres d'ouvrages volontaires, pourrait être mobilisée pour explorer de telles approches.

**BILAN ET  
PERSPECTIVES  
DU  
SERVICE DE  
L'ARCHITECTURE**

# ACTIONS DU SERVICE DE L'ARCHITECTURE DE LA DGPA

---

Le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », créé en 1999 par simple circulaire, a été remplacé, en 2016, par le label « Architecture contemporaine remarquable », inscrit dans la loi. Ce changement de nom du label, et le fait qu'il soit devenu glissant (bâtiments de moins de 100 ans), révèlent aussi un changement de nature. Conçu principalement au départ comme un outil de reconnaissance patrimoniale, il devient un label centré sur la reconnaissance de la qualité de la conception architecturale, accentuée par l'intégration progressive de l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle dans le corpus des édifices labellisés. Cela implique, pour le service de l'architecture, une réorientation de cette politique, et une nouvelle dynamique centrée sur la sensibilisation à la qualité architecturale.

## **SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC**

Depuis le printemps 2020, la base de données nationale sur les édifices labellisés a été structurée, en coordination avec la médiathèque de l'architecture et du patrimoine, en vue de son versement sur la plateforme ouverte du patrimoine (POP). Désormais, les 1592 notices sont accessibles et seront régulièrement enrichies de photographies et de textes afin d'en renforcer l'attractivité.

Cette identification sur *l'open data* offre l'opportunité d'envisager de nouveaux types de médiation numérique, à expérimenter avec les réseaux de valorisation de l'architecture, comme les CAUE ou les maisons de l'architecture.

Un programme de campagnes photographiques sur plusieurs années a également été lancé en 2020. Il permettra de constituer progressivement, dans les collections publiques, un fonds iconographique de qualité sur cette architecture récente. Chaque année, ce sont 60 bâtiments ou ensembles, choisis en concertation avec les Drac, qui feront l'objet d'un reportage.

Un projet de guide national grand public consacré au label fait l'objet d'un partenariat avec les Éditions du patrimoine et est actuellement en cours de rédaction.

## **RENFORCER L'IDENTITÉ DU LABEL**

Pour améliorer la visibilité du label ACR, encore assez peu identifié par le grand public, une nouvelle charte graphique a été conçue par l'agence Des Signes. Résolument contemporain le nouveau logo affirme la nouvelle identité du label. La plaque signalétique, dont le prototype est en cours de finalisation, doit faire prochainement l'objet d'un déploiement à l'échelle nationale pour une mise à disposition des Drac et des propriétaires. Des documents de vulgarisation à destination des propriétaires et des collectivités sont également en cours de diffusion dans les réseaux de l'architecture.

## **TRAVAILLER EN CONTINU AVEC LES SERVICES**

Pour mieux coordonner et faciliter l'action des services déconcentrés, des fiches pratiques rédigées à l'attention des Drac leur seront diffusées dès l'automne 2021. Elles seront mises à jour de façon régulière, suivant l'évolution des pratiques et des points de vigilance identifiés.

En complément de l'animation régulière du réseau des correspondants pour le label en Drac, il est prévu de relancer une instance de réflexion inter-services, destinée à conforter et stabiliser la doctrine du ministère autour du label.

Afin de donner une plus grande cohérence nationale à cette politique déconcentrée, des thèmes nationaux en lien avec l'actualité sont régulièrement proposés aux Drac : après l'architecture scolaire et la production des architectes lauréats du Grand prix national de l'Architecture en 2016, la labellisation d'équipements sportifs est aujourd'hui encouragée en vue d'une valorisation à l'occasion des Jeux olympiques de Paris en 2024.

Afin d'appuyer les services lors des campagnes de labellisation, ou pour assurer le suivi des travaux sur édifices labellisés, une mobilisation du réseau des architectes conseils de l'État (ACE) en Drac sera prochainement mise en place, avec l'appui d'un ACE de la DGPA.

### **MOBILISER LA RECHERCHE APPLIQUÉE AU SEIN DES ÉCOLES ET DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS**

Un programme de recherche pluriannuel, « Architecture du XX<sup>e</sup> siècle, matière à projets pour la ville durable », initié par le bureau de la recherche en architecture, urbanisme et paysage, s'est développé sur quatre sessions. Cet appel à projet a donné lieu à plusieurs expérimentations intéressantes pour la rénovation de bâtiments de logements. Ce type de démarche de recherche appliquée, réalisé avec l'appui de laboratoires de recherche des Ensa et des Gaia, mériterait d'être perpétué et développé suivant des modalités d'accompagnement à définir par le service de l'architecture.

### **ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS SUR LES ÉDIFICES LABELLISÉS**

Si depuis 20 ans, la politique de connaissance et de reconnaissance de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle s'est structurée, le service de l'architecture en étant bien identifié comme le porteur, la question de la rénovation qualitative de ces bâtiments récents reste un chantier important à investir.

En effet, outre la perte de la mémoire bâtie qu'elle révèle souvent, la transformation des édifices récents fait l'objet de nombreuses saisines du ministère de la culture, pour cause de dénaturation. Face à la fréquente difficulté d'infléchir ces travaux souvent destructeurs, mais aussi souvent nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins et des modes de vie, l'enjeu est de mieux anticiper, dès les phases pré-opérationnelles de programmation et d'études préalables.

### **IMPLIQUER LES DÉCIDEURS ET MOBILISER LES ENTREPRISES**

Un travail de communication est à mener auprès des décideurs, élus et maîtres d'ouvrage pour les convaincre d'utiliser le label comme un outil efficace pour recréer une architecture de qualité à partir de l'architecture existante, comme un label de projet plutôt qu'un label de protection, ce qui implique également une évolution de l'approche des dossiers de labellisation en CRPA.

Comme pour d'autres labels décernés par le ministère (jardins remarquables, maisons des illustres), la question d'une contractualisation formalisée avec le propriétaire ou la collectivité lors de la labellisation, sur des objectifs de qualité, est un domaine à explorer.

Les questions techniques spécifiques posées par ce patrimoine récent demanderaient également à être partagées avec les industriels et les entreprises du BTP, tout comme les questions d'équilibre économique de la réhabilitation avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs de ces opérations.

### **CAPITALISER ET VALORISER LES ÉTUDES ET LA CONNAISSANCE**

La connaissance et la diffusion des nombreuses études réalisées sur l'ensemble du territoire sur ces questions pourrait être améliorée par la mise en place, par exemple, d'un centre de ressources partagé à disposition des acteurs opérationnels, équipes d'ingénierie et maîtres d'ouvrage.

En parallèle du lancement à l'automne 2021 d'un nouveau programme d'expérimentation sur le logement, qui concernera en priorité l'intervention sur l'existant, un recensement d'opérations remarquables de rénovation de bâtiments de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle sera prochainement initié. Il donnera lieu à valorisation et diffusion dans les réseaux professionnels.

En raison de l'écart important qui existe entre les informations accumulées dans les études de repérage et la labellisation effective des édifices, la mise à disposition de cette connaissance pour une meilleure prise en compte dans les politiques d'aménagement doit être envisagée en complément de l'inscription des ensembles labellisés sur la plateforme POP. Enfin, la question d'une capitalisation de la mémoire des projets (principes de conception, évolution du projet, documentation technique, etc.) détenue au sein des agences d'architecture se pose en lien avec la relance résolue de la politique d'archivage de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui inaugurera à l'automne 2021 son nouveau centre d'archives, avec le soutien du service de l'architecture.

Cette politique de reconnaissance de la qualité architecturale autour du label ACR concentre donc de nombreux enjeux, bien au-delà de la seule reconnaissance patrimoniale. Sensibiliser le grand public à la qualité de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, anticiper et accompagner l'évolution des édifices autour de projets innovants et convaincre les maîtres d'ouvrage que le label peut être le garant d'une transformation de qualité, telles sont les conditions de la réussite de ce label et de sa contribution à la préservation et à l'amélioration de notre cadre de vie.

**RECENSEMENT  
DES ÉDIFICES  
LABELLISÉS**

Au sein de chaque région, les édifices sont classés par département, puis par villes elles-mêmes classées par ordre alphabétique et enfin au sein de chaque ville par ordre chronologique du plus ancien au plus récent. Le changement de département est marqué par un filet. Les images sont numérotées par région, par ordre d'apparition.

## BRETAGNE

---

IMMEUBLE D'HABITATION, 1939-1947  
**Brest - 24, boulevard Gambetta, Finistère (29)**  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2020

## BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

---

LOTISSEMENT DIT DE « LA COMBE-AUX-BICHES »  
**Montbéliard, rue des Sources, Doubs (25)**  
1963  
Charles-Gustave Stoskopf, architecte  
Label ACR 2019

---

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS (i11. 1 ET 2)  
**Louhans, 11 rue des Bordes, Saône-et-Loire (71)**  
1972  
Henri Palazzi, architecte  
Label ACR 2018

La sous-préfecture représente l'État à l'échelon local. Ici, reflets du courant brutaliste, le bâtiment administratif, la résidence et la maison du gardien ont des toits terrasses, débordant pour la résidence. Béton brut à l'aspect de surface soigné et varié pour 2 d'entre eux, briques et béton pour la résidence dont la façade est dessinée par les poteaux-poutres chers aux Modernistes. Son intérieur, typique des années 70, est bien conservé avec des faïences murales de Roger Capron, un manteau de cheminée en métal boulonné et un intéressant plafond à

caissons. En milieu de parcelle, elle profite d'un accès verdoyant et d'un jardin plus intime au revers, les 2 autres bâtiments étant en bordure de rue.



1



2

**ENSEMBLE RÉSIDENTIEL LES MERLATTES**  
**Bourges, rue Gustave-Eiffel, Cher (18)**

1960  
Michel Andrault et Pierre Parat, architectes  
Label ACR 2019

**CHÂTEAU D'EAU DE LA CHANCELLERIE**  
**Bourges (18), rue des Machereaux, Cher (18)**

1962  
Chantiers navals de La Ciotat, entrepreneur  
Label ACR 2019

**IMMEUBLE**  
**Bourges, 7-13 rue Mac Donald, Cher (18)**

1967  
C. Gimonet, X. Tardy, architectes  
Label ACR 2019

**RÉSIDENCE BARBÈS**  
**Bourges, rue Barbès, Cher (18)**

1971  
Jean Audureau, architecte  
Label ACR 2019

**MAISON JEAN L.**  
**Bourges, Cher (18)**

1972  
Christian Gimonet, architecte  
Label ACR 2019

**CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE (i11. 3)**  
**Bourges, 8 allée des Collèges, Cher (18)**

1973  
Michel Herbert, architecte  
Label ACR 2019

**RÉSIDENCE DES PRÉS-FLEURIS**  
**Bourges, av. du 11-Novembre-1918 ; 12-16 allée des Prés-Fleuris, Cher (18)**

1975  
Serge Ménil, architecte  
Label ACR 2019

**HÔTEL DE VILLE**  
**Bourges, Cher (18)**

1992  
Claude Vasconi, J.-P. Chazelle, architectes  
Label ACR 2019

---

**GARE**  
**Chartres, pl. Pierre-Sémard, Eure-et-Loir (28)**

1933  
Henri, Pacon, architecte  
Label ACR 2019

**ÉGLISE SAINT-MICHEL**  
**Dreux, 31-33 rue de Moronval, Eure-et-Loir (28)**

1965

Michel et Pierre Dumas, architectes  
Label ACR 2019

**RESTAURANT D'ENTREPRISE DE LA RADIOTECHNIQUE**  
**Dreux, 1 rue Réveillon, Eure-et-Loir (28)**

1974  
Bureau d'études techniques SETIB  
Label ACR 2019

**IMMEUBLES À GRADINS GR1 ET GR2**  
**Dreux, bd de l'Europe ; allée des Riottes (ZAC des Bâtes), Eure-et-Loir (28)**

1977  
Michel Andrault, Pierre Parat, architectes  
Label ACR 2019

**RÉSIDENCE JEAN-MACÉ (i11. 2)**  
**Mainvilliers, av. Victor-Hugo ; 1 pl. Jean-Macé, Eure-et-Loir (28)**

1985  
Adam et Joab, architectes  
Label ACR 2019

**CŒUR DE VILLAGE**  
**Mignières, 3 rue de la Chapelle, Eure-et-Loir (28)**

2011  
Agence Diagonal, architectes  
Label ACR 2019

**POSTE**  
**Nogent-le-Rotrou, 2 av. Georges-Clémenceau, Eure-et-Loir (28)**

1938  
Joseph Bukiet, architecte  
Label ACR 2019

---

**RÉSIDENCE VICTOR-HUGO**  
**Châteauroux, 4 rue André-Lescaroux, Indre (36)**

1955  
Pierre Bouguin, architecte  
Label ACR 2019

**TOUR SAINT-CYRAN DITE « LE BUILDING » (i11. 4)**  
**Châteauroux, 12 place Saint-Cyran, Indre (36)**

1961  
Pierre Bouguin et Robert Csali, architectes  
Label ACR 2019

**EXTENSION DU MUSÉE DE L'HOSPICE SAINT-ROCH**  
**Issoudun, 19, 21 rue de l'Hospice-Saint-Roch, Indre (36)**

1995  
Pierre Colboc, architecte  
Label ACR 2019



1 Siège des éditions Van de Velde, Fondettes (37)



2 Résidence Jean-Macé, Mainvilliers (28)

3 Caisse régionale du CA, Bourges (18)



4 Tour Saint-Cyran, Châteauroux (36)



5 Imprimerie Cino Del Duca, Blois (41)



MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ARGENTOMAGUS

**Saint-Marcel, Les Mersans, Indre (36)**

1990

Michel Bodin, architecte

Label ACR 2019

---

SIÈGE DES ÉDITIONS VAN DE VELDE (ill. 1)

**Fondettes, 23 rue des Hautes-Roches, Indre-et-Loire (37)**

1976

Nicholas Grimshaw, architecte

Label ACR 2019

VILLA LE GRAVIER

**Joué-lès-Tours, rue Gravier, Indre-et-Loire (37)**

1937

Louis Süe, architecte

Label ACR 2019

LOTISSEMENT DU BOIS-TAILHAR

**Joué-lès-Tours, Indre-et-Loire (37)**

1970

Michel Vallée, architecte

Label ACR 2019

MAGASIN GÉNÉRAL SNCF

**Saint-Pierre-des-Corps / La Grange Quillet,**

**Indre-et-Loire (37)**

1948

Eugène Freyssinet, ingénieur

Label ACR 2019

MÉDIATHÈQUE

**Saint-Pierre-des-Corps, rue Henri-Barbusse,**

**Indre-et-Loire (37)**

1993

Jean-Yves Barrier, architecte

Label ACR 2019

IMMEUBLE

**Tours, 134 av. de Grammont, Indre-et-Loire (37)**

1957

Jean Dorian, architecte

Label ACR 2019

GRAND ENSEMBLE LE SANITAS (ill. 6)

**Tours, Indre-et-Loire (37)**

Jacques Henri-Labourdette, architecte

1958-1971

Label ACR 2019

GRAND ENSEMBLE DES RIVES-DU-CHER

**Tours, bd Winston-Churchill, bd Wagner, av. de Grammont,**

**Indre-et-Loire (37)**

1968

Joël Hardion, Pierre Boille, architectes

Label ACR 2019

ÉGLISE SAINTE-JEANNE-D'ARC

**Tours, 72 rue Roger-Salengro, Indre-et-Loire (37)**

1970

Michel Marconnet, architecte

Label ACR 2019

6





7 Chapelle Saint-Martin, Tours (37)



8 Silo de la gare d'Onzain, Veuzain (41)

9 Résidence de La Sirène, Montargis (45)





10 Pont sur la Loire, Muides-sur-Loire (41)

**ÉGLISE SAINT-PAUL**

**Tours, Place Saint-Paul, Indre-et-Loire (37)**

Michel Marconnet, architecte

1972

Label ACR 2019

**RÉSIDENCE BLAISE-PASCAL**

**Tours, 72-82 rue Blaise-Pascal, Indre-et-Loire (37)**

1994

Eugène Reynald, P. Tardits, architectes

Label ACR 2019

**CENTRE DE CRÉATION CONTEMPORAINE OLIVIER-DEBRÉ**

**Tours, Jardin François Ier, Indre-et-Loire (37)**

2017

Francisco Aires, Manuel Mateus, architectes

Label ACR 2019

**CHAPELLE SAINT-MARTIN (ill. 7)**

**Tours, 53-57 rue de la Chapelle, Indre-et-Loire (37)**

2017

Jean-Marie Duthilleul, architecte

Label ACR 2019

---

**TÊTE DE PONT DE LA RIVE DROITE**

**Blois, 1-7 et 2-6 rue Denis-Papin ; 1 et 2 rue Émile-Laurens ; 2 rue du Maréchal-Lattre-de-Tassigny, 2 rue ; 2-6 et 3-5 rond-point de la Résistance, Loir-et-Cher (41)**

1952-1963

Charles Nicod et Paul-Robert Houdin, architectes

Label ACR 2019

**IMPRIMERIE CINO DEL DUCA (ill. 5)**

**Blois, 111 avenue de Vendôme, Loir-et-Cher (41)**

1963

Tullio Patscheider, ingénieur

Label ACR 2019

**CENTRE DES ARCHIVES DE SAINT-GOBAIN**

**Blois, Loir-et-Cher (41)**

1979

Joseph Belmont et Pierre-Paul Heckly, architectes

Label ACR 2019

**PONT FRANÇOIS-MITTERRAND**

**Blois, Loir-et-Cher (41)**

1994

Patrick Bouchain, Jean-Michel Wilmotte, architectes

Label ACR 2019

**PONT SUR LA LOIRE (ill. 10)**

**Muides-sur-Loire, Courbouzon, route départementale 112, Loir-et-Cher (41)**

1932

Société Pelnard, Considère image & Caquot

Label ACR 2019

**PONT JEAN-JAURÈS**

**Romorantin-Lanthenay, bd Jean-Jaurès ; bd Paul-Boncour, Loir-et-Cher (41)**

1931

Société Pelnard, Considère & Caquot

Label ACR 2019

**SILO DE LA GARE D'ONZAIN (ill. 8)**

**Veuzain, 22 av. de la République, Loir-et-Cher (41)**

1937

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019



11 Frac Centre, Orléans (45)

12 Château d'eau, Orléans-La source (45)e



#### MAISON

**Amilly, Maltaverne, rue de la Marmeterie, Loiret (45)**

1967

Jacques Lavot, architecte ; M. Barrat, ingénieur ; N. Foessel, ébéniste

Label ACR 2019

#### BÂTIMENT ADMINISTRATIF, ANCIEN SITE HITACHI

**Ardon / Saint-Cyr-en-Val, Zac de Limère, Loiret (45)**

1991-1992

Reiko Hayama, architecte

Label ACR 2019

#### ENSEMBLE DE LOGEMENTS CILOF

**Fleury-les-Aubrais, 1-15 rue Marx-Dormoy ; 2-12 rue du Capitaine-Lucciani, 1-5 et 2-10 rue de l'Adjudant-chef-Gautier, 1-11 rue du Sous-lieutenant-Balloco, 2-14 rue Georges-Popot, Loiret (45)**

1967

Jean Bossu, Pierre Debaecker, architectes

Label ACR 2019  
**ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-CITÉS**  
**Montargis, rue Claudie-Rolfe, Loiret (45)**  
1966  
Jean Rouquet, Jacques Lesage, architectes  
Label ACR 2019

**RÉSIDENCE DE LA SIRÈNE (i11. 9)**  
1978  
**Montargis, rue de la Sirène, Loiret (45)**  
Martin Schulz van Treeck, architecte  
Label ACR 2019

**CITÉ MASSE**  
**Orléans, Loiret (45)**  
1954  
Marc Bonte, architecte  
Label ACR 2019

**IMMEUBLE DIT « TOUR GAMBETTA »**  
**Orléans, 3 place Gambetta, Loiret (45)**  
1962  
Joël Hardion, architecte  
Label ACR 2019

**ÉGLISE SAINTE-JEANNE-D'ARC**  
1967-1974  
**Orléans, 1 rue Verte, Loiret (45)**  
Louis Even, Michel Picard, architectes  
Label ACR 2019

**DIRRECTE**  
**Orléans, 12 place de l'Étape, Loiret (45)**  
1973  
Henry Bernard et Jacques E. Bruneteau, architectes  
Label ACR 2019

**ENSEMBLE : EXTENSION DE L'HÔTEL DE VILLE, HÔTEL DE RÉGION, MUSÉE DES BEAUX-ARTS, PLACE SAINTE-CROIX**  
**Orléans, Loiret (45)**  
1981  
Christian Langlois, architecte  
Label ACR 2019

**MÉDIATHÈQUE**  
**Orléans, 1 place Gambetta, Loiret (45)**  
1994  
Dominique Lyon, Pierre du Besset, architectes  
Label ACR 2019

**PONT DE L'EUROPE**  
2000  
**Orléans, Loiret (45)**  
Santiago Calatrava, architecte  
Label ACR 2019

**FRAC CENTRE (i11. 11)**  
**Orléans, bd Rocheplatte, Loiret (45)**  
2013  
Agence Jakob+MacFarlane, architectes  
Label ACR 2019

**ANCIEN CENTRE MÉCANOGRAPHIQUE RÉGIONAL, (ACTUEL ÉTABLISSEMENT DES SERVICES INFORMATIQUES DES IMPÔTS, ESI, 2019)**  
**Orléans-La Source, 6 avenue de Concyr, Loiret (45)**  
1970  
François Deslaugiers, architecte  
Label ACR 2019

**CHÂTEAU D'EAU (i11. 12)**  
**Orléans-La Source, 4 avenue Denis-Diderot, Loiret (45)**  
1972  
Louis Arretche, architecte  
Label ACR 2019

**ENSEMBLE DE LOGEMENTS MAISONS ET JARDINS**  
**Orléans-La Source (45), rue de la Bécasse, Loiret (45)**  
1977  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

**CENTRE ADMINISTRATIF MALAKOFF-MÉDÉRIC**  
**Saint-Jean-de-Braye (45), 78 avenue Charles-Péguy**  
**Loiret (45)**  
1969  
Pierre Dufau, architecte  
Label ACR 2019

**RÉSIDENCE MONDÉSIR**  
1989  
**Saint-Jean-de-Braye (45), 70bis-92 avenue Joseph-Soulas,**  
**Loiret (45)**  
Jan Karczewski, Antoine Bernier, architectes  
Label ACR 2019

**ÎLOTS DE LA RECONSTRUCTION**  
**Sully-sur-Loire, Loiret (45)**  
1954  
Jean Royer, architecte  
Label ACR 2019



1 Immeuble d'habitation, Ajaccio (2A)A

# CORSE



2 Immeubles d'habitation, Ajaccio (2A), Cours Grandval

## LYCÉE FESCH

**Ajaccio, Corse du Sud (2A)**

1908-1911; 1936

Demetrius Rotter, architecte

Label ACR 2019

## IMMEUBLE D'HABITATION (ill. 1)

**Ajaccio, 9 cours Jean-Nicoli, Corse du Sud (2A)**

1910-1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## IMMEUBLE D'HABITATION

**Ajaccio, 5 bd Albert 1er, Corse du Sud (2A)**

1920-1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## IMMEUBLE D'HABITATION

**Ajaccio, 16 rue Jean-Baptiste Marcaggi, Corse du Sud (2A)**

1920-1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## VILLAS, QUARTIER DU CASONE

**Ajaccio, rue d'Iéna et rue de Rivoli, Corse du Sud (2A)**

1920-1940

Maître d'œuvre non identifié

Label 2019

## IMMEUBLE D'HABITATION

**Ajaccio, 9 bd Dominique-Pugliesi-Conti, Corse du Sud (2A)**

1920-1940

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

**Ajaccio, bd Sylvestre-Marcaggi, Corse du Sud (2A)**

1920-1929

Décor en façade : Jacquemuns Robert; vitraux : Valentine Reyree

Label ACR 2019

## MAISON D'HABITATION

**Ajaccio, rue Solférino, Corse du Sud (2A)**

vers 1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## ENSEMBLE URBAIN

**Ajaccio, 13-15-17-19 bd Madame-Mère, Corse du Sud (2A)**

vers 1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## IMMEUBLE D'HABITATION

**Ajaccio (2A), 34B rue Cyrnos, Corse du Sud (2A)**

1932-1947

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

## VILLA

**Ajaccio, bd Fred-Scamaroni, Corse du Sud (2A)**

1936-1937

N. Barboni, architecte

Label 2019

## IMMEUBLES D'HABITATION (ill. 2)

**Ajaccio, 24 cours Grandval, Corse du Sud (2A)**

1941; 1951

N. Alfonsi ou N. Alessi (1<sup>er</sup> immeuble), architecte ; entreprise Raimondi (2<sup>d</sup> immeuble)

Label ACR 2019

## VILLA

**Ajaccio, avenue Nicolas Pietri, Corse du Sud (2A)**

1946

Louis de Casabianca, architecte ; Pierre Vasseur, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées

Label ACR 2019

## IMMEUBLE D'HABITATION

**Ajaccio, 1 rue Davin, Corse du Sud (2A)**

1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

#### VILLA

##### **Ajaccio, bvd Adolphe-Landry, Corse du Sud (2A)**

1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle  
Maître d'œuvre non identifié  
Label 2019

#### IMMEUBLE D'HABITATION

##### **Ajaccio, 29 bd Fred Scamaroni, Corse du Sud (2A)**

1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### HANGAR COMMERCIAL

##### **Ajaccio, Corse du Sud (2A)**

1952  
Borsari & Cie  
Label ACR 2019

#### LOTISSEMENT CASTELLANI

##### **Ajaccio, Quartier des Cannes, Corse du Sud (2A)**

1954-1956  
Jean Pierti, Pierre Blasini, architectes  
Label ACR 2019

#### CINÉMA L'EMPIRE

##### **Ajaccio, Corse du Sud (2A)**

1956  
J. Perrin, L. Vareilles, architectes-décorateurs  
Label ACR 2019

#### CENTRE ADMINISTRATIF : CAF, CPSS, URSAF, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE CORSE

##### **Ajaccio, Corse du Sud (2A)**

1959  
Alain Bourbonnais, Jean Silvy, architectes  
Label ACR 2019

#### RÉSIDENCE DE LA GRANDE CORNICHE

##### **Ajaccio, route des Sanguinaires - chemin des Genêts, Corse du Sud (2A)**

1963  
Elie Beaufort, architecte  
Label ACR 2019

#### VILLA PRATE MARTINO

##### **Ajaccio, Chemin de Toretta, Corse du Sud (2A)**

1964  
Vinicio Fagni, architecte et commanditaire  
Label ACR 2019

#### CHAPELLE DU CENTRE HOSPITALIER DE CASTALLUCCIO

##### **Ajaccio, Chemin de Saint-Antoine, Corse du Sud (2A)**

1965-1974  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### ENSEMBLE BALNÉAIRE LA PARATA

##### **Ajaccio, route des Sanguinaires, Corse du Sud (2A)**

1969  
Cabinet Schbels  
Label ACR 2019

#### RÉSIDENCE CORSE AZUR MOTEL

##### **Ajaccio, Corse du Sud (2A)**

1970  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### VILLA BALESTRINO

##### **Ajaccio, rue Jean Chieze, Corse du Sud (2A)**

1978  
Francis Robert, architecte  
Label ACR 2019

#### FUNERARIUM

##### **Ajaccio, Corse du Sud (2A)**

1980-1990  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### HÔTEL DES PÊCHEURS

##### **Bonifacio ; île de Cavallo, Corse du Sud (2A)**

1970-2010  
Jacques Couëlle et Savin Couëlle, architectes  
Label ACR 2019

#### ENSEMBLE RÉSIDENTIEL

##### **Bonifacio ; île de Cavallo, Corse du Sud (2A)**

1970-1990  
Jacques Couëlle et Savin Couëlle, architectes  
Label ACR 2019

#### INSTITUT D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DE CARGESE

##### **Cargese, Corse du Sud (2A)**

1975 ; 1996  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### CHALET

##### **Evisa, Corse du Sud (2A)**

1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### PAESOLU D'AITONE

##### **Evisa, Corse du Sud (2A)**

1975  
Pierre-Paul Puccinelli, architecte  
Label ACR 2019

#### HÔTEL DE VOYAGEURS ACTUELLEMENT SOFITEL

##### **Grosseto-Prugna ; pointe de Porticcio, Corse du Sud (2A)**

1958-1964  
Jean Fayeton, architecte  
Label ACR 2019

#### ENSEMBLE RÉSIDENTIEL DE VILLAS : DOMAINE DE LA POINTE DE PORTICCIO

##### **Grosseto-Prugna ; Porticcio, Corse du Sud (2A)**

1959-1965  
Jean Fayeton, architecte  
Label ACR 2019

#### ÉGLISE SAINT-JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS

##### **Grosseto-Prugna, Porticcio, Corse du Sud (2A)**

1972-1973  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

#### THERMES LES BAINS DE BARACCI

##### **Olmeto, route de Baracci, Corse du Sud (2A)**

1925-1927  
Alain Bourbonnais, Jean Silvy, architectes ; Caisse des  
Allocations Familiales, commanditaire  
Label ACR 2019

**MUSEE DÉPARTEMENTAL DE PRÉHISTOIRE CORSE ET D'ARCHÉOLOGIE**

**Sartène, Corse du Sud (2A)**

2004-2009

N. Frassanito, N. Marchi, architectes

Label ACR 2019

**CINÉMA LE RÉGENT**

**Bastia, 5 ter rue César, Haute-Corse (2B)**

1922

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

**GROUPE SCOLAIRE DE TOGA**

**Bastia, Haute-Corse (2B)**

1952

Louis de Casabianca, Louis Cypriani, architectes

Label ACR 2019

**ÉCOLE PRIMAIRE DU CENTRE (ill. 3)**

**Bastia, Haute-Corse (2B)**

1957

Louis de Casabianca, Louis Cypriani, architectes

Label ACR 2019

**ÎLÔT DE RECONSTRUCTION DU VIEUX-PORT**

**Bastia, rue Laurent Casanova ; rue de la Marine, Haute-Corse (2B)**

1960

Fernand Pouillon, Louis de Casabianca, Pierre Meillassoux,

Louis Cypriani, architectes

Label ACR 2019

**PARC PRIVÉ DE LA MAISON LOTA**

**Bastia, Haute-Corse (2B)**

1980-2000

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

**IMMEUBLE D'HABITATION,**

**Bastia, 18 bd du Général-Giraud, Haute-Corse (2B)**

2<sup>e</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

**HÔTEL CALVI PALACE CORSOTEL (ACTUELLEMENT IMMEUBLE D'HABITATION BELLA-VISTA)**

**Calvi, Haute-Corse (2B)**

1927-1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

**SOCIÉTÉ MINIÈRE D'AMIANTE**

**Canari, Haute-Corse (2B)**

1948-1952

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

**MUSÉE DE LA CORSE**

**Corte, Haute-Corse (2B)**

1991-1997

Andrea Bruno, architecte

Label ACR 2019

**DOMAINE DE PINIA (ill. 4)**

**Ghisonaccia, Haute-Corse (2B)**

1969

Roland Simounet, architecte

Label ACR 2019

**VILLA JEANNE**

**Île-Rousse, 9, av. Paul Doumer, Haute-Corse (2B)**

1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019

**CASTEL ANTOINE**

**Lento, Turkini, Haute-Corse (2B)**

1910-1930

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2019



3



4



5

**USINE D'ACIDE GALLIQUE**  
**Morosaglia, Ponte-Leccia Cerchio,**  
**Haute-Corse (2B)**  
1928 ; 1965  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

**VILLA FRANÇOISE**  
**Prunelli-di-Fiumorbo, Haute-Corse (2B)**  
1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

**CINÉMA EXCELSIOR**  
**Prunelli-di-Fiumorbo, Abbazia, Haute-Corse (2B)**  
1958  
Auguste Garotte, architecte  
Label ACR 2019

**VILLA DITE « CHÂTEAU DE QUENZA »**  
**Quenza, lieu-dit Campolongo, Haute-Corse (2B)**  
1930-1932  
Sébastien Colonna Cesari, commanditaire  
Label ACR 2019

**CASEMATE DE TETTOLA**  
**Saint-Florent, Haute-Corse (2B)**  
1940  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

**ENSEMBLE INDUSTRIEL DU CATASTAJO**  
**(ACTUELLEMENT GÎTE D'ÉTAPE)**  
**San-Gavino-di-Fiumorbo, Catastajo, Bosco di Paoletto,**  
**Haute-Corse (2B)**  
1930-1932  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

**L'ATELIER**  
**San Martino di Lota, Pietranera, 4 chemin du Wagram,**  
**Haute-Corse (2B)**  
1965  
Louis de Casabianca, architecte  
Label ACR 2019

**VILLA JORIO**  
**Santa Maria-di-Lota, Haute-Corse (2B)**  
1968-1969  
Pierre Puccinelli, architecte  
Label ACR 2019

**VILLA SIMONE**  
**Venaco, Haute-Corse (2B)**  
1<sup>re</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle  
Maître d'œuvre non identifié  
Label ACR 2019

**ENSEMBLE D'INDUSTRIE DU BOIS (ill. 5)**  
**Volpajola, Barchetta, Mulinchese, Haute-Corse (2B)**  
1907, 1913, 1963  
François Chardon, ingénieur  
Label ACR 2019

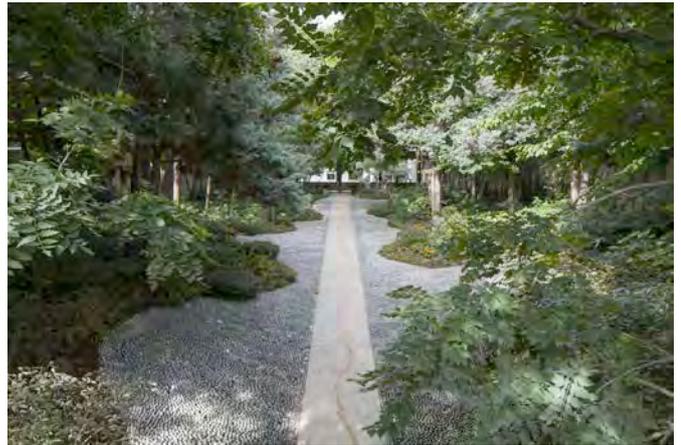


1 Tour hertzienne, Meudon (92)

1



2 Siège de l'Unesco et square de la Tolérance, Paris 7e (75)



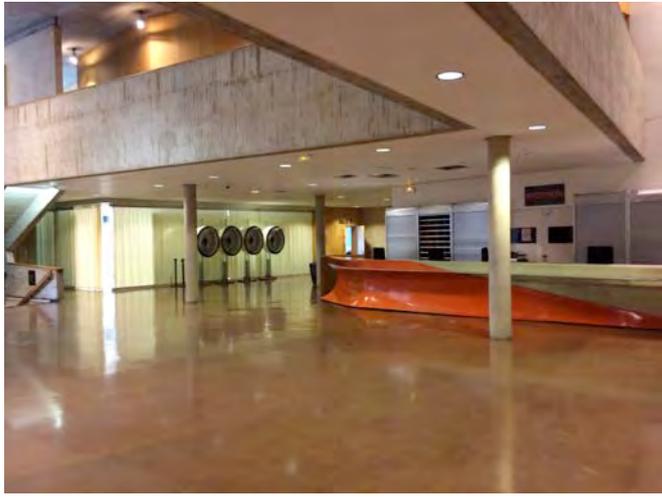
3 Parc André-Citroën, Paris 15e (75)



4 Ministère de l'Air, Paris 15e (75)



5 Pont Lafayette, Paris 10e (75)



6 Siège de l'Unesco et square de la Tolérance, Paris 7e (75)

**FORUM DES HALLES (SUPER STRUCTURE DE LA PLACE CARRÉE, RUE DU CINÉMA ET DE LA PISCINE BERLIOUX)**  
**Paris 1<sup>er</sup>, rue Berger, rue Rambuteau, rue Pierre-Lescot, place carrée, rue du cinéma, Paris (75)**

1979-1985  
 Paul Chemetov, architecte ; Luigi Guardigli, mosaïste  
 Label ACR 2019

**PASSERELLE LÉOPOLD-SEDAR SENGHOR**  
**Paris 1-7<sup>e</sup>, quai des Tuileries, quai Aimé-Césaire, quai Anatole-France, Paris (75)**

1997-1999  
 Marc Mimram, architecte et ingénieur  
 Label ACR 2019

**MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME**  
**Paris 6<sup>e</sup>, 54 bd Raspail, Paris (75)**

1966-1970  
 Marcel Lods, architecte ; Henri Beauclair, Paul Depondt et André Malizard, architectes d'opération  
 Label ACR 2018

**SIÈGE DE L'UNESCO ET SQUARE DE LA TOLÉRANCE**  
**(ill. 2 et 6)**

**Paris 7<sup>e</sup>, 7 pl. de Fontenoy, Paris (75)**

1953-1958 ; 1962-1965  
 bâtiments I, II et III : Bernard Zehrfuss, Marcel Breuer, Pier-Luigi Nervi, architectes ; Eugene Callison, ingénieur ; Lucio Costa, Walter Gropius, Le Corbusier, Sven Markelius, Ernesto Rogers, architectes membres du comité consultatif ; Eero Saarinen, collaborateur du comité consultatif ; bâtiment IV : Bernard Zehrfuss, architecte ; Roberto Burle Marx, paysagiste  
 Label ACR 2018

**STATION ALMA-MARCEAU DE LA LIGNE 9 DU MÉTROPOLITAIN**

**Paris 8<sup>e</sup>, pl. de l'Alma, Paris (75)**

1974  
 Paul Andreu, architecte ; Joseph-André Motte, designer  
 LABEL ACR 2018

**STATION MADELEINE DE LA LIGNE 14 DU MÉTROPOLITAIN (LIGNE MÉTÉOR)**

**Paris 8<sup>e</sup>, place de la Madeleine, Paris (75)**

1998  
 Bernard Kohn, Jean-Pierre Vaysse, Fabrice Antore, architectes  
 LABEL ACR 2018

**ANCIEN SIÈGE DE LA CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE (ill. 7)**

**Paris 9<sup>e</sup>, 37-41 rue de la Victoire, Paris (75)**

1955-1958  
 Jean Balladur, architecte ; Benjamin Lebeigle (architecture et étude du mobilier)  
 Label ACR 2018

**PONT LA FAYETTE (ill. 5)**

**Paris 10<sup>e</sup>, rue La Fayette, Paris (75)**

1927-1928  
 Pelnard-Considère & Caquot  
 Label ACR 2019

**CINÉMATÈQUE FRANÇAISE (ANCIEN AMERICAN CENTER)**  
**Paris 12<sup>e</sup>, 43-51 rue de Bercy ; 1-9 rue Jean-Renoir ; 50-56 rue Paul-Belmondo ; 1-7 rue Léonard-Bernstein, Paris (75)**

1988-1994 ; 1999-2005  
 Construction : Frank O. Gehry & Associates Inc.,  
 reconversion : Atelier de l'île, Dominique Brard  
 Label ACR 2018



**LYCÉE TECHNIQUE BACHELARD**  
**Paris 13<sup>e</sup>, 2 rue Tagore, Paris (75)**  
**1938**  
Jean Creuzot, architecte  
Label ACR 2020

**ANCIENNE HALLE AUX FARINES**  
**Paris 13<sup>e</sup>, 5 rue Thomas-Mann ; 55-65 Quai Panhard-et-Levassor, Paris (75)**  
1949-1950 ; 2001-2006 ; 2011  
Construction d'origine : anonyme ; réhabilitation : agence Nicolas Michelin & Associés (ANMA) ; Antonini-Darmon, architectes  
Label ACR 2018

**CENTRE UNIVERSITAIRE PIERRE-MENDÈS-FRANCE, SITE DE TOLBIAC**  
**Paris 13<sup>e</sup>, 90 rue de Tolbiac, Paris (75)**  
1970-1973  
Michel Andrault et Pierre Parat (ANPAR), Nathan Celnik, architectes  
Label ACR 2018

**LYCÉE RASPAIL**  
**Paris 14<sup>e</sup>, 5 bis avenue Maurice d'Ocagne, Paris (75)**  
1996  
Roger Taillibert, architecte  
Label ACR 2020

**MINISTÈRE DE L'AIR ET ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE (ANCIENNE CITÉ DE L'AIR) (i11. 4)**  
**Paris 15<sup>e</sup>, 22-32, boulevard Victor, Paris (75)**  
1929-1934  
Léon Tissier, architecte (école), Louis Pène, architecte (ministère), Agence 234 (réhabilitation)  
Label ACR 2019

**PYLÔNES ET GUICHET D'ENTRÉE DU PARC DES EXPOSITIONS**  
1933  
**Paris 15<sup>e</sup>, pl. de la Porte de Versailles, Paris (75)**  
Léon Azéma, Louis-Hippolyte Boileau, architectes ; Jean-René Debarre, sculpteur ; Brandt & compagnie, ferronneries ; N. Lacoste, mosaïste  
Label ACR 2019

Lycée Fresnel  
**Paris 15<sup>e</sup>, 31 boulevard Pasteur, Paris (75)**  
1957  
Roger Richez, Michel Raclot, André Wogensky, Pierre de Blauwe, architectes  
Label ACR 2020

**DÔME DE PARIS (ANCIEN PALAIS DES SPORTS)**  
**Paris 15<sup>e</sup>, 34 bd Victor, Paris (75)**  
1959-1960  
Pierre Dufau, architecte  
Label ACR 2019

**TOUR TOTEM**  
**Paris 15<sup>e</sup>, Paris (75)**  
1976-1979  
Michel Andrault, Pierre Parat, architectes  
Label ACR 2018

**PARC ANDRÉ CITROËN (i11. 3)**  
**Paris 15<sup>e</sup>, 2 rue de la Montagne-de-la-Fage, Paris (75)**  
1985-1992

Gilles Clément, paysagiste ; Allain Provost, Patrick Berger, Jean-François Jodry, Jean-Paul Viguier, architectes  
Label ACR 2019

**ANCIEN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OTAN (ACTUEL CENTRE UNIVERSITAIRE DAUPHINE)**  
**Paris 16<sup>e</sup>, 5-7 place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Paris (75)**  
1955-1957 ; 1992-1994  
Jacques Carlu, architecte (palais de l'OTAN) ; Agence Anspach, Crespel, Humbaire et Ropa (extension)  
Label ACR 2018

**CHANCELLERIE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE**  
**Paris 16<sup>e</sup>, 16 avenue de Lamballe, Paris (75)**  
1972-1975  
Henri Beauclair, architecte  
Label ACR 2018

**LYCÉE HÔTELIER JEAN DROUANT**  
**Paris 17<sup>e</sup>, 20 rue Médéric, Paris (75)**  
1936  
André-Louis Arfvidson, Raymond Gravereaux, architectes  
Label ACR 2020

**HÔPITAL ROBERT DEBRÉ**  
**Paris 19<sup>e</sup>, 48 bd Sérurier, Paris (75)**  
1984-1987  
Pierre Riboulet, architecte ; extension : Louis Paillard, architecte  
Label ACR 2019

---

**LYCÉE JULES FERRY (i11. 8)**  
**Coulommiers, 4 rue Henri Dunant, Seine-et-Marne (77)**  
1970  
Émile Aillaud, architecte  
Label ACR 2020

**LYCÉE RENÉ CASSIN**  
**Noisiel, 1 avenue Pierre Mendès France, Seine-et-Marne (77)**  
1981  
Hogna Anspach, André Crespel, Jean-Pierre Humbaire, Bernard Ropa, architectes  
Label ACR 2020



8

**LYCÉE JULES FERRY****Conflans-Sainte-Honorine, 7 rue Joseph Bouysse, Yvelines (78)**

1936

Jacques Joannon, Fernand Marandon, architectes

Label ACR 2020

**LYCÉE DE VILLAROY****Guyancourt, 2 rue Eugène Viollet-le-Duc, Yvelines (78)**

1993

François Lombard, Pierre Beasse, Jean-François Houguenade, architectes

Label ACR 2020

**LYCÉE JEAN ROSTAND (111. 9)****Mantes-la-Jolie, 66 rue Fernand Bodet, Yvelines (78)**

1967

Raymond Lopez, Rémi Lopez, architectes

Label ACR 2020

**LYCÉE LES SEPT-MARES****Maurepas, 13 rue de la Beauce, Yvelines (78)**

1973

Guy Bisson, architecte

Label ACR 2020

**LYCÉE LE CORBUSIER****Poissy, 88 rue de Villiers, Yvelines (78)**

1968

Jacques Chauvat, architecte

Label ACR 2020

**LYCÉE LOUIS BASCAN****Rambouillet, 5 avenue du Général Leclerc, Yvelines (78)**

1962

Jacques Barge, architecte

Label ACR 2020

**LYCÉE FRANÇOIS TRUFFAUT****Bondoufle, rue Georges Pompidou, Essonne (91)**

1990

Hogna Anspach, André Crespel, Jean-Pierre Humbaire, Bernard Ropa, architectes

Label ACR 2020

**ÉCOLE JACQUES CARTIER****Évry-Courcouronnes, 3 rue de Montespan, Essonne (91)**

1971

François Prieur, architecte

Label ACR 2020

**PATINOIRE FRANÇOIS-LE-COMTE****Évry-Courcouronnes, Complexe Agorasport ; allée de l'Agora, Essonne (91)**

1975

Jean Le Couteur, architecte

Label ACR 2020



<sup>9</sup> Siège de l'Unesco et square de la Tolérance, Paris 7e (75)

**CENTRE ARTISANAL****Évry-Courcouronnes, 25-57 rue Alexandre Soljenitsyne, Essonne (91)**

1976

Dominique Bastid, Patrice Bazaud, Michel Gravayat, architectes

Label ACR 2020

**ENSEMBLE DE LOGEMENTS DITS « CHAMPS-ÉLYSÉES »****Évry-Courcouronnes, rue Johannes Gutenberg ; rue de Sion ; rue Alexandre Soljenitsyne, Essonne (91)**

1977

Bernard Kohn, architecte

Label ACR 2020

**GARE****Évry-Courcouronnes, 1 place de la Gare, Essonne (91)**

1977

Bernard Hamburger, architecte

Label ACR 2020

**GROUPE SCOLAIRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES****Évry-Courcouronnes, 26 rue de Sion, Essonne (91)**

1977

Georges Maurios, architecte

Label ACR 2020

**MAISONS DE LA RUE HENRI ROCHEFORT****Évry-Courcouronnes, rue Henri-Rochefort ; allée Gustave-Cluseret, Essonne (91)**

1982

Jean-Pierre Watel, architecte

Label ACR 2020

**MAISONS DU SQUARE ÉDOUARD-MOREAU****Évry-Courcouronnes, square Édouard-Moreau et rue Henri Rochefort, Essonne (91)**

1982

Jean-Michel Charuet, architecte

Label ACR 2020

**ENSEMBLE VILLA CHARLES DELESCLUZE****DIT « LES GLYCINES »****Évry-Courcouronnes, rue Henri Rochefort, allée l'Affranchi, Essonne (91)**

1982

Alain Sarfati, architecte

Label ACR 2020

**IMMEUBLE H1 DE LA BUTTE CREUSE****Évry-Courcouronnes, 13 allée Jacquard, Essonne (91)**

1984

Pierre Riboulet, architecte

Label ACR 2020

**GROUPE SCOLAIRE GEORGES LAPIERRE ET BIBLIOTHÈQUE DES AUNETTES****Évry-Courcouronnes, impasse de la Juine ; rue de l'Essonne, Essonne (91)**

1985

Henri Barnoud, architecte

Label ACR 2020

**ENSEMBLE DU CENTRE-VILLE : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE****Évry-Courcouronnes, cour Monseigneur Romero ; boulevard des Coquibus, Essonne (91)**

1990

Martine et Philippe Deslandes, architectes

Label ACR 2020

**ENSEMBLE DU CENTRE-VILLE : HÔTEL DE VILLE  
Évry-Courcouronnes, cour Monseigneur Romero ; boulevard  
des Coquibus, Essonne (91)**

1991  
Jacques Lévy, Jean-Luc Müller, Jean-Charles Poisay,  
architectes  
Label ACR 2020

**ENSEMBLE DU CENTRE-VILLE : PLACE DES DROITS DE  
L'HOMME ET DU CITOYEN  
Évry-Courcouronnes, cour Monseigneur Romero ; boulevard  
des Coquibus, Essonne (91)**

1991  
Catherine Gustafson, architecte  
Label ACR 2020

**ENSEMBLE DU CENTRE-VILLE : ENSEMBLE DIT CLOS-  
CATHÉDRALE, COMPRENANT LA CATHÉDRALE DE LA  
RÉSURRECTION, UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS, DES  
BUREAUX ET COMMERCES  
Évry-Courcouronnes, cour Monseigneur Romero,  
Essonne (91)**

1995  
Mario Botta, architecte ; atelier Loire (verrier) ; Kim En Joong,  
peintre-verrier  
Label ACR 2020

**LYCÉE JEAN-BAPTISTE COROT (i11. 10)  
Savigny-sur-Orge, 9 place Davout, Essonne (91)**

2009  
Germain Grange, François Leclercq, Fabrice Dusapin,  
architectes  
Label ACR 2020

---

**HÔPITAL BEAUJON  
Clichy-la-Garenne, 100 bd du Général-Leclerc, Hauts-de-  
Seine (92)**

1932-1935  
Jean Walter, Urbain Cassan, Louis Plousey, architectes  
Label ACR 2019

**STATION DE POMPAGE DITE « USINE ÉLÉVATOIRE DE  
CLICHY »**

**Clichy, quai de Clichy ; rue Fournier, Hauts-de-Seine (92)**  
1935-1938  
Anciens établissements Ed. Zublin & Cie et A. Perrière & Cie  
Label ACR 2018

**LYCÉE GALILÉE  
Gennevilliers, 79 avenue Chandon, Hauts-de-Seine (92)**

2006  
Jean-Pierre Lott, Jean Dubus, architectes  
Label ACR 2020

**TOUR HERTZIENNE (i11. 1)  
Meudon, Carrefour de l'Étoile-du-Pavé-de-Meudon, Hauts-  
de-Seine (92)**

1950-1952  
Construction : Pol Abraham, architecte ; extension : Jean  
Willerval, architecte  
Label ACR 2018

**LYCÉE JEAN MONNET  
Montrouge, 128 avenue Jean Jaurès, Hauts-de-Seine (92)**

1955  
Guy Barbé, architecte  
Label ACR 2020

**BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTERRE  
(ACTUELLE UNIVERSITÉ PARIS-OUEST NANTERRE-LA  
DÉFENSE)**

**Nanterre, 200, av. de la République ; 2, allée de la  
Bibliothèque, Hauts-de-Seine (92)**

1963-1971  
Édouard Albert, architecte ; Serge Ketoff, ingénieur  
Label ACR 2018

**CENTRE DES NOUVELLES INDUSTRIES ET TECHNOLOGIES  
(CNIT)**

**Puteaux, 8, pl. de La Défense, Hauts-de-Seine (92)**

1956-1958 ; 1989-2009  
Robert Camelot, Jean de Mailly, Bernard Zehrfuss, architectes ;  
Nicolas Esquillan, ingénieur ; Jean Prouvé, concepteur des  
murs-rideaux  
Restructuration (1989) : Michel Andrault et Pierre Parat  
(ANPAR) ; Ennio Torrirei, Bernard Lamy, architectes  
Restructuration (2009) : Brullmann, Crochon et Associés  
Label ACR 2018

---

**GARE DE VANVES-MALAKOFF  
Vanves, av. Victor-Basch ; pl. Albert-Culot,  
Hauts-de-Seine (92)**

1933-1935  
Jean Philppot, architecte  
Label ACR 2018

---

**STADE NAUTIQUE MARLÈNE PERATOU (i11. 11)  
Aubervilliers, 1, rue Édouard-Poisson, Seine-Saint-Denis (93)**

1965-1972  
Jacques Kalisz, Jean Perrottet, architectes  
Rénovation (2010) : Gilles Beguin, Jean-André Macchini,  
architectes  
Label ACR 2018

**PRÉFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS (i11. 12)  
Bobigny, 1 esplanade Jean-Moulin, Seine-Saint-Denis (93)**

1968-1971  
Michel, Folliasson, Jacques Binoux, architectes ; Serge Ketoff,  
ingénieur-conseil ; cabinet Anxionnat, architecture intérieure  
Label ACR 2018



10 Lycée Jean-Baptiste Corot, Savigny-sur-Orge (91)



11 Stade nautique Marlène Peratou, Aubervilliers (93)

**LYCÉE EUGÈNE DELACROIX**  
**Drancy, 4 rue du Docteur Schweitzer, Seine-Saint-Denis (93)**

1958  
Jean Nierman, Édouard Nierman, architectes  
Label ACR 2020

**LYCÉE WOLFGANG AMADEUS MOZART**  
**Le Blanc-Ménil, 10 avenue Charles de Gaulle, Seine-Saint-Denis (93)**

1991  
Paul Chemetov, Borja Huidobro, architectes  
Label ACR 2020

**LYCÉE GERMAINE TILLON**  
**Le Bourget, 48 bis rue Anizan Cavillon, Seine-Saint-Denis (93)**

2014  
Toussaint Contresti, Charles Luciani, architectes ; agence Hubert et Roy  
Label ACR 2020

**LYCÉE FLORA TRISTAN**  
**Noisy-le-Grand, 27 rue des Hauts Roseaux, Seine-Saint-Denis (93)**

1980  
Jacques Kalisz, architecte  
Label ACR 2020

**CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES**  
**Pierrefitte-sur-Seine ; Villetaneuse, 95 rue Marcel-Sembat, Seine-Saint-Denis (93)**

1971-1977  
Robert Auzelle, Raymond Gervaise, architectes (plans 1er projet, 1958) ; Robert Auzelle associé à Pierre Lery, Hector Patriotis  
Label ACR 2018

**TOUR HERTZIENNE, DITE « TOUR DE ROMAINVILLE »**  
**Le Lilas, rue de la Résistance, Seine-Saint-Denis (93)**

1982-1984  
Claude Vasconi, architecte et ingénieur  
Label ACR 2018

---

**LYCÉE MAXIMILIEN PERRET**  
**Alfortville, place San Benedetto del Tronto, Val-de-Marne (94)**

1997  
Massimiliano Fuksas, architecte  
Label ACR 2020

**PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE**  
**Créteil, 21-29 av. du Général-de-Gaulle, Val-de-Marne (94)**

1967-1971  
Daniel Badani, Pierre Roux-Dorlut, architectes  
Label ACR 2018

**PALAIS DE JUSTICE (ill. 13)**  
**Créteil, rue Pasteur-Vallery-Radot ; 2-20, rue Marcel-Proust, Val-de-Marne (94)**

1976-1978  
Daniel Badani, Pierre Roux-Dorlut, architectes  
Label ACR 2018

**GARE DE GENTILLY**  
**Gentilly, av. Paul-Vaillant-Couturier ; rue Auguste-Blanqui, Val-de-Marne (94)**

1931-1932  
Louis-Loÿs Brachet, architecte  
Label ACR 2018

**VIADUC FERROVIAIRE**  
**Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Val-de-Marne (94)**

1945-1946  
Entreprises Limousin, constructeur  
Label ACR 2018

**LYCÉE MARCELIN BERTHELOT**  
**Saint-Maur-des-Fossés, 6 boulevard Maurice Berteaux, Val-de-Marne (94)**

1938  
Maurice Lotte, architecte  
Label ACR 2020

**ROTONDE FERROVIAIRE**  
**Villeneuve-Saint-Georges, 14 vieux chemin de Paris, Val-de-Marne (94)**

1947-1948  
Bernard Laffaille, ingénieur  
Label ACR 2018

**RÉSERVOIRS DITS LES FLÔTES (ENSEMBLE DE CHÂTEAUX D'EAU)**

**Villejuif, 13 avenue du Président-Allende, Val-de-Marne (94)**  
1990-1994  
Jacques Charon, architecte  
Label ACR 2018

---

**LYCÉE GUSTAVE MONOD**  
**Engien-les-Bains, 71 avenue de Ceinture, Val d'oise (95)**

1958  
Georges Martin, architecte  
Label ACR 2020



12 Préfecture de Seine-Saint-Denis, Bobigny (93)



13 Palais de justice, Créteil (94)

# MAYOTTE

---

## CASE BRESLAR (i11. 1)

**Mamoudzou, rue Sahararangue BC365, Mayotte (976)**

1983

Vincent Liétar, Pascal Zilliox, architectes pour la SIM

Label ACR 2017

## CASE DÔME (i11.2)

**Mamoudzou, rue Sahararangue BC365, Mayotte (976)**

1983

Vincent Liétar, Pascal Zilliox, architectes pour la SIM

Label ACR 2017



1



2

**VAISSEAU MOEBIUS, CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE**

**Angoulême, 121 rue de Bordeaux, Charente (16)**

1990

Agence Castro-Denisoff, Roland Castro, Jean Remond, architectes

Label ACR 2020

**ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION**

**Royan, avenue Émile-Zola, Charente-Maritime (17)**

1952-1954

Jean Bauhain, René Baraton, Marc Hébrard, architectes

Label ACR 2020

**GALERIE BOTTON**

**Royan, 80 avenue de Pontallac ; Promenade Botton, Charente-Maritime (17)**

1956

Henri-Pierre Maillard, Armand Jourdain, architectes

Label ACR 2020

**AUDITORIUM**

**Royan, 80 avenue de Pontallac ; Promenade Botton, Charente-Maritime (17)**

1961

Henri-Pierre Maillard, A. Jourdain, architectes

Label ACR 2020

**MUSÉE NATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE**

**Les-Eyzies-de-Tayac, Dordogne (24)**

1994-2004

Jean-Pierre Buffi, architecte : extension

Label ACR 2020

**BÂTIMENT D'ACCUEIL MUSÉE VESUNNA**

**Périgueux, parc de Vésonne ; 20, rue du 29<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, Dordogne (24)**

2003

Jean Nouvel, architecte

Label ACR 2020

**PRESBYTÈRE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-PINS DU PETIT PIQUEY**

**Lège-Cap-Ferret, Gironde (33)**

1971-1973

François Pichet, architecte

Label ACR 2020

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX (ill. 1)**

**Talence, Gironde (33)**

1972

Claude Ferret, architecte

Label ACR 2020

**BÂTIMENT D'ACCUEIL DE LA GROTTTE DE PAIR-NON-PAIR Prignac-et-Marcamps, 2 chemin de Pair-non-Pair Gironde (33)**

2007

Patrick Hernandez, architecte

Label ACR 2019

**CITÉ DES CASTORS**

**Bayonne, avenue des Castors ; avenue du 7 août ; route du Travail, Pyrénées-Atlantiques (64)**

1957

Pierre Ducoloner, concepteur

Label ACR 2020

**VILLA LARTIGUE**

**Pau, 2 avenue Jeliotte, Pyrénées-Atlantiques (64)**

1935

N. Lartigue, architecte

Label ACR 2020



1 Ensa de Bordeaux, Talence (33)

---

**ENTRÉE DE LA GROTTÉ\*****Niaux, Ariège (09)**

1993

Massimiliano Fuksas, architecte

Label ACR 2017

**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE MÉRENS\*****Mérens-les-Vals, Ariège (09)**

1965

Maître d'œuvre non identifié

Label ACR 2017

---

**BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX\*****Villefranche-de-Rouergue, Aveyron (12)**

1936-1939

Achille Masini, architecte de la ville, Léon Huc, architecte

Label ACR 2017

**VIADUC AUTOROUTIER\*****Millau/Creissels, Aveyron (12)**

1996-2004

Norman Foster, architecte, agence Foster and Partners ;

Michel Virlojeux, ingénieur

Label ACR 2017

---

**MARCHÉ-PARKING DES CARMES\* (ill. 4)****Toulouse, place des Carmes, Haute-Garonne (31)**

1964

Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods, Paul Dony,

architectes ; Henri Piot, architecte-ingénieur

Label ACR 2016

**LOTISSEMENT LES MÛRIERS\*****Toulouse, 17 allée de Bellefontaine ; 39-41 rue Paul-****Gauguin ; rue de Rimont, Haute-Garonne (31)**

1971

Georges Candilis, Paul Desgrez, architectes

Label ACR 2016

**INSTITUT D'OPTIQUE ÉLECTRONIQUE\*****Toulouse, rue Jeanne-Marvig, Haute-Garonne (31)**

1959

Camille Montagné, architecte

Label ACR 2016

**HÔTEL DE VILLE, POSTE, CAFÉ ET HALLE****Villemur-sur-Tarn, 18 pl. Charles Ourgaut,****Haute-Garonne (31)**

1935

Joseph Thillet, architecte

Label ACR 2019

**VILLA MOUSSION\*****Vigoulet-Auzil, Haute-Garonne (31)**

1969-1972

Paul Gardia, Maurice Zavagno, architectes

Label ACR 2017

**VILLA CHANFREAU\*****Toulouse, 41 rue du Docteur Jean-Arlaud,****Haute-Garonne (31)**

1964-1969

Pierre Debeaux, architecte

Label ACR 2017

**VILLA BACHELOT\*****Toulouse, rue Yves-Dumanoir, Haute-Garonne (31)**

1967

Bernard Bachelot, architecte

Label ACR 2017

**POSTE SAINT-AUBIN\*****Toulouse, 1 rue Charles-Camichel, Haute-Garonne (31)**

1929

Léon Jaussely, architecte ; N. Coignet entrepreneur ; Alphonse

Gentil, François Eugène Bourdet céramistes ; Jean Canouet,

architecte (surélévation - 1957)

Label ACR 2017

**PONT SAINT-MICHEL\*****Toulouse, bvd Saint-Michel, Haute-Garonne (31)**

1955-1961

Eugène Freyssinet, ingénieur

Label ACR 2017

**MAISON PILETTE\*****Toulouse, 26 rue d'Aubuisson, 1 bis rue Saint-Aubin, Haute-****Garonne (31)**

1924

Edmond Pilette, architecte

Label ACR 2017

**HÔTEL CENTRAL DES POSTES\*****Toulouse, 9, rue Lafayette ; rue Kennedy, Haute-Garonne (31)**

1939-1946

Pierre Thuriès, architecte

Label ACR 2017

**GRAND MAGASIN LES NOUVELLES GALERIES\*****Toulouse, 4-8, rue Lapeyrouse, Haute-Garonne (31)**

1960

André Dubard de Gaillarbois, Antoine Dory, architectes pour la

SFNGR, René Mailhe, architecte toulousain

Label ACR 2017

**ENSICA (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS****DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES)\*****Toulouse, 10 avenue Edouard-Belin, Haute-Garonne (31)**

1928-1939

Charles Lemaesquier, Noël Le Maresquier, architectes

Label ACR 2017

**ÉCOLE PRIMAIRE PAUL-DOTTIN\***

1966

**Toulouse, 10 rue du Recteur-Dottin, Haute-Garonne (31)**

Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods, architectes

Label ACR 2017

**CITÉ UNIVERSITAIRE DANIEL FAUCHER\*****Toulouse, 11 allée du Professeur Camille-Soula,****Haute-Garonne (31)**

1949-1967

Robert-Louis Valle, Fabien Castaing, Pierre Viatgé, architectes

Label ACR 2017

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE DANIEL FAUCHER\***  
**Toulouse, 11 allée du Professeur Camille-Soula,**  
**Haute-Garonne (31)**  
1949-1967  
Robert-Louis Valle, Fabien Castaing, Pierre Viatgé, architectes  
Label ACR 2017

**CITÉ HBM DU GRAND-ROND ET CASERNE GENÈS-LOUGNON'**  
**Toulouse, 5 rue Jean Aillet, Haute-Garonne (31)**  
1935  
Robert Armandary, architecte  
Label ACR 2017

**CHÂTEAU D'EAU DE L'HÔPITAL MARCHANT\***  
**Toulouse, 134 route d'Espagne, Haute-Garonne (31)**  
1963  
Pierre Debeaux, architecte  
Label ACR 2017

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE\***  
**Toulouse, 11, Boulevard Griffoul-Dorval, Haute-Garonne (31)**  
1952-1955  
Pierre Viatgé, Fabien Castaing, architectes  
Label ACR 2017

**CASERNE DE POMPIERS JACQUES VION (À L'EXCEPTION DE LA TOUR DE LOGEMENTS, DE LA PISCINE ET DE LA FOSSE DE PLONGÉE)**  
**Toulouse, 15-19, allée Charles-de-Fitte, Haute-Garonne (31)**  
1967  
Pierre Debeaux, Henri Brunerie, architectes ; Roger Krebbs, ingénieur  
Label ACR 2019

**IMMEUBLE ET ANCIEN GARAGE CITROËN (CONCORDE)**  
**Toulouse, 2-2bis, bd d'Arcole ; rue Queven ; rue de la Concorde, Haute-Garonne (31)**  
1956  
Fabien Castaing, Pierre Viatgé, Michel Bescos, André Labat, Pierre Debeaux, Paul de Noyers, architectes (Agence 3A)  
Label ACR 2019

**ENSEMBLE RÉSIDENTIEL ANCELY**  
**Toulouse, avenue de Casserladit ; allée de la Limagne ; allée du Forez ; allée du Vivarais ; allée d'Ancely ; allée du Velay ; allée des Causses, Haute-Garonne (31)**  
1964  
Henri Brunerie, architecte  
Label ACR 2019

**INTERNAT DU LYCÉE AGRICOLE DE SAINT-GAUDENS\***  
**Saint-Gaudens, Haute-Garonne (31)**  
1955  
Joseph Almudever, Christian Lefebvre, architectes  
Label ACR 2017

**VILLA CHANCHOLLE\***  
**Poucharramet, Haute-Garonne (31)**  
1968-1972  
Fabien Castaing, architecte  
Label ACR 2017

**VILLA ESPAGNO**  
**Portet-sur-Garonne, Haute-Garonne (31)**  
1968-1970  
Fabien Castaing, architecte  
Label ACR 2017

**USINE DES EAUX DE CLAIRFONT \***  
**Portet-sur-Garonne, Haute-Garonne (31)**  
1966-1970  
Alexis Josic, architecte  
Label ACR 2017

**MAISON SZTULMAN,**  
**Pin-Balma, 81 route de la Seillonne, Haute-Garonne (31)**  
1976  
Groupe Coopérative d'Architecture : Jan-Philippe Dubourg, Michel Barrué, architectes ; Gérard Tiné, plasticien  
Label ACR 2019

**ÉCOLE DE GARÇONS**  
**Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne (31)**  
1933-1935  
Joseph Gilet, architecte  
Label ACR 2017

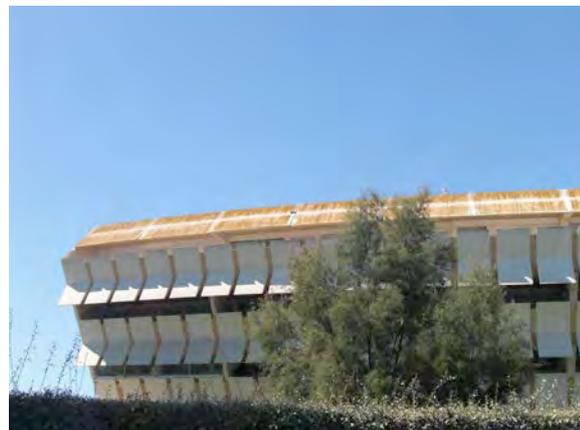
---

**VILLA**  
**Sussargues, 9 rue des Fontaines, Hérault (34)**  
1975-1978  
Guy Grégori, architecte  
Label ACR 2019

**VILLA SOLAIRE DE MME PÉCOUT**  
**Sète, 388 rue René-Cassin, Hérault (34)**  
1986  
Gérard Chave, S. Cedat, architectes  
Label ACR 2018

**MARCHÉ AUX POISSONS, CRIÉE**  
**Sète, quai Maximin-Licciardi, Hérault (34)**  
1966-1967  
Jean Le Couteur, J. Bonnefoy, architectes  
Label ACR 2019

**MUSÉE PAUL-VALÉRY**  
**Sète, rue François-Desnoyer, Hérault (34)**  
1970  
Guy Guillaume, architecte  
Label ACR 2019



1 Centre hélio-marin Oltra, Agde (34)



2 Couvent des Tourelles, Saint-Mathieu-de-Trévières (34)



3 Restaurant universitaire du Vert-Bois, Montpellier (34)



4 Marché-parking des Carmes, Toulouse (31)

**COUVANT DES DOMINICAINES DES TOURELLES (ill. 2)  
Saint-Mathieu-de-Trévières, 751, route de Cécèlès, Hérault (34)**

1972-1976  
Thomas Gleb, Geneviève Colboc-Lions, architectes  
Label ACR 2019

**TOUR TRIANGLE (ill. 5)  
Montpellier, allée Jules Milhau, Hérault (34)**

1973-1978  
Robert Crouzet, Jean-Louis Michel, Pierre Tourre, AUA  
Montpellier, architectes  
Label ACR 2019

**RÉSIDENCE LE SAINT-JAUMES  
Montpellier, 53, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, Hérault (34)**

1960  
André Wogenscky, architecte  
Label ACR 2019

**DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (ACTUEL SIÈGE RÉGIONAL  
ORANGE)**

**Montpellier, 285, rue de la Galéra, Hérault (34)**  
1981-1982  
J. François Lopez ; François Coste, Didier Prudhomme,  
architectes  
Label ACR 2019

**ANTIGONE  
Montpellier, Hérault (34)**

1984  
Ricardo Bofill, architecte  
Label ACR 2018

**ANCIENNE MAIRIE  
Montpellier, 1, place Francis Ponge, Hérault (34)**

1975  
Philippe Jaulmes, Jean-Claude Deshons, architectes  
Label ACR 2019

**IMMEUBLE DE BUREAUX CRANSAC  
Montpellier, 12 avenue d'Assas, Hérault (34)**

1984  
François Fontès, Serge Gardia, architectes  
Label ACR 2018

**ÉGLISE SAINT-ESPRIT  
Montpellier, 78 rue Sainte-Geneviève, Hérault (34)**

1967  
Marcel Pigeire, architecte ; Léon Blanchet, verrier ; N. Ducros,  
serrurier  
Label ACR 2019

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE  
MONTPELLIER, UNITÉ PÉDAGOGIQUE  
Montpellier, 179, rue de l'Esperou, Hérault (34)**

1976-1978  
Édouard Gallix, Luc, Doumenc, Michel Rueg, architectes ;  
Jean-Jacques, Leccia, (bureau de recherche), Jean-Pierre  
Rey, (bureau de recherche), Frédéric, Szczot, (bureau de  
recherche)  
Label ACR 2019



5 Tour Triangle, Montpellier (34)

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU VERT-BOIS (ill. 3)  
Montpellier, rue de la Chenaie, Hérault (34)**

1966-1967  
Philippe Jaulmes, Jean-Claude Deshons, architectes  
Label ACR 2019

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU TRIOLET  
Montpellier, 1061, rue du Professeur-Joseph-Anglada,  
Hérault (34)**

1963-1965  
Philippe Jaulmes, Jean-Claude Deshons, architectes ;  
François Rouan, céramiste  
Label ACR 2019

**PISCINE TOURNESOL  
Frontignan, chemin de la Calade, Hérault (34)**

Bernard Schoeller, architecte ; Thémis Constantinidis,  
ingénieur  
1975  
Label ACR 2019

**VILLA URBANI  
Castelnau-le-Lez, 155 rue des Mésanges, Hérault (34)**

1983-1985  
Guy Grégori, architecte  
Label ACR 2018

**VVF BELAMBRA CLUB « LES RIVES DE THAU »  
Balaruc-les-Bains, Hérault (34)**

1969-1971  
André Gomis, Bernard Huidobro, architectes ; Tloupas  
Philolaos, sculpteur  
Label ACR 2019

**GROUPE SCOLAIRE « LES MÛRIERS »  
Alignan-du-Vent, Hérault (34)**

1954-1955  
Claude-Charles Mazet  
Label ACR 2019

**CENTRE HÉLIO-MARIN OLTRA (ill. 1)  
Agde - Port-Ambronne, Hérault (34)**

1972  
François Lopez, François Coste, C. Bonnefoy, architectes  
Label ACR 2019

**VILLAGE DE VACANCES\*  
Prayssac, route Sœur Marguerite Meynen, Lot (46)**

1966  
André Remondet, Henri de la Brunerie, André Malizard,  
architectes  
Label ACR 2017

**ÉCOLE\*  
Gigouzac, Lot (46)**

1948  
Pol Abraham, architecte  
Label ACR 2017

**IMMEUBLE LE NAVARRE\*  
Tarbes, bd Henri IV ; rue Simin-Palay, Hautes-Pyrénées (65)**

1964-1969  
Edmond Lay, architecte  
Label ACR 2017

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LÉO LAGRANGE\*  
Séméac, 3 rue Georges Clemenceau, Hautes-Pyrénées (65)**

1955  
Raoul Fourcaud, architecte  
Label ACR 2017

**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE PRAGNÈRES\*  
Gavarnie-Gèdre, Hautes-Pyrénées (65)**

1953  
Georges Appia, architecte  
Label ACR 2017

**BÂTIMENT D'ACCUEIL DU PARC NATIONAL DES  
PYRÉNÈES**

**Cauterets, place de la Gare, Hautes-Pyrénées (65)**  
1995  
Bernard Huet, architecte  
Label ACR 2017

**BÂTIMENT INTERMINISTÉRIEL OBSERVATOIRE DU PIC  
DU MIDI DE BIGORRE\***

**Bagnères-de-Bigorre, 2 rue du Pont de la Moulette, Hautes-  
Pyrénées (65)**  
1957-1961  
Pierre Debeaux, architecte  
Label ACR 2017

**PARAVALANCHE DE CASTILLON (OU DE LA MONGIE)\*  
Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées (65)**

1959  
Nicolas Esquillan, ingénieur  
Label ACR 2017

**BARRAGE DE MIGOUÉLOU\*  
Arrens-Marsous, Hautes-Pyrénées (65)**

1956-1958  
André Coyne, ingénieur conseil, Jean Bellier ingénieur  
Label ACR 2017

**BARRAGE DE CAP-DE-LONG\*  
Aragnouet, Hautes-Pyrénées (65)**

1950-1953  
André Coyne, ingénieur conseil, Jean Bellier ingénieur  
Label ACR 2017

**BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE\*  
Rivières, Tarn (81)**

1948-1951  
Camponon Bernard et Cie : Edmé Camponon et André  
Bernard, ingénieurs  
Label ACR 2017

**BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX\*  
Gaillac, Tarn (81)**

1934-1940  
Léon Daures, architecte  
Label ACR 2017

**GROUPE SCOLAIRE VILLEGODOU\*  
Castres, Tarn (81)**

1935  
Georges Benne, architecte  
Label ACR 2017

**CENTRE D'ART ET DE DESIGN « LA CUISINE »  
Nègrepelisse, esplanade du château, Tarn-et-Garonne (82)**

2014  
RCR Arquitectes (Rafael Aranda, Carme Pigem, Ramon Vilalta,  
architectes  
Label ACR 2019

**MAISON CAFOURNELLE  
Montauban, 2050 chemin du Rossignol,  
Tarn-et-Garonne (82)**

1972  
Jean Algayrès, architecte  
Label ACR 2019

**MAIRIE-ÉCOLE\***  
**Albefeuille-Lagarde, Tarn-et-Garonne (82)**  
1930-1940  
J. Hoekstra, architecte  
Label ACR 2017

Les édifices marqués de \* étaient déjà présents dans le bilan 2016, mais ils apparaissent également ici dans la mesure où c'est désormais la date de signature de la décision qui est prise en compte.

COOPÉRATIVE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE DE LA  
SARTHE

**Château-du-Loir, Sarthe (72)**

1937

Charles Rabut, entrepreneur

Label ACR 2018

ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE

**Le Mans, Sarthe (72)**

1955

Pierre Vago, architecte

Label ACR 2019

CHAPELLE DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA  
PROVIDENCE DE RUILLE

**Le Mans, Sarthe (72)**

1960

Joseph Leroux-Hugon, architecte, Henri Commissaire,  
architectes

Label ACR 2019

ÉGLISE SAINT-LIBOIRE

**Le Mans, Sarthe (72)**

1961

Jean-Louis Lagrange, architecte

Label ACR 2019

ÉGLISE DU CHRIST-SAUVEUR

**Le Mans, Sarthe (72)**

1965

Jean-Louis Lagrange, architecte ; Pelnard & Considère,  
bureau d'étude

Label ACR 2019

ÉGLISE SAINT-BERNARD DES SABLONS

**Le Mans, Sarthe (72)**

1977

Bernard Ducellier et Alain Prebay, architectes

Label ACR 2019

---

CHEVALEMENT DE MINE SAINT-MICHEL

**Saint-Maurice-des-Noues, Epagne, Vendée (85)**

1947

Société des mines de Faymoreau

Label ACR 2018



1

## STADIUM

**Vitrolles, Bouches-du-Rhône (13)**

1990-1994

Rudy Ricciotti, architecte

Label ACR 2018

## CENTRE HOSPITALIER ÉDOUARD TOULOUSE

**Marseille 15<sup>e</sup>, 118 chemin de Mimet, Bouches-du-Rhône (13)**

1955-1962

Jean-Louis Sourdeau, André Devin, René Egger, Jean Crozet, Victor Senes, architectes

Label ACR 2019

## ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE FÉLIX CICCOLINI

**Aix-en-Provence, 57 rue Emile Tavan, Bouches-du-Rhône (13)**

1974-1977

Claude Pradel-Lebar, architecte

Label ACR 2019



2

---

## CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DE CHÂTEAUVALLON (i11. 2)

**Ollioules, 795, chemin de Châteauvallon, Var (83)**

1965-1974

Henri Komatis, plasticien et maître d'œuvre

Label ACR 2018

## LES MARINES : RÉSIDENCE LA BRIGANTINE ET RÉSIDENCE LA GALIOTE (i11. 1)

**Cogolin, Var (83)**

1971

Guy Lagneau, Michel Weill, Jean Dimitrijevic, architectes

Label ACR 2018

---

## ANCIEN SIÈGE SOCIAL DE GROUPAMA

**Avignon, Vaucluse (84)**

1986

Max Bourgoïn, architecte

Label ACR 2020

# ANNEXES

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABF	architecte des bâtiments de France
ACE	architecte conseil de l'État
ACR	architecture contemporaine remarquable
BRAUP	bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère
CAPA	cit� de l'architecture et du patrimoine
CAUE	conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
CRPA	commission r�gionale du patrimoine et de l'architecture
COMUE	communaut� d'universit� et �tablissements
CREBA	centre de ressources pour la r�habilitation responsable du b�ti ancien
CRMH	conservation r�gionale des monuments historiques
CSTB	Centre scientifique et technique du b�timent
DGPA	direction g�n�rale des patrimoines et de l'architecture
Ensa	�cole nationale sup�rieure d'architecture
GAIA	Grands Ateliers Innovation Architecture
HDR	habilitation � diriger des recherches
LCAP	loi relative � la libert� de la cr�ation � l'architecture et au patrimoine
PLU	plan local d'urbanisme
PNRU	plan national de r�novation urbaine
POP	plateforme ouverte du patrimoine
PRA	plan de reconstruction et d'am�nagement
PVAP	plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
SDIR	soci�t� immobili�re du d�partement de La R�union
SEDR�	soci�t� d'�quipement du d�partement de La R�union
SHLMR	soci�t� d'habitation � loyer mod�r� de La R�union
SPR	site patrimonial remarquable

# INDEX DES ARCHITECTES

---

## A

Abadie Pierre, 31  
Abraham Pol, 95, 103  
Adam et Joab (agence), 21, 78  
Adda Charles, 43  
Agence 234, 93  
Aillaud Émile, 93  
Aires Francisco, 82  
Albert Édouard, 95  
Alessi N., 86  
Alfonsi N., 86  
Algayrès Jean, 103  
Almudever Joseph, 100  
Andrault Michel, 78, 93, 95  
Andreu Paul, 92  
Anspach Hogna (agence Ropa & Associés), 93-94  
Antore Fabrice, 92  
Appia Georges, 103  
Aranda Rafael (agence RCR), 103  
Arfvidson André-Louis, 93  
Armandary Robert, 100  
Arretche Louis, 25, 84  
Audureau Jean, 78  
Auzelle Robert, 96  
Azéma Léon, 93

Belmont Joseph, 82  
Benne Georges, 103  
Berger Patrick, 93  
Bernard Henry, 43, 84  
Bernier Antoine, 84  
Bescos Michel, 100  
Binoux Jacques, 95  
Bisson Guy, 94  
Blauwe Pierre (de), 93  
Bodin Michel, 80  
Bofill Ricardo, 102  
Blasini Pierre, 87  
Boileau Louis-Hippolyte, 93  
Boille Pierre, 80  
Bonney J., 100  
Bonney Claude, 103  
Bonte Marc, 84  
Bossu Jean, 30-32, 84  
Bossu Jean-Michel, 32, 3  
Botta Mario, 95  
Bouchain Patrick, 82  
Bouguin Pierre, 78  
Bourbonnais Alain, 87  
Bourdét François Eugène, 43, 99  
Bourély Charles, 25  
Bourgoin Max, 17, 2, 106  
Brachet Louis-Loÿs, 96  
Braillard Maurice, 42  
Brard Dominique (Atelier de l'île), 92  
Breuer Marcel, 43, 92  
Brullmann Cuno, 95  
Brunerie Henri (de la), 100-101  
Bruneteau Jacques E., 84  
Bruno Andrea, 88  
Buffi Jean-Pierre, 98  
Bukiet Joseph, 78

Casabianca Louis (de), 86, 88-89  
Cassan Urbain, 42, 95  
Castaing Fabien, 99-100  
Castro Roland (Agence Castro-Denisoff), 98  
Cedat S., 100  
Celnik Nathan, 93  
Charon Jacques, 96  
Charuet Jean-Michel, 94  
Chauliat Jacques, 94  
Chave Gérard, 100  
Chazelle J.-P., 78  
Chemetov Paul, 92, 96  
Colboc Pierre, 78  
Colboc-Lions Geneviève, 102  
Contresti Toussaint, 96  
Corajoud Michel, 22  
Corroyer Édouard-Jules, 43  
Costa Lucio, 92  
Coste François, 102-103  
Couëlle Jacques, 87  
Couëlle Savin, 87  
Crespel André (agence Ropa & Associés), 93-94  
Creuzot Jean, 93  
Crochon Jean-Luc, 95  
Crouzet Robert, 102  
Crozet Jean, 106  
Csali Robert, 78  
Cypriani Louis, 88

## B

Bachelot Bernard, 43, 99  
Badani Daniel, 96  
Balladur Jean, 92  
Bancilhon Philippe, 24  
Barade Roger Martin, 20  
Baraton René, 98  
Barbé Guy, 95  
Barboni N., 86  
Barde Pierre, 43  
Barge Jacques, 94  
Barnoud Henri, 94  
Barrier Jean-Yves, 80  
Barrué Michel, 100  
Bastid Dominique, 94  
Bauhain Jean, 98  
Bazaud Patrice, 94  
Beauclair Henri, 92, 93  
Beaufort Elie, 87  
Beasse Pierre, 94  
Beguin Gilles, 95

## C

Cacoub Olivier-Clément, 42  
Caillat Louis, 43  
Calatrava Santiago, 84  
Camelot Robert, 95  
Canard-Giroux Bernadette, 24  
Candilis Georges, 99  
Carlu Jacques, 93

## D

Daures Léon, 103  
Debaecker Pierre, 83  
Debeaux Pierre, 99-100, 103  
Delaugerre Claude, 28  
Demur Henri, 43  
Denisoff Sophie (agence Castro-Denisoff), 98  
Depondt Paul, 92  
Desgrez Paul, 99  
Deshons Jean-Claude, 102-103  
Deslandes Martine et Philippe, 94  
Deslaugiers François, 84  
Devin André, 106

Diagonal (agence), 78  
Dimitrijevic Jean, 106  
Dony Paul, 94  
Dorian Jean, 80  
Doumenc Luc, 102  
Du Besset Pierre, 84  
Dubard de Gaillarbois André, 99  
Dory Antoine, 100  
Dubourg Jan-Philippe, 95  
Dubreuil Louis, 3 , 33  
Dubus Jean, 95  
Ducarre Odette, 28  
Ducellier Bernard, 105  
Dufau Pierre, 84, 93  
Dufayard François, 60  
Dumas Michel et Pierre, 78  
Dusapin Fabrice, 95  
Duthilleul Jean-Marie, 82

## E

Egger René, 106  
Even Louis, 84

## F

Faloci Pierre-Louis, 16  
Faublée Renée, 42  
Ferret Claude, 98  
Freyssinet Eugène, 80, 99  
Freyssinet Louis, 42  
Floutier Henri, 43  
Frassanito N., 88  
Fayeton Jean, 87  
Foster Norman, 99  
Fontès François, 102  
Fourcaud Raoul, 103  
Fuksas Massimiliano, 96, 99  
Folliasson Michel, 95

## G

Gallix Édouard, 102  
Gardia Serge, 99, 102  
Garotte Auguste, 89  
Gatje Robert, 43  
Gehry Frank O., 92  
Gentil Alphonse, 43, 99  
Gervaise Raymond, 96  
Gilet Joseph, 100

Gimonet Christian, 78  
Gleb Thomas, 102  
Gomis André, 103  
Grange Germain, 95  
Gravayat Michel, 94  
Gravereaux Raymond, 93  
Grégori Guy, 100, 103  
Grimshaw Nicholas, 80  
Grizet Pierre, 24  
Gropius Walter, 92  
Groupe 4, 31-32, 3  
Guillaume Guy, 100  
Gustafson Catherine, 95

## H

Hamburger Bernard, 94  
Hardion Joël, 80, 84  
Häusermann Patrick, 42  
Häusermann-Costy Claude, 42  
Hayama Reiko, 83  
Hébrard Jean, 31, 35  
Hébrard Marc, 98  
Heckly Pierre-Paul, 82  
Henri-Labourdette Jacques, 80  
Herbert Michel, 78  
Herzog Michel, 20  
Hoekstra J., 104  
Houdin Paul-Robert, 82  
Houguenade Jean-François, 94  
Hubert Bruno J.(agence Hubert & Roy), 96  
Huc Léon, 99  
Huet Bernard, 103  
Huidobro Bernard, 96, 103  
Humbaire Jean-Pierre (agence Ropa & associés), 93-94

## J

JaKob Dominique (agence Jakob+MacFarlane), 84  
Jaulmes Philippe, 102-103  
Jaussely Léon, 99  
Joannon Jacques, 94  
Jodry Jean-François, 93  
Joly Gustave, 43  
Josic Alexis, 99-100  
Jouven Georges, 20

## K

Kalas Ernest, 42  
Kalisz Jacques, 95-96  
Karczewski Jan, 84  
Kohn Bernard, 92, 94

## L

Labat André, 100  
Lacaton Anne, 7  
Lafaye Robert, 24  
Lagneau Guy, 106  
Lagrange Jean-Louis, 105  
Lamy Bernard, 95  
Langlois Christian, 84  
Lartigue N., 98  
Lavot Jacques, 83  
Lay Edmond, 103  
Le Corbusier, 92  
Le Couteur Jean, 94, 100  
Le Maresquier Noël, 43, 99  
Le Merdy Patrick, 42  
Lebeigle Benjamin, 92  
Leblanc-Lefèvre Jeanne, 42  
Leclercq François, 95  
Lefèvre Claude-André, 42  
Lefebvre Christian, 100  
Legrand Jean-Michel, 58  
Lejeune Guy, 31, 35  
Lemaesquier Charles, 99  
Leroux-Hugon Joseph, 105  
Lery Pierre, 96  
Lesage Jacques, 84  
Lévy Jacques, 95  
Liétar Vincent, 97  
Lods Marcel, 92  
Lombard François, 94  
Longuet Louis, 43  
Lopez François, 103  
Lopez J. François, 102  
Lopez Raymond, 94  
Lopez Rémi, 94  
Lott Jean-Pierre, 95  
Lotte Maurice, 96  
Luciani Charles, 96  
Lyon Dominique, 84

---

# M

Macchini Jean-André, 95  
MacFarlane Brendan (agence Jakob+MacFarlane), 81  
Maillard Henri-Pierre, 98  
Mailly Jean (de), 95  
Majou G., 43  
Malizard André, 92, 103  
Manolakakis Eugène Claude, 28  
Marandon Fernand, 94  
Marchi N., 88  
Marconnet Michel, 80-82  
Markelius Sven, 92  
Martin Georges, 96  
Masini Achille, 99  
Mateus Manuel, 82  
Maurios Georges, 94  
Mazet Claude-Charles, 52, 103  
Meillassoux Pierre, 88  
Ménil Serge, 78  
Meuron Pierre (de), 20  
Michel Jean-Louis, 102  
Michelin Nicolas (agence Nicolas Michelin & Associés - ANMA), 93  
Mimram Marc, 92  
Monfreid Daniel (de), 35  
Montagné Camille, 99  
Müller Jean-Luc, 95

---

# N

Nervi Pier-Luigi, 92  
Nicod Charles, 82  
Nierman Jean et Édouard, 96  
Novello Ernest, 19  
Noyers Paul (de), 100

---

# P

Pacon Henri, 78  
Paillard Louis, 93  
Palazzi Henri, 77  
Parat Pierre, 78, 93, 95  
Patriotis Hector, 96  
Pène Louis, 93  
Perrin J., 87  
Perrottet Jean, 95  
Phelouzat Paul, 20

Philippot Jean, 95  
Picard Michel, 84  
Pichet François, 98  
Pierti Jean, 87  
Pigeire Marcel, 102  
Pigem Carme (agence RCR), 103  
Pilette Edmond, 99  
Piot Henri, 99  
Plousey Louis, 95  
Poisay Jean-Charles, 92  
Pouillon Fernand, 29, 88  
Pradel-Lebar Claude, 106  
Prieur François, 94  
Provost Allain, 93  
Prudhomme Didier, 102  
Puccinelli Pierre-Paul, 87, 89

---

# Q

Quirot Bernard, 20

---

# R

Raclot Michel, 93  
Rapin Gaston, 43  
Remond Jean, 98  
Remondet André, 103  
Rendu Xavier, 43  
Reynald Eugène, 82  
Riboulet Pierre, 93, 94  
Ricciotti Rudy, 106  
Richez Roger, 93  
Rivière René, 43  
Robert Francis, 87  
Rogers Ernesto, 92  
Ropa Bernard (Ropa & associés), 93, 94  
Rotter Demetrius, 86  
Rouquet Jean, 84  
Roux-Dorlut Pierre, 96  
Rouzaud Jean, 43  
Roy Lucien, (agence Hubert & Roy), 96  
Royer Jean, 84  
Rueg Michel, 102

---

# S

Sarfati Alain, 94  
Schaub Marc, 31, 3  
Schulz van Treeck Martin, 84  
Senes Victor, 106  
Silvy Jean, 87  
Simounet Robert, 88  
Sourdeau Jean-Louis, 106  
Stoskopf Charles-Gustave, 77  
Süe Louis, 80

---

# T

Taillibert Roger, 93  
Tardits P., 82  
Tardy X., 78  
Teppe André, 25  
Thillet Joseph, 99  
Thuriès Pierre, 99  
Tissier Léon, 93  
Tolède Christian, 31-32  
Torrirei Ennio, 95  
Tourre Pierre, 102  
Turban Marie-Laure, 24

---

# V

Vago Pierre, 105  
Valle Robert-Louis, 99, 100  
Vallée Michel, 80  
Vareilles L., 87  
Vasconi Claude, 78, 96  
Vassal Jean-Philippe, 7  
Vaysse Jean-Pierre, 92  
Viatgé Pierre, 99, 100  
Vienne Fabien, 31  
Viguiet Jean-Paul, 93  
Vilalta Ramon (agence RCR), 103  
Vinicio Fagni, 87  
Vissuzaine Roger, 43

---

# W

Walter Jean, 90  
Watel Jean-Pierre, 91  
Weill Michel, 101  
Willerval Jean, 90  
Wilmotte Jean-Michel, 79  
Wogenscky André, 97  
Woods Shadrach, 94

---

# Y

Yves Michel, 42

---

# Z

Zalio Jean, 35  
Ziwès Boris, 23  
Zehrfuss Bernard, 91  
Zilliox Pascal, 92

# CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

---

## IMAGES DE COUVERTURE

---

Recto © La Manufacture  
du Patrimoine  
Verso Hg ; milieu  
Bd © La Manufacture du  
Patrimoine

## RECENSEMENTS DES ÉDIFICES LABELLISÉS

---

**Bourgogne-Franche-Comté**  
p. 73 ill. 1 et 2 © Drac  
Bourgogne Franche-Comté, JBR

**Centre-Val de Loire**  
p. 75 à 79 © La Manufacture  
du Patrimoine

**Corse**  
p. 81, 82, 84-85 © Jean-  
Christophe Attard

**Île-de-France**  
p. 86 à 90 © La Manufacture  
du Patrimoine

**Guyane**  
p. 91 © Dac Guyane,  
photographies agence Eight  
Studio, 2018

**Nouvelle-Aquitaine**  
p 92 ill. 1 : © D.R.

**Occitanie**  
p. 95 ill. 1 © MC, Vincent  
Lacaille ; ill. 2 © Drac  
Occitanie, Josette Clier ;  
ill. 3 © Drac Occitanie,  
Jean-François Peiré  
p. 96 ill. 4 © Drac  
Occitanie ; ill. 5 © Drac  
Occitanie, Jean-François  
Peiré

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
p. 100 ill. 1 et 2 © Drac  
Paca, Sylvie Denante

---

**IMAGES DE COUVERTURE**

Recto

En haut à gauche : Église Notre-Dame-des-Cités, 1966, Montargis (45)

En bas : Tour Saint-Cyran dite « Le Building », 1961, Châteauroux (36)

Verso

En haut à gauche : Bâtiment d'accueil de la grotte de Pair-non-Pair, 2007, Prignac-et-Marcamps (33)

Milieu : École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, 1972, Talence (33)

En bas à droite: Centre des nouvelles Industries et Technologies (CNIT), 1956-1958 ; 1989-2009, Puteaux (92)

